



BURUNDI

Mars 2015

SIXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE D'AUGMENTATION DE L'ACCÈS AUX RESSOURCES DU FMI ET DE PROLONGATION D'UN AN DE L'ACCORD EN VIGUEUR— RAPPORT DES SERVICES DU FMI, COMMUNIQUÉ DE PRESSE ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE BURUNDI

Dans le cadre de la sixième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit et de la demande de prolongation de l'accord et d'augmentation de l'accès aux ressources du FMI, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Le **rapport des services du FMI** rédigé par une équipe des services du FMI pour examen par le Conseil d'administration le 23 mars 2015, à la suite des entretiens qui ont pris fin le 9 décembre 2014 avec les autorités burundaises sur l'évolution économique et les politiques qui sous-tendent l'accord au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 9 mars 2015.
- Une **analyse de la viabilité de la dette** rédigée par le FMI et l'Association internationale de développement (IDA).
- Un **communiqué de presse** qui inclut une déclaration du Président du Conseil d'administration.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour le Burundi.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément.

Lettre d'intention adressée par les autorités burundaises au FMI*
Mémoire de politiques économiques et financières des autorités burundaises*
Protocole d'accord technique

* Inclus aussi dans le rapport des services du FMI

La politique régissant la publication des rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : +1 202 623 7430 • Télécopie : +1 202 623 7201
Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>
Prix unitaire : 18 dollars

Fonds monétaire international
Washington



BURUNDI

9 mars 2015

SIXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE D'AUGMENTATION DE L'ACCÈS AUX RESSOURCES DU FMI ET DE PROLONGATION D'UN AN DE L'ACCORD EN VIGUEUR

PRINCIPALES QUESTIONS

Contexte: Des mesures correctives portant sur les recettes ont aidé à maintenir le programme sur les rails et les conditions macroéconomiques se sont améliorées à la fin de 2014, suite à la baisse des prix du pétrole. Les incertitudes relatives aux élections générales de 2015 pèsent sur les perspectives.

Programme: Le Conseil d'administration a approuvé l'accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) le 27 janvier 2012 avec un accès total de 39 % de la quote-part (30 millions de DTS). La cinquième revue a été achevée le 25 août 2014. Pour la sixième revue, tous les critères de réalisation ont été respectés, grâce aux mesures portant sur les recettes prises en juillet en vue de remédier au dérapage budgétaire qui s'est produit au début de 2014. Des progrès satisfaisants ont été réalisés s'agissant des réformes structurelles. Les autorités ont demandé une prolongation d'un an de l'accord en vigueur au titre de la FEC, qui arrive à expiration en mars 2015, afin de permettre la fourniture de ressources additionnelles du FMI par le biais d'une augmentation de l'accès d'un montant équivalant à 10 millions de DTS (13 % de la quote-part).

Perspectives et risques : Les perspectives macroéconomiques sont globalement favorables car les investissements publics se poursuivent et l'agriculture enregistre une reprise progressive ; pour autant, les vulnérabilités externes persistent en raison d'une baisse prolongée des exportations de café et de la grande volatilité des prix de cette denrée. Dans des conditions de récolte normales, il est prévu que l'inflation en 2015 reste faible à un chiffre. Les pressions qui s'exercent sur les dépenses dans le contexte des élections constituent un risque clé pour les perspectives budgétaires.

Point de vue des services du FMI : Les services appuient l'achèvement de la sixième revue de la FEC et les demandes des autorités en vue d'une augmentation de l'accès aux ressources du FMI et de la prolongation de l'accord en vigueur jusqu'en mars 2016, ce qui sera important pour catalyser le soutien des donateurs requis pour remédier aux problèmes de longue date de balance des paiements du Burundi. L'achèvement de la

revue débouchera sur un décaissement d'un montant équivalant à 5 millions de DTS dans le cadre de l'accord au titre de la FEC.

Approuvé par
**Roger Nord et
Dhaneshwar
Ghura**

Une équipe composée de MM. Wieczorek (Chef de mission), Dernaoui, Dridi (tous du Département Afrique) et de Mme Toffano (Département des finances publiques) s'est rendue au Burundi du 4 au 17 décembre 2014 et une équipe composée de MM. Wieczorek (Chef de mission), Dridi et Kaffo (tous du Département Afrique) et de Mme Baum (Département des finances publiques) s'est rendue au Burundi du 23 au 28 février 2015. M. Youm (représentant résident) a prêté son concours aux deux missions. M. Nord (Directeur adjoint du Département Afrique) a rejoint la première mission du 7 au 9 décembre. M. Yamuremye (Bureau de l'administrateur) a participé aux discussions stratégiques pendant la mission de décembre. Les services du FMI ont rencontré le Second Vice-Président, M. Gervais Rufyikiri, le Président du Sénat, M. Gabriel Ntsizerana, le Ministre des finances, M. Tabu Manirakiza, le Gouverneur de la Banque centrale, M. Jean Ciza, d'autres hauts représentants de l'État, des membres du Parlement, des représentants du secteur privé et la communauté des donateurs.

TABLE DES MATIERES

RECENTE EVOLUTION ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME	4
PERSPECTIVES ET RISQUES	6
ENTRETIENS SUR LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE	9
A. Politique budgétaire : élargir la marge de manœuvre budgétaire et atténuer les risques	9
B. Préserver la viabilité de la dette	12
C. Politiques monétaire et financière : maintenir la stabilité des prix et préserver la solidité financière	13
D. Autres réformes cruciales niveau macro	14
E. Renforcement des statistiques économiques	15
QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME	16
ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI	20
ENCADRÉ	
1. Impact budgétaire de la baisse des prix internationaux du pétrole	11

FIGURES

1. Évolution récente, 2008–15 _____	22
2. Évolution monétaire, 2008–14 _____	23
3. Évolution budgétaire, 2009–15 _____	24

TABLES

1. Burundi: Repères structurels : sixième revue de l'accord au titre de la FEC _____	7
2. Mesures structurelles : septième et huitième revue de l'accord au titre de la FEC _____	18
3. Principaux indicateurs économiques, 2012-18 _____	25
4. Opérations de l'administration centrale, 2012-18 _____	26
5. Burundi: Situation monétaire, 2012-15 _____	28
6. Comptes de la banque centrale, 2012-15 _____	29
7. Burundi: Balance des paiements, 2012-18 _____	30
8. Indicateurs de solidité du système bancaire, 2010-14 _____	31
9. Calendrier provisoire des décaissements et d'revue de la FEC, 2012-16 _____	32
10. Indicateurs de capacité à rembourser le FMI, 2015-26 _____	33

APPENDIX

Lettre d'intention _____	34
Pièce jointe I. Memorandum de Politiques Economiques et Financiers _____	37
Pièce jointe II. Amendements au Protocole d'accord technique _____	53

RECENTE EVOLUTION ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

1. Le contexte socio-politique reste délicat. Le Burundi est un État fragile. Le Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB) a fermé ses portes en décembre 2014 ; la Mission d'observation électorale des Nations Unies au Burundi (MENUB) a pris la relève et son mandat consiste à appuyer le processus électoral du Burundi avant les élections de 2015. Les autorités se sont publiquement engagées à assurer un processus ordonné, mais le Président Nkurunziza n'a pas encore déclaré s'il tenterait d'obtenir un troisième mandat. La légitimité de cette perspective est remise en question par l'opposition pour des raisons constitutionnelles. Les incertitudes qui entourent cette question sont une source de tensions politiques et de troubles sécuritaires. La réintégration des personnes qui reviennent des pays voisins continue d'attiser les litiges fonciers et de plomber la capacité de l'État à offrir des emplois et des services publics. Le Burundi doit aussi faire face à des menaces terroristes liées à sa participation aux missions de maintien de la paix en Somalie.

2. La reprise économique poursuit son élan (Graphiques 1–3 et Tableaux 3–7).

- **La croissance se poursuit et l'inflation s'est nettement modérée.** La croissance a atteint environ 4,7 % en 2014, appuyée par un rebond de la production de café, le fort dynamisme du secteur du bâtiment et la mise en œuvre de projets d'infrastructure majeurs, notamment de fibres optiques, d'énergie hydroélectrique et de routes. L'inflation globale a baissé de 9 % en moyenne en 2013 à 4,5 % en 2014, sous l'effet de la chute des prix internationaux du pétrole.
- **Le déficit des transactions courantes (dons inclus) s'est légèrement réduit en 2014.** La baisse des prix du pétrole s'est traduite par une évolution favorable des termes de l'échange. Les importations de biens et de services par rapport au PIB ont chuté d'environ 2 points de pourcentage, tandis que les exportations ont augmenté d'un point de pourcentage avec le rebond des exportations de café. Le déficit a été financé par les investissements directs étrangers, les dons projets et les prêts concessionnels. Les réserves officielles de change sont restées stables à l'équivalent de 3,5 mois d'importations.
- **Des mesures correctives de recettes ont été adoptées à la fin de juillet 2014 et ont réussi à maintenir le programme sur les rails.** Conjointement aux recettes des licences de télécommunications, ces mesures ont aidé à inverser le manque à gagner de recettes enregistré au cours de la première moitié de l'année et l'objectif de recettes de la fin de l'année a été atteint. Globalement, les dépenses étaient conformes aux niveaux programmés, la masse salariale passant de 7 % en 2013 à environ 6,6 % du PIB ; toutefois, le déficit budgétaire à la fin de décembre a dépassé le niveau projeté par le programme de 1,7 % du PIB, principalement en raison d'une insuffisance des décaissements au titre du soutien au programme (c'est-à-dire, des dons budgétaires); la dette publique intérieure a progressé de 13,1 % du PIB à la fin de 2013 à 14,1 % du PIB à la fin de 2014. Il demeure que le solde primaire intérieur s'est amélioré de 0,2 % du PIB par rapport aux projections du programme. Le sous-financement a été comblé par la banque centrale. La situation du Trésor sera régularisée au cours du premier trimestre de 2015

lors du décaissement des dons budgétaires de la BAfD et de la Banque mondiale. La chute des prix internationaux des combustibles a permis de rétablir le mécanisme de détermination des prix du pétrole et d'éliminer les subventions aux combustibles. Toutefois, le gain net de cette mesure (estimé à environ 0,5 % du PIB sur une base annuelle) a tout juste compensé les résultats inférieurs aux attentes des mesures de juillet portant sur les recettes.

- **Une plus faible inflation a permis de ménager une marge de manœuvre pour relâcher progressivement les conditions monétaires.** La liquidité du secteur bancaire a continué à s'améliorer en 2014 et le taux directeur¹ de la Banque centrale du Burundi (BRB) a baissé d'environ 11 % en juin à environ 8 % en décembre. La monnaie au sens large et le crédit au secteur privé ont chacun enregistré une croissance d'environ 9 % (en glissement annuel) à la fin de décembre. Le secteur bancaire reste suffisamment capitalisé et rentable bien que les prêts non productifs aient augmenté en 2014 (Tableau 8).
- **Le taux de change est resté stable.** Depuis mars 2013, la BRB est régulièrement intervenue pour maintenir la stabilité du franc par rapport au dollar.

3. La mise en œuvre du programme a été globalement satisfaisante.

MPEF, par.10 et Tableaux I.1 et I.2

Tous les critères de réalisation de la fin de septembre et la plupart des objectifs indicatifs de la fin de septembre et de la fin de décembre ont été respectés : le plafond indicatif sur la monnaie centrale a été dépassé aux deux dates de référence en raison d'une accumulation plus importante que projeté des avoirs extérieurs nets par la BRB ; le plafond indicatif de la fin de décembre pour le financement intérieur net de l'État a été dépassé d'une faible marge (qui ne dépasse pas 0,1 % du PIB). L'objectif indicatif pour les dépenses en faveur des pauvres a été observé à la fin de septembre, mais l'objectif pour la fin de décembre a été manqué d'une large marge en raison de la réallocation des fonds dans le collectif budgétaire de 2014 en faveur de dépenses prioritaires². Les progrès de la mise en œuvre des réformes structurelles ont été inégaux (Tableau 1). Trois mesures stratégiques sur sept, qui représentaient des repères structurels pour la sixième revue, ont été mises en œuvre comme prévu, mais une mesure stratégique a été prise avec un certain retard. Quelques progrès ont aussi été accomplis sur deux nouvelles mesures stratégiques : (i) la réalisation d'un audit des arriérés des dépenses hors budget et (ii) l'adoption d'un plan de paiement pour apurer ces arriérés (intérieurs) et l'adoption du décret finalisant l'organigramme des directeurs administratifs et financiers des ministères dépensiers, mais les décisions clés n'ont pas encore été prises en partie car leurs conséquences budgétaires n'ont pas encore été évaluées. Pour ce qui est des plans en cours, le Ministère des finances adoptera d'ici à la fin d'avril 2015 un plan de remboursement pour apurer les arriérés validés dans l'audit que la Cour des Comptes a achevé en septembre 2014, l'objectif étant de l'incorporer dans le budget de 2016. S'agissant de cette dernière mesure, le Ministère des

¹ Il s'agit d'un taux de facilité de prêt marginal, qui s'établit actuellement à 300 points de base au-dessus de la moyenne pondérée du taux d'intérêt moyen sur les bons du Trésor à 13 semaines.

² Les autorités proposent de modifier la définition des dépenses en faveur des pauvres dans le contexte du nouveau DSRP.

finances émettra des instructions, aussi avant la fin d'avril, en vue d'harmoniser les pratiques existantes qui consistent à déléguer l'autorité de la gestion du budget au sein des ministères dépensiers. Cette mesure facilitera davantage la décentralisation de la gestion des dépenses d'une manière efficace administrativement et par rapport aux coûts. Enfin la mise en place d'une interface entre l'Office burundais des recettes (OBR) et le Ministère des finances ne sera pas possible avant que de nouveaux systèmes informatiques soient installés au sein de l'Office, cette installation faisant partie d'un projet pluriannuel préparé par la Banque mondiale. Entre-temps, les deux institutions ont pris des mesures pour améliorer le partage des informations sur une base permanente. Une mesure intermédiaire à adopter avant la fin de juin 2015 prévoit la mise au point d'un module logiciel dans le cadre du nouveau système informatique du Ministère des finances en vue de faciliter les projections de trésorerie pour aider à l'exécution du budget.

PERSPECTIVES ET RISQUES

4. Les perspectives macroéconomiques sont assombries par des risques politiques intérieurs majeurs et par les incertitudes qui entourent l'environnement économique extérieur. Les vulnérabilités extérieures persistent, bien que la baisse des prix internationaux des combustibles et des produits alimentaires ait amélioré les perspectives de la balance des paiements (l'épargne qui en résultera est estimée à 1 point de pourcentage du PIB sur une base annuelle) ; il sera également plus aisé de maîtriser l'inflation. Il demeure que les efforts insuffisants au niveau des recettes et les pressions qui s'exercent en raison des dépenses liées aux élections sont susceptibles de compromettre la situation budgétaire et d'accroître le financement de la banque centrale. La lenteur de la mise en œuvre des réformes structurelles a contribué à la réduction des engagements de soutien budgétaire pour 2015 par rapport à 2014, certains donateurs étant soumis à des contraintes budgétaires plus serrées.

Tableau 1. Burundi: Repères structurels : sixième revue de l'accord au titre de la FEC

Mesures	Date de mise en œuvre	Statut	Objectif
Gestion des finances publiques			
Adopter l'ordonnance ministérielle sur le référentiel et de la capacité de gestion budgétaire	15 sept. 2014	Respecté Ordonnance adoptée en juillet 2014	Mettre en œuvre le cadre réglementaire nécessaire à la déconcentration des ordres de paiement
Mettre en œuvre un programme en vue de rapprocher la base de données actuelle des fonctionnaires des données du recensement de 2008	30 sept. 2014	Respecté, Bases de données approchées en septembre 2014	Renforcer la gestion des salaires du Ministère des finances
Adopter le décret relatif à l'organigramme de la direction administrative et financière au sein des ministères et autres institutions.	30 déc. 2014	Non respecté, Il est proposé d'émettre une instruction du Ministère des finances pour harmoniser les modalités de la fonction de gestion de la dépense dans les ministères d'ici au 30 avril 2015, en tant que repère structurel pour la septième	Normaliser et autonomiser les organes de gestion du budget au sein des ministères et des autres institutions afin d'améliorer la discipline budgétaire globale
Préparer un audit des arriérés relatifs aux dépenses hors budget (non engagées et sans ordre de paiement) des années précédentes (à réaliser par un auditeur indépendant, par exemple la Cour des Comptes ou l'Inspection générale de l'État) et adopter un plan de paiement	30 nov. 2014	Non respecté, Action partiellement mise en œuvre. L'audit de la Cour des Comptes a été achevé en septembre 2014. L'adoption d'un plan pour apurer les arriérés qui ont été validés dans l'audit est proposé comme repère structurel pour la septième revue.	Identifier et vérifier les montants réellement dus et les factures contestées.

Tableau 1. Burundi: Repères structurels : sixième revue de l'accord au titre de la FEC (suite)

Mesures	Date de mise en œuvre	Statut	Objectif
Mettre en place une interface entre l'Office des recettes (OBR) et le Ministère des finances	30 déc. 2014	Non respecté Un nouveau système informatique a été installé au Ministère des finances et est en cours d'essai. L'OBR adoptera un nouveau système dans le cadre d'un projet appuyé par la Banque mondiale qui prendra plusieurs années. La création d'un module logiciel au sein du nouveau système informatique du Ministère des finances accroîtra la visibilité des flux de recettes vers l'OBR d'ici au 30 juin 2015, ce qui est proposé comme repère structurel pour la huitième revue.	Améliorer l'exécution du budget.
Politique fiscale/administration des recettes			
Soumettre une loi sur les droits d'accise conformément à l'assistance technique du FMI .	30 déc. 2014	Respecté La loi sur les droits d'accise a été soumise au Conseil des ministres en décembre 2014. Ses principales dispositions sont incluses dans la loi de finances de 2015. Elle devrait être approuvée et soumise au Parlement d'ici au 30 juin 2015	Offrir un cadre juridique global qui précise clairement le but et l'étendue de la loi.
Gestion de la dette			
Soumettre au Parlement une nouvelle loi sur la gestion de la dette	30 sept. 2014	Non respecté, Action mise en œuvre avec retard Loi soumise au Parlement en novembre 2014	Mettre en place un cadre juridique qui régisse la dette publique.

Sources: Services du FMI et autorités du Burundi.

ENTRETIENS SUR LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Les discussions ont été centrées sur l'élargissement de la marge de manœuvre budgétaire et sur l'atténuation des risques afin d'assurer la viabilité de la dette, de même que sur l'accélération des réformes qui sont cruciales au niveau macro en vue de faire progresser la production et les exportations.

A. Politique budgétaire : élargir la marge de manœuvre budgétaire et atténuer les risques

Accroître la mobilisation des recettes

MPEF, par. 7

5. **Les mesures correctives portant sur les recettes adoptées en juillet devraient permettre de renforcer les ressources budgétaires de manière durable.** Même si leur efficacité a été inférieure aux prévisions (Tableau du texte 1) en raison de l'adoption tardive du budget révisé et de difficultés administratives pour la mise en œuvre, ces mesures devraient avoir un impact durable et croissant³. Leur nature structurelle représente aussi une amélioration par rapport aux mesures ponctuelles adoptées pour remédier aux dérapages de ces dernières années. Cependant, les recettes intérieures couvrent encore moins de 50 % du total des dépenses, ce qui souligne l'importance du renforcement de la mobilisation des recettes pour créer une marge de manœuvre budgétaire pour les dépenses de développement.

Tableau du texte 1. Impact des mesures de juillet 2014 sur les recettes en 2014–2015

	Impact des mesures en 2014 (attendu)		Impact des mesures en 2014 (résultats)		Impact des mesures en 2015 (attendu)	
	Milliards FB	% du PIB	Milliards FB	% du PIB	Milliards FB	% du PIB
Mesures sur les recettes						
Dividendes	10.4	0.2	10.4	0.2	22.0	0.4
Élimination exonérations TVA sur les importations	12.0	0.3	0.0	0.0	2.0	0.0
Retenues, arriérés, impôt minimum et autre taxes	21.6	0.5	10.5	0.2	32.3	0.6
Total	44.0	0.9	20.9	0.4	56.3	1.1

Sources : Autorités du Burundi et estimations des services du FMI.

³ Le rétablissement de la taxe minimum sur les ventes brutes des sociétés qui ont enregistré des pertes s'appliquera à compter de 2015, tandis que les avantages de l'élimination de l'exonération de la TVA sur les importations ne deviendront visibles qu'au bout d'un certain temps.

6. Le budget de 2015 adopté en décembre dernier inclut des allocations adéquates pour les dépenses liées aux élections, sans compromettre la viabilité budgétaire à moyen terme.

MPEF, par. 22, 24

Par rapport aux résultats préliminaires du budget de 2014 (ajusté en fonction de l'insuffisance du soutien budgétaire à hauteur de 1,3 % du PIB), le nouveau budget permet au déficit de se creuser de 0,2 point de pourcentage du PIB en 2015, principalement pour accommoder les dépenses liées aux élections. En même temps, l'orientation budgétaire sous-jacente ciblée pour 2015 est plus serrée, comme l'indique une amélioration projetée du solde primaire intérieur⁴ de -2,4% du PIB en 2014 à -1,3% du PIB.

7. L'exécution du budget de 2015 se heurte à de nombreux

MPEF, par. 22

risques. Le budget est susceptible de subir des pressions en raison des dépenses supplémentaires liées aux élections, du cofinancement de grands projets d'infrastructures et des passifs imputables à l'insuffisance du financement du Programme d'assistance médicale. Pour se préserver de ces risques, les autorités devront résister à la tentation de relâcher l'orientation budgétaire de 2015 dans le contexte électoral mais aussi renforcer la gestion des dépenses fiscales et tirer partie des gains de la baisse des prix du pétrole, notamment en affinant l'ajustement des prix intérieurs afin de créer des marges de manœuvre budgétaire (Encadré 1). Les autorités devraient profiter des faibles taux d'intérêt et de l'ample liquidité bancaire pour accélérer l'émission de titres publics et éviter de recourir au financement de la banque centrale ou d'accumuler des arriérés intérieurs. Pour cela, elles doivent aussi renforcer le contrôle des coûts liés à l'utilisation des véhicules de l'État par les fonctionnaires et veiller au transfert ponctuel des fonds vers les hôpitaux afin de satisfaire les obligations du programme de soins de santé.

⁴ C'est-à-dire les recettes intérieures moins les dépenses primaires financées sur ressources intérieures.

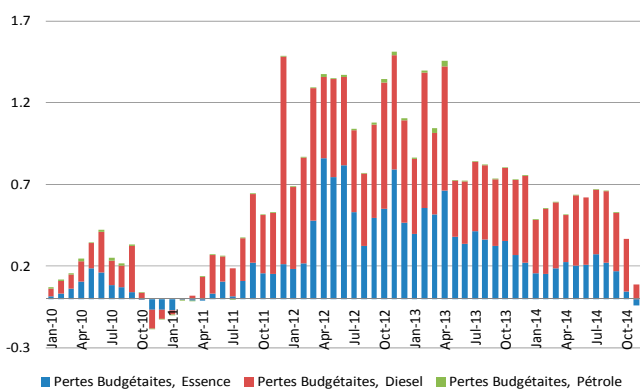
Encadré 1. Burundi: Impact budgétaire de la baisse des prix internationaux du pétrole

Les récentes baisses des prix internationaux du pétrole ont amélioré les termes de l'échange du Burundi et contribué à réduire les subventions des combustibles. Les subventions des combustibles, décidées au moment de

l'augmentation des prix du pétrole en 2010-11, représentent à présent près de 1,5 % du PIB sur une base annuelle. Dans le contexte de la FEC actuelle, les autorités ont pris des mesures pour réaligner les prix intérieurs sur les prix internationaux dans le cadre d'efforts de rééquilibrage des finances publiques. Elles ont éliminé les subventions explicites des prix en septembre 2013 mais ont maintenu les subventions sous la forme de recettes budgétaires sacrifiées (plus de 0,7 % du PIB sur une base annuelle). Après la nette

diminution des prix internationaux du pétrole au cours de la seconde moitié de 2014, ces subventions ont été éliminées à compter de décembre 2014. C'est pourquoi, les recettes perdues en 2014 ont baissé à environ 0,5% du PIB (moins de la moitié du montant sacrifié en 2013).

Pertes budgétaires, annualisées, en pourcentage du PIB



La récente baisse des prix internationaux du pétrole, qui n'a pas été complètement répercutée sur les prix intérieurs, a amélioré la situation budgétaire. Les prix intérieurs de détail ont baissé de 8 à 20 % (Tableau ci-après). Suite à une nette

diminution des importations au cours du dernier trimestre de 2014, les recettes des produits combustibles ont progressé d'environ 0,1 % du PIB, en raison des recettes accrues des droits d'accise et de la TVA. Les effets combinés de la baisse des subventions

énergétiques et de la hausse des recettes devraient permettre d'améliorer le solde budgétaire global d'environ 0,3% du PIB en 2015, comparé aux projections au moment de la cinquième revue.

	Essence		Diesel		Pétrole	
	BIF/Litre	Equivalent en Dollar US	BIF/Litre	Equivalent en Dollar US	BIF/Litre	Equivalent en Dollar US
Fin Juin 2014	2,330	1.49	2,210	1.42	2,120	1.36
15 Janvier 2015	2,050	1.31	2,050	1.31	1,780	1.13
Taux de croissance	-13.7	-14.3	-7.8	-8.4	-19.1	-19.8

Compte tenu des risques pour 2015 et au-delà, les autorités devraient épargner les recettes exceptionnelles et ménager des marges de manœuvre budgétaire. Les autorités ont souligné que les recettes exceptionnelles dues à la baisse des prix du pétrole seraient épargnées pour atténuer les risques imputables aux élections, à la démographie, aux catastrophes naturelles et aux passifs conditionnels.

8. Il est crucial d'améliorer la conception et la coordination de la politique fiscale pour inverser durablement la baisse du ratio des impôts au PIB. La loi organique confie la formulation de la politique budgétaire à la Direction de la politique fiscale (DPF) au sein du Ministère des finances et son exécution à l'OBR ; toutefois, les mesures de politique fiscale ont souvent été prises et mises en œuvre de manière ad hoc et la cohérence entre les objectifs et les mesures de la politique budgétaire laissent parfois à désirer. Qui plus est, les initiatives de politique fiscale peuvent émaner des différents organes publics sans coordination ni évaluation adéquates, ce qui compromet souvent l'efficacité globale de la politique fiscale. Dans ce domaine, on pourrait améliorer la performance : (i) en promouvant une collaboration accrue entre la DPF et l'OBR ; (ii) en leur

octroyant des ressources adéquates et (iii) en veillant à la mise en œuvre des recommandations formulées par les missions d'assistance technique du FMI sur la politique et l'administration fiscales. Pour aider les autorités à atteindre ces objectifs, la Banque mondiale est en train de mettre au point un programme de soutien qui inclut un volet important consacré au renforcement des capacités de la DPF.

Renforcement des réformes de la gestion des finances publiques (GFP)

9. La mise en œuvre de la stratégie de GFP, élaborée en 2012, est encourageante.

Les principaux jalons ont été les suivants : (i) la désignation de contrôleurs des engagements de dépenses pour tous les ministères ; (ii) la finalisation de l'audit de la capacité de gestion du budget dans les trois ministères pilotes en vue de préparer la délégation effective de la gestion des dépenses ; (iii) la centralisation de la base de données des fonctionnaires pour renforcer le contrôle de l'état de paie et (iv) l'audit des arriérés des dépenses hors budget des années précédentes (estimés à 90 milliards de FB, l'équivalent de 2 % du PIB), le but étant d'amorcer un apurement des arriérés validés par l'audit, à compter du budget de 2016.

MPEF, par. 33, 34

10. Cependant, il convient de redoubler d'efforts pour remédier aux insuffisances dans des domaines clés.

La faiblesse du contrôle des dépenses, de la comptabilité, de la préparation et de l'exécution du budget et de la gestion des flux de trésorerie continue de nuire à l'efficacité de l'économie. Les services du FMI encouragent les autorités à : (i) renforcer la gestion du compte unique du Trésor ; (ii) lancer le nouveau système informatique intégré de gestion des finances publiques au Ministère des finances et à (iii) œuvrer avec les principaux donateurs pour mettre en œuvre l'interface entre l'OBR et le Ministère des finances.

B. Préserver la viabilité de la dette

11. Le Burundi a des capacités d'emprunt limitées et est donc encouragé à continuer à rechercher un financement extérieur dont la concessionnalité est maximale. Une actualisation de l'analyse de viabilité de la dette (AVD) montre que certaines améliorations ont été enregistrées par rapport à l'évaluation précédente, mais l'analyse actualisée de la viabilité de la dette extérieure indique encore que le Burundi court de hauts risques de surendettement, avec un indicateur (ratio de la dette extérieure aux exportations) qui dépasse le seuil de viabilité dans le scénario de référence et les scénarios de choc (Graphiques 1 et 2 et Tableaux 1-4 de l'AVD)⁵; un autre indicateur (ratio du service de la dette aux exportations) dépasse temporairement ce seuil dans le scénario du choc le plus extrême. Ces résultats tiennent compte de la base d'exportation réduite⁶ du Burundi et indiquent que le Burundi n'a de chances de sortir de la catégorie des pays à haut risque de surendettement que s'il est capable d'améliorer la performance de ses exportations. Les indicateurs globaux de la dette du secteur public du Burundi correspondent aux conditions de la viabilité ;

⁵ Burundi: Sixième revue de l'accord au titre de la Facilité élargie de crédit et demande de prolongation et d'augmentation de l'accès — Actualisation de l'Analyse de viabilité de la dette, mars 2015.

⁶ Le café et le thé représentent environ 80 % des exportations officiellement déclarées.

cependant, dans le scénario du choc le plus extrême, la valeur actuelle du ratio de la dette publique au PIB dépasse le seuil de viabilité à court terme, ce qui souligne la nécessité de politiques prudentes en matière de dette et de budget. Les autorités doivent aussi remédier aux insuffisances de la GFP qui rendent le Burundi vulnérable au surendettement. Il faut pour cela renforcer la capacité de la gestion de la dette : (i) en accélérant l'approbation par le Parlement de la nouvelle loi sur la gestion de la dette ; (ii) en renforçant les capacités de la Direction de la dette à mener des AVD (avec le soutien d'experts d'AFRITAC) et (iii) en élaborant, avec l'aide de la Banque mondiale, un cadre juridique général pour maîtriser les risques potentiels associés au recours aux PPP.

C. Politiques monétaire et financière : maintenir la stabilité des prix et préserver la solidité financière

12. Les autorités continuent d'axer la politique monétaire sur la stabilité des prix.

MPEF, par. 29

L'inflation globale qui a chuté à un chiffre a créé un espace permettant le relâchement de la politique monétaire. L'inflation sous-jacente semble aussi avoir fléchi, ce qui suggère que les effets secondaires des épisodes inflationnistes précédents ont été maîtrisés. Parallèlement, la liquidité bancaire s'est progressivement améliorée, ce qui a permis une baisse de 300 points de base du taux directeur entre juin et décembre 2014. Pour l'avenir, la faiblesse des prix internationaux des produits alimentaires et combustibles permettra de juguler l'inflation pendant un certain temps et les taux d'intérêt pourraient se stabiliser au niveau actuel. Toutefois, les dérapages de la politique et le recours au financement de la banque centrale sont susceptibles de raviver l'inflation. Les services du FMI ont recommandé la prudence car une nouvelle baisse des taux d'intérêt ne peut être justifiée tant que le niveau actuel de l'inflation reste faible. Les services ont aussi encouragé les autorités à renforcer les mécanismes de transmission monétaire, conformément aux avis du FMI, notamment moyennant une meilleure gestion de la liquidité, l'approfondissement du marché financier intérieur et le renforcement des opérations basées sur le marché. Il serait aussi possible d'améliorer la capacité de modélisation et de prévision de la BRB pour laquelle les autorités ont récemment bénéficié d'une assistance technique du FMI.

13. Une souplesse accrue du taux de change aidera le Burundi à ajuster son économie en fonction des chocs, tout en préservant ses réserves internationales.

MPEF, par. 30

L'ajustement budgétaire et la disponibilité du financement extérieur ont allégé les pressions qui s'exercent sur le taux de change. Le franc s'est quelque peu apprécié en termes effectifs réels ; cependant, la qualité des données sous-jacentes ne permet pas d'affirmer s'il existe un écart par rapport à l'équilibre. Globalement, les réserves extérieures sont adéquates selon les mesures traditionnelles, mais il serait utile de disposer d'une forte marge de manœuvre eu égard à la base d'exportation réduite du Burundi et à sa dépendance du soutien des donateurs. La productivité du Burundi par rapport à ses partenaires commerciaux est en baisse ; il demeure que son climat des affaires s'est amélioré et que les investisseurs étrangers ont manifesté un intérêt croissant pour ses importants gisements de nickel. Les autorités se demandent si une souplesse accrue du taux de change dans le contexte d'un marché des changes peu profond est susceptible de se traduire par une importante volatilité du taux de change. Elles se sont aussi déclarées préoccupées par les risques d'une hausse de l'inflation associée à la dépréciation du taux

de change, compte tenu de la place importante qu'occupent les importations dans le panier de l'IPC. Tout en reconnaissant ces préoccupations, les services du FMI ont avancé que l'ajustement budgétaire en cours, la baisse des prix du pétrole et l'appréciation du dollar offraient les conditions opportunes pour laisser le franc évoluer de manière plus souple en réponse aux conditions du marché. De même, le renforcement du cadre de politique monétaire et l'amélioration du fonctionnement du marché des changes interbancaire pourraient contribuer à réduire la nécessité d'intervention de la banque centrale pour lisser la volatilité du taux de change.

14. Le système bancaire est bien capitalisé, liquide et rentable au niveau agrégé.

Le rapatriement des recettes d'exportation du café, les entrées de fonds des donateurs et la présence des banques régionales qui ont accès au financement transfrontalier ont contribué à une nouvelle amélioration des conditions de liquidité en 2014. C'est pourquoi, les ratios globaux de liquidité se sont améliorés essentiellement grâce aux banques les plus importantes. Toutefois, la qualité des portefeuilles de prêts des banques s'est détériorée et les prêts non productifs ont grimpé à 12,5 % en septembre 2014, principalement sous l'effet d'arriérés intérieurs de l'État non réglés et de problèmes de recouvrement des garanties auprès des emprunteurs privés⁷. L'augmentation des prêts non productifs, conjuguée à une demande modérée de crédit et à l'absence de mécanisme d'application de recouvrement pour les prêts non productifs, ont commencé à plomber les prêts bancaires et à exercer des pressions sur les bénéficiaires des banques. Les services ont encouragé les autorités à accélérer leurs efforts en vue de la création d'une centrale des risques et d'un registre des garanties, de renforcer la supervision des institutions de micro-crédit et de mettre en œuvre les modifications réglementaires pour faciliter le crédit-bail.

MPEF, par. 31

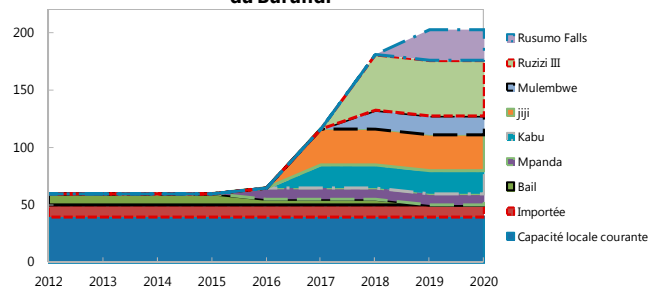
D. Autres réformes cruciales niveau macro

15. Les efforts actuellement déployés pour libérer le potentiel de croissance du Burundi et améliorer la compétitivité de l'économie sont prometteurs.

MPEF, par. 39-40

- Pour remédier à la faible productivité du secteur agricole, notamment en soutenant la **réforme du secteur du café**, la Banque mondiale lance un programme d'assistance qui met l'accent sur l'augmentation de la productivité tout en poursuivant la privatisation des stations de lavage de café.
- Plusieurs **projets d'infrastructures** sont en cours en vue de réduire le déficit énergétique du Burundi et d'encourager l'émergence

Graphique du texte 1. Capacité de production énergétique du Burundi



Source: Regidises et estimations des services du FMI.

⁷ Dans certains cas, les prêts non productifs ont été révisés à la hausse selon la définition harmonisée avec les normes régionales.

d'exportations non traditionnelles. La capacité du pays devrait plus que doubler d'ici à 2018 (Graphique du texte 1).

- Pour tirer parti de l'important **potentiel minéral** du pays, la société minière Musongati du Burundi, dans laquelle l'État détient une part de 15 %, a entamé une phase pilote. À pleine capacité, l'extraction du nickel offrirait des avantages significatifs pour l'économie du Burundi; cependant, il serait nécessaire de procéder à d'importants investissements pour développer la mine de même que l'infrastructure d'énergie et de transport au niveau régional et local pour que le secteur du nickel atteigne une échelle économiquement viable⁸.
- Les réformes destinées à améliorer le **climat des affaires** ont progressé. Il est devenu plus facile de créer une entreprise, d'obtenir des permis de construire, d'inscrire des biens, de payer des impôts, de faire du commerce transfrontalier et d'obtenir l'électricité. Les défis qui subsistent pour les entreprises incluent les mauvaises infrastructures, une fourniture encore insuffisante d'énergie et l'instabilité politique.

16. Les autorités ont rappelé leur attachement à l'intégration de la

CAE. Les principales initiatives incluent l'élimination des barrières non tarifaires, l'harmonisation des lois, des politiques monétaires et budgétaires et des cadres de facilitation des affaires de même que la réalisation de grands projets d'infrastructure conjoints. Ces derniers incluent la construction de barrages hydroélectriques avec le Rwanda et la Tanzanie, des améliorations des grands réseaux routiers et la création de plusieurs postes frontières à guichet unique. Les avantages de l'intégration sont déjà apparus sous la forme d'investissements transfrontaliers dans les services financiers et dans la mobilité de la main-d'œuvre dans le secteur du tourisme.

MPEF, par. 18

E. Renforcement des statistiques économiques

17. La faiblesse des données continue d'entraver la capacité des services à mener une surveillance et à suivre la réaction de l'économie aux réformes en cours.

Même si des progrès ont été réalisés pour améliorer la qualité des données, beaucoup reste à faire. La couverture de la balance des paiements reste faible, notamment s'agissant des données sur le commerce extérieur, les services et les flux de revenus de même que des comptes financiers et des comptes de capitaux. Les comptes nationaux sont produits avec de longs retards et leur couverture est incomplète, tandis que les indicateurs économiques à court terme ne sont pas établis. Les autorités reconnaissent avec les services qu'il est nécessaire de renforcer les données de la balance des paiements et d'accélérer l'établissement d'une nouvelle base pour les comptes nationaux et de mettre au point des comptes nationaux trimestriels. Le FMI fournit une assistance technique pour appuyer les efforts des autorités.

MPEF, par. 38,

⁸ Le secteur minier représente environ 2 % du PIB ; toutefois, il est probable que son ampleur est sous-déclarée. Les preuves anecdotiques suggèrent que l'extraction minière artisanale de l'or a nettement progressé ces dernières années.

QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME

18. Les autorités ont demandé une prolongation d'un an de l'accord au titre de la FEC pour consolider les gains à ce jour et achever les réformes clés, notamment dans le domaine budgétaire. La poursuite du programme actuel aiderait les autorités à créer des marges de manœuvre dans un environnement intérieur et mondial incertain et leur donnerait le temps requis après les élections pour formuler des politiques susceptibles d'être appuyées par un nouvel accord. Depuis le début de l'accord en janvier 2012, les autorités ont respecté la quasi-totalité des critères de réalisation et ont mis en œuvre (bien qu'avec généralement des retards) la plupart des mesures stratégiques associées aux repères structurels du programme. La prolongation de l'accord actuel, qui est nécessaire pour permettre une augmentation de l'accès et maintenir un niveau inchangé de soutien financier du FMI jusqu'en mars 2016 (Tableau 9), serait indispensable pour catalyser le soutien des donateurs dont le Burundi a besoin eu égard à ses problèmes de balance des paiements de longue date (le déficit du compte courant devant dépasser 12 % du PIB à moyen terme)⁹. Qui plus est, compte tenu des fragilités économiques et sociales du Burundi, il est d'autant plus important d'assurer la continuité du programme pendant la période potentiellement difficile qui s'annonce.

19. Les modalités du programme dans le cadre de la prolongation proposée de la FEC seraient les mêmes que dans l'accord actuel. Pour suivre la mise en œuvre du programme, on continuera d'utiliser les objectifs indicatifs trimestriels, assortis de revues et de critères de réalisation semestriels. Les services du FMI se sont mis d'accord sur les critères de réalisation pour la fin de mars et la fin de septembre 2015 et sur les objectifs indicatifs pour la fin de juin et la fin de décembre 2015. Les repères structurels pour la prolongation de la période de l'accord au titre de la FEC incluent trois actions qui ont dû être reportées après la sixième revue et reformulées pour assurer leur faisabilité dans le cadre de l'horizon proposé du programme; plusieurs autres mesures ont été identifiées qui constituent des étapes ultérieures cruciales au niveau macro des réformes engagées dans le cadre de la FEC actuelle. Ces repères sont considérés faisables dans le cadre de la prolongation du programme et tiennent compte de la capacité de mise en œuvre du Burundi. Entre autres, les repères supplémentaires incluent des mesures destinées à remédier aux insuffisances de la fourniture des données qui sont cruciales pour éclairer les décisions de politique (Tableau 2 et Tableau I.3 du MPEF).

⁹ La durée de l'accord actuel au titre de la FEC a été prolongée par une décision par défaut d'opposition le 4 novembre 2014 et la date d'expiration a été repoussée du 26 janvier 2015 au 31 mars 2015.

20. La capacité du Burundi à rembourser le FMI est adéquate. Les obligations envers le FMI, qui reposent sur le crédit existant et prospectif, mesurées par rapport aux réserves officielles ou aux exportations de biens et de services, ne présentent aucun risque de solvabilité ou de liquidité. De même, l'augmentation de l'accès demandé (10 millions de DTS), qui pourrait être décaissé en deux tranches égales, n'aurait pas d'effets importants sur la capacité du Burundi à rembourser le FMI. L'encours de crédit envers le FMI continuerait de baisser, passant d'un pic de 117,8 % de la quote-part en 2014 à moins de 50 % à moyen terme (Tableau 10). La mise en œuvre de l'évaluation actualisée des sauvegardes de 2012 se poursuit, quoiqu'avec quelques retards. L'audit de l'exercice de 2014 de la banque centrale est en cours et la BRB entend publier les états financiers audités d'ici le milieu de 2015. Les services du FMI sont aussi rassurés par le fait que le rapport trimestriel sur la gestion des réserves extérieures continue d'être soumis au Conseil de la BRB. Une actualisation de l'évaluation des sauvegardes sera menée en connexion avec la demande d'une prolongation et d'une augmentation de l'accès par le Burundi dans le cadre de l'accord actuel au titre de la FEC. Le projet de loi bancaire, qui a été examiné par le FMI, a été approuvé par le Conseil des Ministres et soumis au Parlement pour adoption.

MPEF, par. 16,

Tableau 2. Burundi: Mesures structurelles : septième et huitième revue de l'accord au titre de la FEC

Mesures	Date de mise en œuvre	Repère structurel proposé pour la revue	Objectif
Mesures reportées de la sixième revue (reformulées pour assurer leur faisabilité)			
Publication par le Ministère des finances d'une instruction pour harmoniser les modalités de délégation de la gestion des dépenses au sein des ministères et des autres institutions.	30 avril 2015	Septième	Normaliser et habiliter les organes de gestion du budget au sein des ministères et des autres institutions afin d'améliorer la discipline budgétaire globale.
Adopter un plan pour apurer les arriérés des dépenses hors budget (non engagées et sans ordre de paiement) au cours des années précédentes, qui ont été validés lors de l'audit réalisé par la Cour des Comptes en septembre 2014.	30 avril 2015	Septième	Le plan d'apurement devrait être incorporé dans le budget de 2016.
Créer un module logiciel dans le cadre du nouveau système informatique au Ministère des finances pour rendre le flux de recettes visibles à l'OBR.	30 juin 2015	Huitième	Améliorer l'exécution du budget.
Politique et administration fiscales			
Accroître d'au moins 15 % le nombre de contribuables enregistrés par rapport à la fin de décembre 2014.	30 septembre 2015	Huitième	Créer une base de données fiable et centralisée des contribuables et élargir l'assiette fiscale.
Gestion des finances publiques			
Finaliser l'audit de la capacité de gestion du budget dans trois ministères pilotes (éducation, santé, agriculture) ; la version finale devrait inclure des observations par les ministères audités.	31 mars 2015	Septième	Adopter le cadre réglementaire nécessaire à la décentralisation des engagements de dépenses.

Tableau 2. Burundi: Mesures structurelles : septième et huitième revues de l'accord au titre de la FEC (suite)

Mesures	Date de mise en œuvre	Repère structurel proposé pour la revue	Objectif
Banque centrale et sauvegardes			
Adopter le projet de loi sur la création d'une centrale des risques.	31 mars 2015	Septième	Faciliter l'intermédiation financière. Moderniser le cadre bancaire réglementaire.
Soumettre au Conseil des Ministres les amendements législatifs à la charte de la BRB (après consultation avec les services du FMI).	30 septembre 2015	Huitième	Moderniser le cadre juridique de la BRB et renforcer son indépendance et sa redevabilité.
Données macroéconomiques			
Le Comité national pour la coordination de l'aide (CNCA) fournira aux utilisateurs, y compris au FMI, des données complètes sur l'assistance extérieure en 2014.	30 juin 2015	Huitième	Renforcer la fourniture des données sur l'aide ainsi que la mise en œuvre des projets qui font intervenir un financement extérieur
Finaliser et publier les comptes finaux pour 2012 et les comptes provisoires pour 2013, suite aux recommandations de l'assistance technique fournie par AFRITAC Centre et mettre au point un plan pour modifier la base du PIB et préparer les comptes trimestriels.	30 septembre 2015	Huitième	Améliorer les données des comptes nationaux annuels et les indicateurs économiques à court terme.
Sources: Services du FMI et les autorités du Burundi.			

ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI

- 21. La situation macroéconomique s'est améliorée ces trois dernières années et la croissance a rebondi.** Des politiques budgétaires et monétaires prudentes ont contribué à faire baisser l'inflation à un chiffre et la position extérieure s'est stabilisée. Le secteur financier est en expansion et le système bancaire reste solide.
- 22. Le budget de 2015 constitue une base adéquate pour la politique budgétaire pendant une année électorale délicate.** Il demeure que les autorités devront rester vigilantes pour exécuter le budget comme prévu et résister à la tentation de relâcher l'orientation budgétaire dans le contexte électoral ; il convient aussi d'accorder une plus grande attention à la budgétisation et l'exécution adéquates des dépenses en faveur des pauvres.
- 23. Il est crucial d'améliorer la coordination entre la conception et la mise en œuvre de la politique fiscale en vue d'inverser durablement la baisse du ratio de l'impôt au PIB.** Pour cela, les autorités sont encouragées à renforcer les capacités de la Direction de la politique fiscale, à consolider davantage l'autorité des recettes et à améliorer la collaboration entre les deux institutions, en tirant parti de l'assistance technique du FMI.
- 24. Les progrès vers la régularisation des arriérés intérieurs sont encourageants.** En vue d'éviter une nouvelle accumulation des arriérés intérieurs, il serait souhaitable que les autorités mettent en œuvre le compte unique du Trésor et mettent en place un plan d'engagement et de contrôle afin d'éviter les pressions persistantes sur la position de trésorerie. L'émission de titres publics dans de bons délais contribuera à éliminer le recours au découvert de la banque centrale.
- 25. La politique monétaire devrait être axée sur le maintien d'un environnement de faible inflation.** Les récents changements qualitatifs, notamment la baisse de l'inflation et la stabilité du taux de change, sont une bonne occasion de réformer le cadre de politique monétaire et d'adopter des instruments basés sur le marché. Les services du FMI encouragent la banque centrale à redoubler d'efforts pour améliorer les prévisions de liquidité, promouvoir le marché interbancaire et accroître l'efficacité des opérations monétaires.
- 26. L'élaboration d'un cadre de politique monétaire et des conditions macroéconomiques favorables faciliteront une plus grande souplesse du taux de change.** La récente amélioration des termes de l'échange a neutralisé les effets de la compétitivité de la récente appréciation du franc par rapport au dollar. Pour l'avenir, il serait souhaitable que les autorités continuent à s'efforcer de développer le marché des changes interbancaire afin d'assurer une détermination plus efficace des prix et de jeter les bases d'une plus grande souplesse du taux de change. Entre-temps, la banque centrale devrait se tenir prête à offrir des signaux de prix au marché des changes, tout en continuant à accumuler des réserves.
- 27. Le Burundi court encore des risques importants de surendettement, ce qui rend l'amélioration de la gestion de la dette d'autant plus importante.** Les autorités devraient continuer à s'appuyer sur des prêts concessionnels et des dons pour satisfaire leurs besoins de

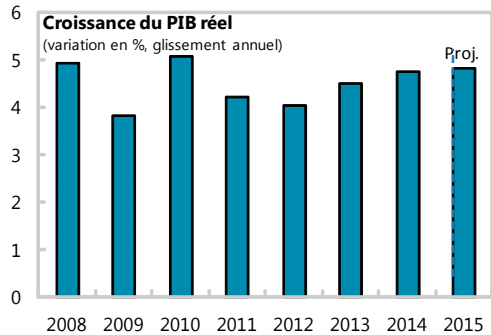
financement et à améliorer les pratiques de gestion de la dette en vue de renforcer la capacité du pays à assurer le futur service de ses obligations au titre de la dette.

28. Des tensions politiques dans le contexte des élections nationales de 2015, conjuguées aux incertitudes qui entourent l'environnement extérieur, présentent d'importants risques baissiers. Les autorités sont encouragées à ménager des marges de manœuvre budgétaire pour répondre aux urgences que ces risques pourraient présenter. De fermes engagements devront être pris dans le cadre du programme pour sauvegarder la stabilité macroéconomique au cours de cette période.

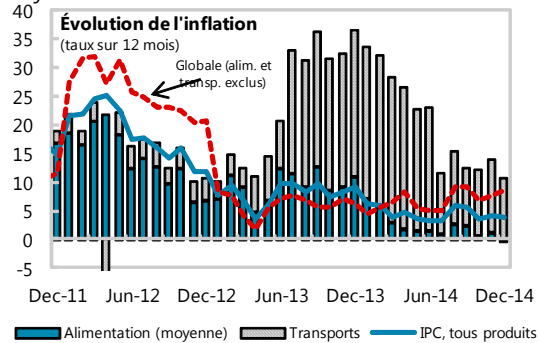
29. Les services du FMI recommandent l'achèvement de la sixième revue de l'accord au titre de la FEC de même que le décaissement d'un montant équivalant à 5 millions de DTS. Les services appuient également la demande des autorités d'une prolongation d'un an et d'une augmentation de l'accès de 13 % de la quote-part.

Graphique 1. Burundi: Évolution récente, 2008–15

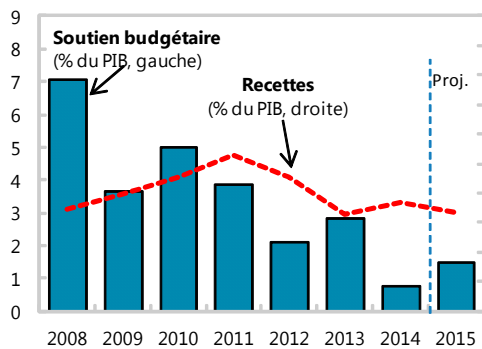
La croissance reprend progressivement.



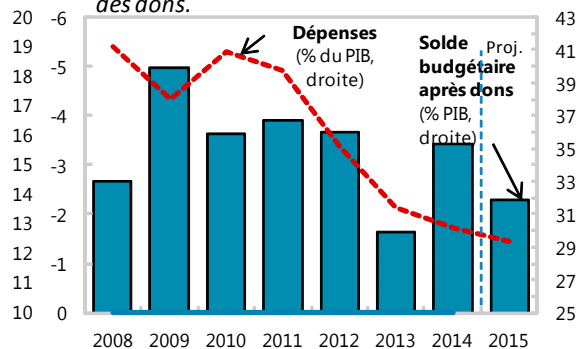
Les mesures de l'inflation globale et sous-jacente ont baissé ces dernières années.



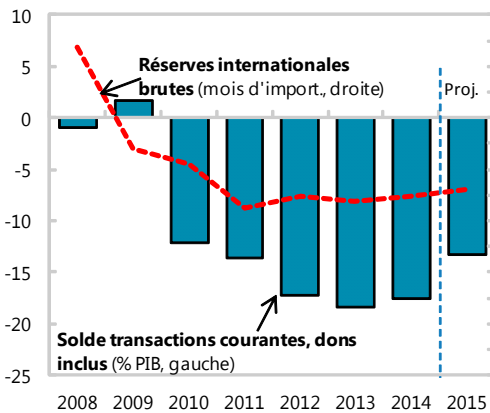
Les recettes se sont stabilisées en 2014 après l'adoption de mesures correctives.



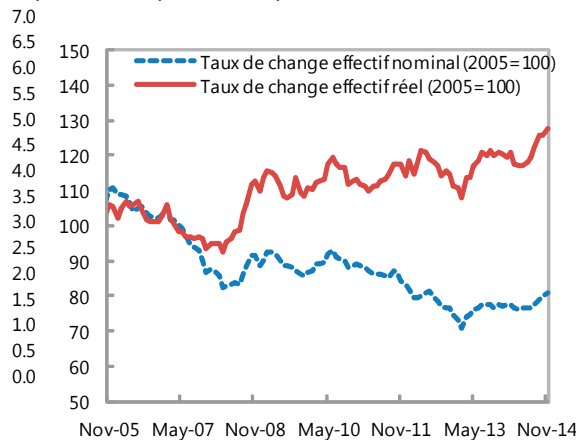
Les dépenses ont été maîtrisées; en 2014, le déficit s'est creusé en raison de l'insuffisance des dons.



Le compte courant s'est stabilisé en 2014, mais reste élevé...



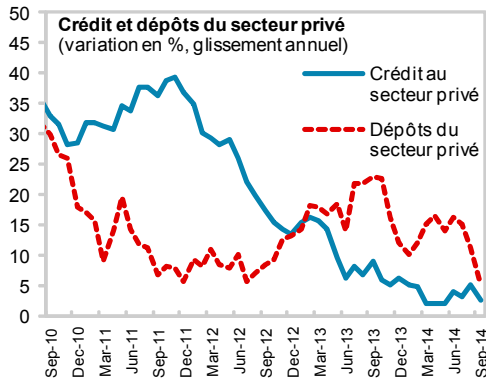
... tandis que le TCER s'est apprécié en raison d'une inflation plus élevée que chez les partenaires commerciaux



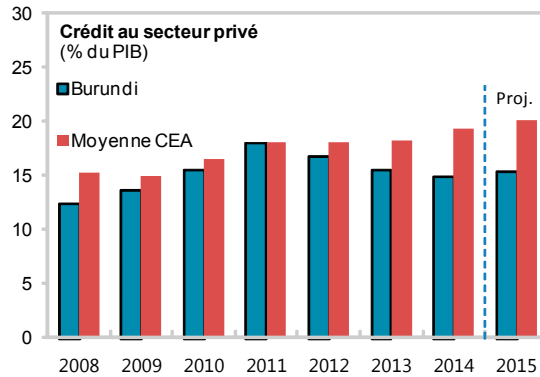
Sources: Autorités du Burundi et estimations et projections des services du FMI.

Graphique 2. Burundi: Évolution monétaire, 2008–14

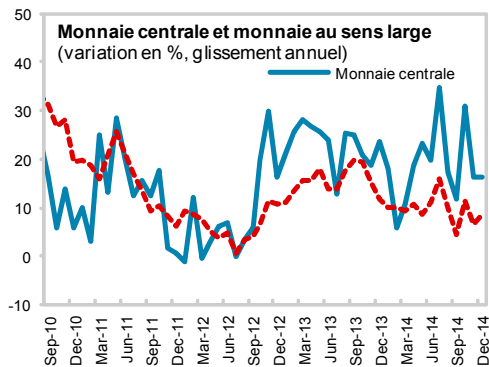
La croissance du crédit au secteur privé reste modérée...



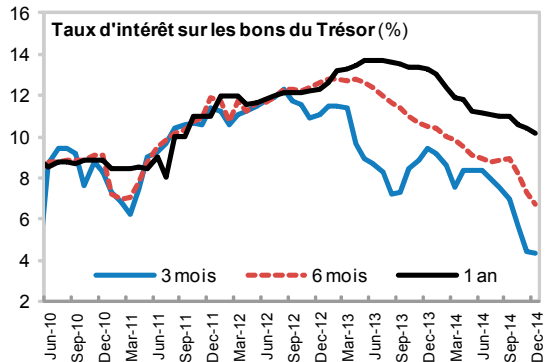
... et faible en part du PIB.



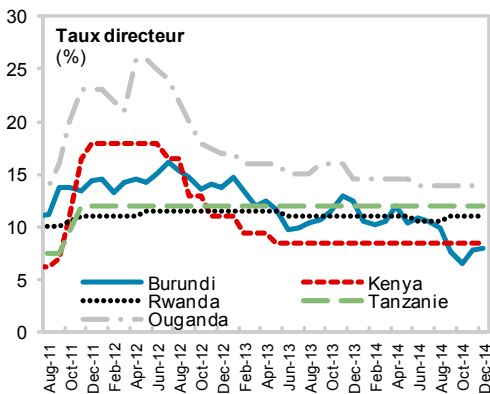
Les agrégats monétaires ont augmenté sous l'effet d'un plus grand recours au financement intérieur...



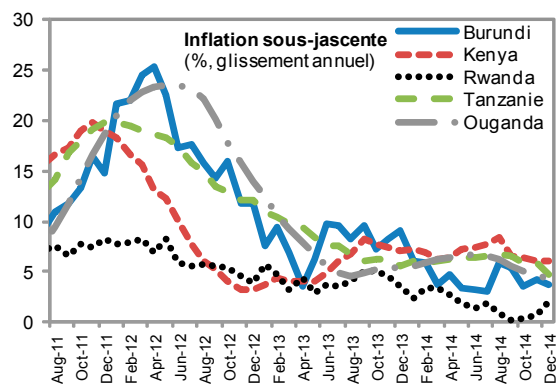
Les taux d'intérêt ont baissé lorsque l'inflation s'est modérée et la liquidité des banques s'est améliorée.



Au niveau régional, les taux directeurs ont baissé...



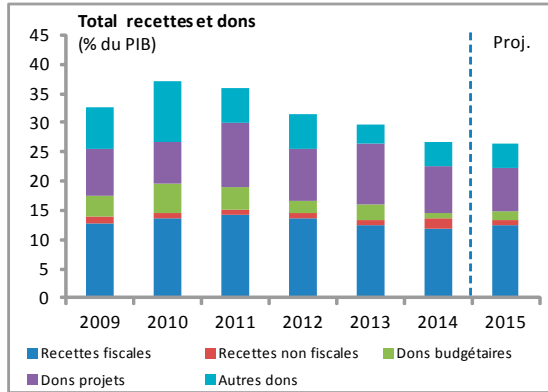
...alors que les pressions inflationnistes ont reculé.



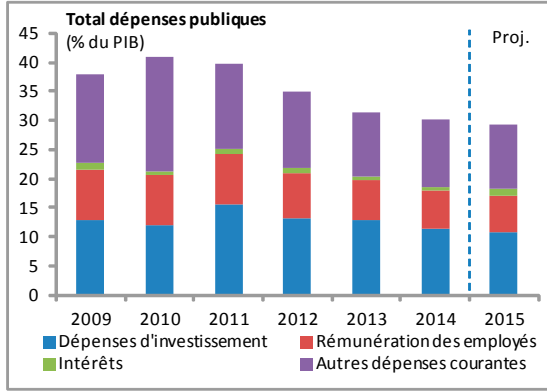
Sources: Autorités du Burundi et estimations et projections des services du FMI.

Graphique 3. Burundi: Évolution budgétaire, 2009–15

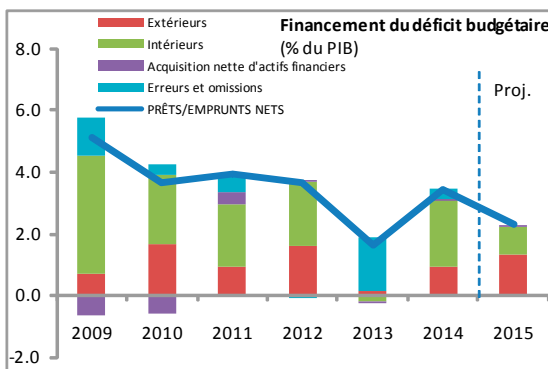
Depuis le pic de 2009, les recettes et les dons ont baissé...



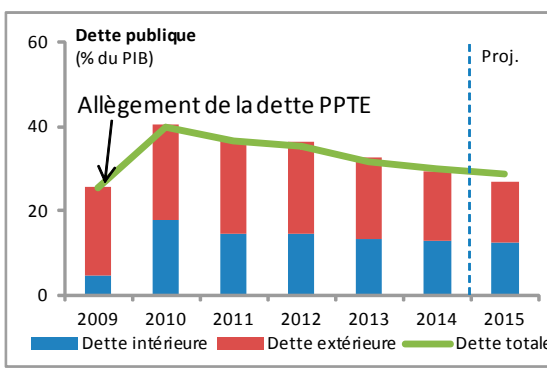
...ce qui a limité les dépenses....



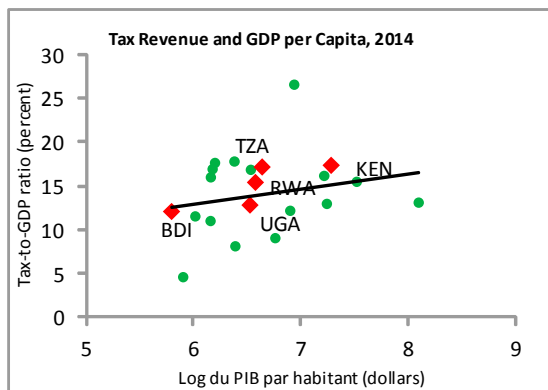
... et contribué à l'ajustement budgétaire en cours.



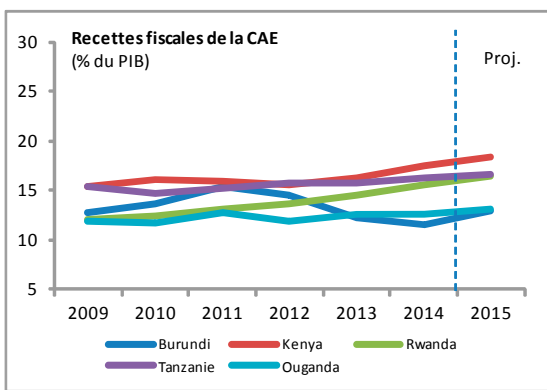
L'allègement de la dette a offert une certaine marge budgétaire



Il faut mobiliser de nouvelles recettes...



... pour suivre les pairs de la CAE.



Sources: Autorités du Burundi et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 3. Burundi: Principaux indicateurs économiques, 2012-18

	2012	2013		2014		2015	2016	2017	2018
		Act.	Prog	Prél.	Proj.				
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)									
Production, prix et taux de change									
PIB réel	4.0	4.5	4.7	4.7	4.8	5.0	5.2	5.4	5.4
Déflateur du PIB	16.4	11.7	8.1	8.1	6.6	5.5	5.4	5.5	5.5
IPC (moyenne pour la période)	18.2	7.9	7.5	4.4	5.0	5.3	5.2	5.1	5.1
IPC (fin de période)	11.8	9.0	7.0	3.8	7.9	5.8	4.7	5.4	5.4
Inflation globale (fin de période) 1/	20.7	6.2	...	8.5
Termes de l'échange (détérioration, -)	-20.6	-10.1	3.8	15.1	9.4	-0.9	-1.4	1.0	1.0
Taux de change (franc du Burundi/dollar)	14.4	7.6	...	-0.4
Taux de change effectif réel (dépréciation, -)	-2.7	7.7	...	3.5
Monnaie et crédit									
Monnaie au sens large (M2)	10.9	11.9	13.2	8.7	11.7	10.8	10.9	11.2	11.2
Crédit au secteur non public	12.4	8.3	9.2	8.8	14.8	4.4	6.5	6.6	6.6
Taux directeur (% , fin de période) 2/	13.8	12.5	...	8.0
M2/PIB (%)	20.6	19.7	19.7	18.9	18.9	18.9	18.9	18.9	18.9
Prêts non productifs (% du total des prêts) 3/	8.7	10.3	...	12.5
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
Budget de l'administration centrale									
Recettes et dons	31.4	29.7	28.3	26.7	27.0	26.7	27.0	26.7	26.7
<i>Dont</i> : dons	16.9	16.4	14.7	13.0	13.7	12.9	12.9	12.7	12.7
Dépenses	35.1	31.4	29.9	30.1	29.3	28.3	28.6	28.2	28.2
Courantes	17.1	15.3	18.9	15.0	13.5	14.0	13.4	13.1	13.1
D'investissement	13.2	12.0	11.0	11.4	10.8	10.8	11.4	11.4	11.4
Solde primaire	-3.0	-0.2	-0.8	-2.6	-1.4	-0.8	-1.5	-1.5	-1.5
Solde global	-3.7	-1.7	-1.7	-3.4	-2.3	-1.6	-1.6	-1.5	-1.5
Dons exclus	-20.6	-17.4	-16.4	-16.1	-15.0	-14.5	-14.4	-14.1	-14.1
Emprunts intérieurs nets	1.8	0.8	0.9	1.2	1.1	0.8	0.8	0.7	0.7
Dette publique									
Dette publique nominale brute	36.1	32.7	29.8	31.1	30.4	28.9	27.4	26.1	26.1
<i>Dont</i> : dette publique extérieure	21.7	19.6	17.4	17.1	18.0	16.7	15.4	14.5	14.5
Investissements et épargne									
Investissements	20.0	20.0	20.0	20.0	20.0	20.0	20.0	20.0	20.0
Publics	8.8	8.1	7.4	7.6	7.2	7.3	7.7	7.7	7.7
Privés	11.2	11.9	12.6	12.4	12.8	12.7	12.3	12.3	12.3
Épargne	2.7	1.6	2.8	2.4	6.7	7.1	7.6	8.0	8.0
Publique	5.2	6.4	5.7	4.2	4.9	5.7	6.1	6.1	6.1
Privée	-2.4	-4.8	-2.9	-1.8	1.8	1.4	1.5	1.9	1.9
Secteur extérieur									
Exportations (biens et services)	8.7	8.2	8.5	9.4	7.8	8.3	8.2	8.2	8.2
Importations (biens et services)	43.4	39.2	36.8	37.0	32.2	30.7	29.8	29.0	29.0
Solde compte courant (dons inclus)	-17.3	-18.4	-17.2	-17.6	-13.3	-12.9	-12.4	-12.0	-12.0
Solde compte courant (dons exclus)	-30.1	-26.4	-24.7	-23.4	-20.3	-18.5	-17.8	-17.1	-17.1
Réerves internationales brutes									
En milliards de dollars	0.3	0.3	0.4	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4
En mois d'importations de l'année suivante	3.5	3.4	3.6	3.5	3.6	3.7	3.8	3.9	3.9
Pour mémoire :									
PIB au prix du marché									
Milliards de francs du Burundi	3621	4227	4785	4785	5344	5923	6566	7304	7304
Milliards de dollars	2.5	2.7	3.1	3.1	3.4	3.7	4.0	4.2	4.2
PIB par habitant (dollars nominale)	286	303	328	336	360	381	405	419	419
Population (millions)	8.8	9.0	9.2	9.2	9.4	9.6	9.9	10.1	10.1

Sources : Autorités du Burundi et estimations et projections des services du FMI.

1/ À savoir, produits alimentaires et transports exclus.

2/ Le taux directeur est le taux d'escompte de la facilité de prêt au jour le jour de la banque centrale.

3/ Le dernier chiffre renvoie à septembre 2014.

Tableau 4. Burundi: Opérations de l'administration centrale, 2012-18 Error! Bookmark not defined.

	2012	2013	2014		2015	2016	2017	2018
			Prog.	Prel.				
(BIF billion)								
Revenue and grants	1,136.9	1,255.5	1,351.9	1,277.1	1,443.6	1,581.7	1,771.4	1,949.8
Tax revenue	491.8	522.3	573.6	571.9	658.8	757.1	858.1	954.6
Taxes on income, profits, and capital gains	155.9	146.0	162.6	133.4	159.6	192.8	213.8	237.8
Taxes on goods & services	286.2	327.0	351.9	383.6	439.3	496.6	567.0	630.8
Taxes on international trade & transactions	49.7	49.3	53.9	54.9	59.9	67.7	77.3	86.0
Nontax revenue ¹	34.9	39.1	75.2	83.7	54.8	57.7	64.0	71.2
Grants	610.2	694.1	703.1	621.6	729.9	766.9	849.3	924.0
Program support	75.3	120.4	125.2	37.5	78.7	113.7	110.7	105.2
Project support	321.8	430.6	382.9	387.3	398.1	450.0	508.8	564.1
Other grants and transfers ²	213.1	143.1	195.0	196.8	253.1	203.2	229.7	254.7
Total expenditure	1,269.8	1,325.7	1,431.3	1,442.2	1,566.6	1,675.9	1,874.6	2,062.2
Expense	792.2	786.2	904.7	897.2	988.7	1,035.0	1,124.1	1,227.2
Compensation of employees	282.2	295.9	322.3	314.4	339.5	370.2	403.6	444.6
Regularization of compensation arrears ³	6.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Purchases/use of goods & services	103.8	117.9	113.0	114.6	114.1	148.8	168.3	191.1
Subsidies and Social benefits	163.2	183.5	206.9	211.6	206.2	248.5	251.2	259.5
Interest	26.7	29.6	40.8	33.7	52.6	59.3	56.4	62.3
Of which: Domestic	23.3	25.2	34.7	30.4	44.3	52.7	49.4	55.1
Other expense	210.4	159.2	221.7	222.9	276.3	208.2	244.7	269.7
Of which: Domestically financed	11.3	18.5	29.7	29.1	26.2	5.0	15.0	15.0
Net acquisition of nonfinancial assets	477.6	539.5	526.5	545.0	577.9	640.9	750.5	835.0
Of which: Domestically financed	91.1	94.3	100.1	102.7	97.1	134.3	172.7	190.7
Net lending (+) / borrowing (-)	-132.9	-70.2	-79.4	-165.0	-123.0	-94.1	-103.2	-112.4
Errors and omissions	-0.6	71.8	0.0	15.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Of which: change in the treasury float	15.3
Net acquisition of financial assets ⁴	-0.1	1.1	-4.5	-1.1	-3.0	-13.5	-9.1	-8.8
Deposits	9.0	2.7	0.0	0.0	0.0	-2.0	-2.0	-2.0
Policy lending	-1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-1.0	-2.1	-1.8
Shares and other equity	-8.1	-1.6	-4.5	-1.1	-3.0	-10.5	-5.0	-5.0
Net incurrence of liabilities	133.5	-0.5	74.9	148.6	120.0	80.6	94.1	103.6
Domestic	75.2	-7.7	42.7	104.0	49.9	47.8	47.7	47.7
Foreign	58.2	7.2	32.2	44.6	70.1	32.9	46.4	55.9
Financing gap	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Revenue and grants	1,136.9	1,255.5	1,351.9	1,277.1	1,443.6	1,581.7	1,771.4	1,949.8
Total expenditure	1,269.8	1,325.7	1,431.3	1,442.2	1,566.6	1,675.9	1,874.6	2,062.2
Of which: Compensation of employees	282.2	295.9	322.3	314.4	339.5	370.2	403.6	444.6
Memorandum items:								
Net domestic financing	66.3	-6.6	42.7	104.0	49.9	49.8	49.7	49.7
Domestic primary balance	-130.9	-148.8	-123.2	-116.8	-69.4	-92.0	-88.6	-75.1
Revenues on account of Burundi's participation in peace keeping missions ⁵	75.1	118.4	...	77.5
GDP at current market prices (BIF billion)	3,621	4,227	4,785	4,785	5,344	5,923	6,566	7,304

Sources: Burundi authorities; and IMF staff estimates and projections.

¹ Sale of fixed capital assets included in nontax revenue rather than under expenditure.

² Includes reimbursement for the Africa Mission to Somalia (AMISOM Fund); on a net basis.

³ Compensation due to the repayment of wage arrears and arrears in payments to ONATEL.

⁴ A negative sign denotes a reduction of financial assets.

⁵ Gross basis: mainly related to reimbursements of costs, including equipment and compensation of participating personnel.

Tableau 4. Burundi: Opérations de l'administration centrale, 2012–18 (suite)

	2012	2013	2014		2015	2016	2017	2018
			Prog.	Prél.				
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)								
Recettes et dons	31.4	29.7	28.3	26.7	27.0	26.7	27.0	26.7
Recettes fiscales	13.6	12.4	12.0	12.0	12.3	12.8	13.1	13.1
Impôt sur revenu, bénéfiques et plus-values	4.3	3.5	3.4	2.8	3.0	3.3	3.3	3.3
Impôts sur les biens et les services	7.9	7.7	7.4	8.0	8.2	8.4	8.6	8.6
Impôt sur commerce intern. et transactions	1.4	1.2	1.1	1.1	1.1	1.1	1.2	1.2
Recettes non fiscales ¹	1.0	0.9	1.6	1.7	1.0	1.0	1.0	1.0
Dons	16.9	16.4	14.7	13.0	13.7	12.9	12.9	12.7
Soutien programme	2.1	2.8	2.6	0.8	1.5	1.9	1.7	1.4
Soutien projet	8.9	10.2	8.0	8.1	7.4	7.6	7.7	7.7
Autres dons et transferts ²	5.9	3.4	4.1	4.1	4.7	3.4	3.5	3.5
Total dépenses	35.1	31.4	29.9	30.1	29.3	28.3	28.6	28.2
Dépenses	21.9	18.6	18.9	18.7	18.5	17.5	17.1	16.8
Rémunération des employés	7.8	7.0	6.7	6.6	6.4	6.3	6.1	6.1
Régularisation des arriérés de rémunération ³	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Achats/utilisation de biens et de services	2.9	2.8	2.4	2.4	2.1	2.5	2.6	2.6
Subventions et prestations sociales	4.5	4.3	4.3	4.4	3.9	4.2	3.8	3.6
Intérêts	0.7	0.7	0.9	0.7	1.0	1.0	0.9	0.9
Dont : intérieurs	0.6	0.6	0.7	0.6	0.8	0.9	0.8	0.8
Autres dépenses	5.8	3.8	4.6	4.7	5.2	3.5	3.7	3.7
Dont : financées sur ressources intérieures	0.3	0.4	0.6	0.6	0.5	0.1	0.2	0.2
Acquisition nette d'actifs non financiers	13.2	12.8	11.0	11.4	10.8	10.8	11.4	11.4
Dont : financée sur ressources intérieures	2.5	2.2	2.1	2.1	1.8	2.3	2.6	2.6
Prêts (+)/emprunts (-) nets	-3.7	-1.7	-1.7	-3.4	-2.3	-1.6	-1.6	-1.5
Erreurs et omissions	0.0	1.7	0.0	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Dont : variations des instances du Trésor	0.3
Acquisition nette d'actifs financiers ⁴	0.0	0.0	-0.1	0.0	-0.1	-0.2	-0.1	-0.1
Dépôts	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts à l'appui de réformes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Actions et autres prises de participation	-0.2	0.0	-0.1	0.0	-0.1	-0.2	-0.1	-0.1
Accumulation nette de passifs	3.7	0.0	1.6	3.1	2.2	1.4	1.4	1.4
Intérieurs	2.1	-0.2	0.9	2.2	0.9	0.8	0.7	0.7
Extérieurs	1.6	0.2	0.7	0.9	1.3	0.6	0.7	0.8
Déficit de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire :								
Financement intérieur net	1.8	-0.2	0.9	2.2	0.9	0.8	0.8	0.7
Recettes de la participation du Burundi aux missions de maintien de la paix à l'étranger ⁵	2.1	2.8	...	1.6
Solde intérieur primaire	-3.6	-3.5	-2.6	-2.4	-1.3	-1.6	-1.3	-1.0
Dette publique	36.1	32.7	29.8	32.3	30.4	29.0	27.6	26.4
Dont : dette intérieure	14.4	13.1	12.4	14.1	12.4	12.2	12.0	11.6
PIB au prix courant du marché (millions de FB)	3,621	4,227	4,785	4,785	5,344	5,923	6,566	7,304

Sources: Autorités du Burundi et estimations et projections des services du FMI.

¹ Vente d'actifs immobilisés incluse dans les recettes non fiscales plutôt que dans les dépenses.

² Inclut le remboursement de la mission Afrique en Somalie (fonds AMISOM); sur une base nette.

³ Rémunération du remboursement des arriérés de salaires et des arriérés de paiements envers ONATEL.

⁴ Un signe négatif indique une réduction des actifs financiers.

⁵ Base brute : principalement lié aux remboursements des coûts, y compris de l'équipement et de la rémunération du personnel participant. personnel participant.

Tableau 5. Burundi: Situation monétaire, 2012-15

	2012	2013	2014		2015
			Prog. ¹	Prél.	Proj.
(Milliards de FB)					
Avoirs extérieurs nets	28.0	24.1	94.3	-40.2	7.8
Banque centrale	14.0	31.3	76.4	53.9	99.9
Banques créatrices de monnaie	14.0	-7.1	17.9	-94.2	-92.2
Avoirs intérieurs nets	916.9	1028.6	1145.3	1196.6	1309.2
Crédit intérieur	989.3	1088.4	1174.9	1368.3	1496.4
Créances nettes sur l'État	354.9	402.0	422.0	641.6	673.8
<i>Dont</i> : sur le Trésor	403.1	402.7	476.5	414.4	446.7
Crédit à l'économie	634.4	686.4	752.9	726.7	822.5
Autres postes, nets (actifs =+)	-72.4	-59.8	-29.5	-171.6	-187.2
M3	944.9	1052.7	1239.6	1156.4	1317.0
Dépôts en devises	199.7	218.9	295.7	250.1	304.8
M2	745.2	833.8	943.9	906.3	1012.2
Monnaie en circulation	173.9	187.5	255.8	199.8	254.9
Dépôts en monnaie locale	571.3	646.3	688.1	706.5	757.3
Dépôts à vue	366.5	409.7	420.3	455.7	477.2
Quasi-monnaie	204.8	236.6	267.9	250.8	280.2
Variation en pourcentage au début de la période M2					
Avoirs extérieurs nets	-5.3	-0.5	8.4	-7.7	5.3
Banque centrale	-1.8	2.3	5.4	2.7	5.1
Banques créatrices de monnaie	-3.4	-2.8	3.0	-10.4	0.2
Avoirs intérieurs nets	21.7	15.0	14.0	20.2	12.4
Crédit intérieur	15.2	13.3	10.6	33.6	14.1
Créances nettes sur l'État	1.9	6.3	2.4	28.7	3.6
Crédit à l'économie	13.3	7.0	8.2	4.8	10.6
<i>Dont</i> : secteur privé	9.9	6.8	9.2	6.9	11.7
M3	16.4	14.5	22.4	12.4	17.7
Dépôts en devises	5.6	2.6	9.2	3.7	6.0
M2	10.9	11.9	13.2	8.7	11.7
Monnaie en circulation	3.1	1.8	8.2	1.5	6.1
Dépôts en monnaie locale	7.8	10.1	5.0	7.2	5.6
Dépôts à vue	5.2	5.8	1.3	5.5	2.4
Quasi-monnaie	2.6	4.3	3.7	1.7	3.2
Pour mémoire :					
Monnaie centrale (variation en % sur 12 mois)	16.2	23.6	12.5	16.4	20.7
Vitesse de circulation (PIB/M2 ; fin de période)	4.9	5.1	5.1	5.3	5.3

Sources : Autorités du Burundi et estimations et projections des services du FMI

¹ Rapport pays des services du FMI, EBS/14/293.

Tableau 6. Burundi: Comptes de la banque centrale, 2012-15

	2012	2013	2014				2015			
	Déc.	Déc.	Mar. Réel	Juin Réel	Sept Réel	Déc. Prel.	Mar.	Juin Proj.	Sept	Déc.
(Milliards de FB)										
Avoirs extérieurs nets	14.0	31.3	14.1	25.4	38.6	53.9	80.0	50.0	50.8	90.6
Actifs	483.8	500.1	490.4	485.4	523.7	500.0	537.0	507.0	518.9	558.7
Passifs	469.8	468.8	476.3	460.0	485.1	446.1	457.1	457.1	468.1	468.1
Avoirs intérieurs nets	231.3	272.0	261.0	308.4	269.2	299.1	318.4	331.5	360.1	324.4
Crédit intérieur	344.5	351.5	359.1	380.6	335.6	355.6	374.9	388.0	417.2	385.7
Créances nettes sur l'État	315.4	317.5	324.5	345.3	300.3	340.6	349.7	362.8	379.9	324.0
Autres crédits	22.3	36.7	34.7	35.3	35.3	15.0	25.2	25.2	37.4	61.7
Autres postes, nets (actifs =+)	-113.2	-79.4	-98.1	-72.3	-66.4	-56.5	-56.5	-56.5	-57.1	-61.4
Monnaie centrale	245.3	303.3	275.1	333.8	307.9	353.1	398.3	381.4	410.9	415.0
Monnaie en circulation	173.9	187.5	173.2	195.9	190.6	199.8	250.7	223.8	254.4	254.9
Réserves bancaires	39.9	82.7	70.9	100.7	80.8	120.1	108.5	116.8	118.1	124.0
Encaisses	24.4	24.2	28.1	27.9	32.1	27.5	20.8	26.8	26.8	26.8
Autres dépôts non bancaires	7.2	8.9	2.9	9.4	4.4	5.6	18.3	14.0	11.7	9.3
Pour mémoire :										
Avoirs extérieurs nets BRB (millions de \$)	9.1	20.3	9.1	16.4	25.0	34.7	51.4	31.9	31.9	55.8

Sources : Autorités du Burundi et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 7. Burundi: Balance des paiements, 2012-18

	2012	2013	2014		2015	2016	2017	2018
		Est.	Prog.	Prél.			Proj.	
	(Millions de dollars)							
Compte courant (Transferts officiels exclus)	-433.3 -756.0	-501.8 -718.9	-527.8 -757.7	-544.3 -724.3	-449.7 -686.5	-475.1 -679.5	-495.2 -710.1	-522.4 -744.9
Balance commerciale	-751.5	-751.9	-795.6	-782.9	-732.3	-752.3	-815.5	-877.4
Exportations, f.à.b.	134.7	91.1	117.3	130.1	116.6	127.1	134.6	146.7
<i>Dont</i> : café	70.0	28.7	52.9	64.2	43.6	47.2	47.3	49.7
Importations, f.à.b.	-886.2	-843.0	-912.9	-913.0	-848.8	-879.4	-950.1	-1024.1
<i>Dont</i> : produits pétroliers	-143.3	-170.9	-179.2	-165.6	-91.8	-111.4	-126.8	-139.7
Services (net)	-118.7	-94.1	-93.0	-71.8	-92.6	-73.9	-50.3	-33.1
Revenu (net)	-9.0	-1.4	0.1	-0.3	2.3	5.0	8.1	12.2
Transferts courants (net)	446.0	345.6	360.7	310.8	372.8	346.2	362.4	375.9
<i>Dont</i> : officiels (nets)	322.7	217.1	229.9	180.0	236.7	204.4	214.9	222.6
Compte de capital ¹	223.1	257.7	243.0	250.4	252.3	279.7	310.0	337.1
Comptes financiers	181.2	219.9	321.9	291.2	219.4	224.0	218.6	227.6
Investissements directs	0.6	68.0	71.4	71.4	75.0	78.7	82.7	86.8
Autres investissements	180.6	151.9	250.5	219.8	144.4	145.3	136.0	140.8
Actifs	-48.7	-45.9	-78.1	-38.2	-66.3	-74.6	-83.3	-95.3
Passifs	229.3	197.9	328.6	258.1	210.7	219.9	219.3	236.1
Erreurs et omissions	39.7	35.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	10.7	11.6	37.1	-2.6	22.0	28.6	33.4	42.4
Financement (augmentation des actifs =-)	-10.7	-11.6	-37.1	2.6	-22.0	-28.6	-33.4	-42.4
<i>Dont</i> : variations des réserves officielles	-13.2	-12.7	-37.1	4.4	-22.2	-28.7	-33.5	-42.5
Achats et prêts du FMI	15.4	15.4	15.6	14.6	14.4	7.3	0.0	0.0
Déficit de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
	(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)							
Pour mémoire :								
Compte courant	-17.3	-18.4	-17.2	-17.6	-13.3	-12.9	-12.4	-12.0
Réserves officielles brutes								
Millions de dollars	309	321	359	317	339	368	402	444
Mois d'importations	3.5	3.4	3.6	3.5	3.6	3.7	3.8	3.9
VA dette extérieure (% exportations de B&S)	187	159	248	129	152	135	127	117
Dette extérieure publique (% du PIB)	22	20	18	18	18	17	16	15
Prix du café (cents/la livre)	188	141	186	203	184	189	190	190
Pétrole (dollars/baril)	105	104	104	96	51	59	64	67
PIB nominal (millions de dollars)	2,510	2,723	3,068	3,094	3,388	3,680	4,000	4365

Sources : Autorités du Burundi et estimations et projections des services du FMI.

¹ Basé sur les informations préliminaires fournies par les donateurs.

Tableau 8. Burundi: Indicateurs de solidité du système bancaire, 2010-14
(Pourcentage, sauf indication contraire)

	2010 Déc	2011 Mar	2011 Juin	2011 Sept	2011 Déc	2012 Mar	2012 Juin	2012 Sep	2012 Déc	2013 Mar	2013 Juin	2013 Sep	2013 Déc	2014 Mar	2014 Juin	2014 Sep
Fonds propres obligatoires																
Fonds propres oblig. sur actifs pondérés (ratio solvabilité)	19.7	21.7	20.7	20.0	19.8	19.8	18.9	19.7	20.2	21.1	21.8	19.9	22.3	21.9	21.3	18.1
Fonds propres de base (capital Tier 1) sur actifs pondérés	16.9	18.9	18.1	17.6	17.3	17.3	16.6	17.5	18.0	18.9	19.6	17.8	19.2	19.5	19.1	16.2
Qualité des actifs																
Prêts non productifs (% du total des prêts bruts octroyés)	10.0	8.8	7.6	7.3	7.7	8.1	7.3	8.0	8.7	9.6	10.1	9.9	10.3	11.7	12.7	12.5
Provisions (% des prêts non productifs)	87.6	90.5	90.6	81.9	83.3	76.7	83.1	78.0	77.8	72.8	74.5	78.8	84.1	81.2	80.1	81.1
Prêts non productifs nets de provisions (% du capital)	4.3	2.8	2.6	5.0	4.9	7.1	5.0	6.7	7.1	9.4	8.7	7.3	5.2	7.2	8.8	8.7
Expositions importantes (% du capital)	28.6	25.8	27.3	21.7	23.5	20.8	23.4	20.8	22.9	23.8	22.4	23.3	51.5	58.2	58.7	78.4
Taux de rentabilité																
Retour sur actifs	2.5	1.0	1.9	2.9	3.2	0.7	1.1	1.5	1.5	0.3	0.8	1.2	1.4	0.4	0.1	0.5
Retour sur prises de participation	21.8	6.7	13.2	20.3	23.0	4.6	8.0	10.2	10.1	2.0	5.0	7.6	8.7	2.8	1.1	3.5
Intérêts nets (% des résultats bruts)	191.3	168.3	164.8	165.7	175.6	176.9	184.9	192.7	197.8	204.1	275.7	86.9	82.9	55.4	47.8	50.3
Coûts, intérêts exclus (% des résultats bruts)	143.4	101.4	100.0	121.4	114.0	128.6	112.1	153.7	241.0	199.1	248.7	77.7	77.0	64.1	68.2	66.2
Liquidité																
Actifs liquides (% de tous les prêts octroyés)	90.5	77.7	55.8	49.5	59.5	56.0	45.8	26.7	52.6	52.5	52.8	58.0	66.7	72.9	71.5	68.1
Actifs liquides (% des engagements à court terme)	153.5	133.0	91.2	79.4	93.1	88.6	70.8	74.2	85.5	103.9	86.6	90.4	67.5	73.6	74.1	69.8

Source : Autorités du Burundi.

Tableau 9. Burundi: Calendrier provisoire des décaissements et d' revue de la FEC, 2012-16

Date	Décaissement (SDR million)	Pourcentage de la quote-part	Conditions
9 février 2012	1.00	1.3	Approbation du Conseil d'administration
6 août 2012	4.00	5.2	Achèvement de la première revue, sur la base de l'observation des critères de réalisation à la fin de mars 2012
22 février 2013	5.00	6.5	Achèvement de la seconde revue, sur la base de l'observation des critères de réalisation à la fin de septembre 2012
17 septembre 2013	5.00	6.5	Achèvement de la troisième revue, sur la base de l'observation des critères de réalisation à la fin de mars 2013.
10 mars 2014	5.00	6.5	Achèvement de la quatrième revue, sur la base de l'observation des critères de réalisation à la fin de septembre 2013.
2 septembre 2014	5.00	6.5	Achèvement de la cinquième revue, sur la base de l'observation des critères de réalisation à la fin de mars 2014.
30 mars 2015	5.00	6.5	Achèvement de la sixième revue, sur la base de l'observation des critères de réalisation à la fin de septembre 2014.
<u>Augmentation proposée</u>			
15 juillet 2015	5.00	6.5	Achèvement de la septième revue sur la base de l'observation des critères de réalisation à la fin de mars 2015.
15 janvier 2016	5.00	6.5	Achèvement de la huitième revue, sur la base de l'observation des critères de réalisation à la fin de septembre 2015.
Total pour l'accord au titre de la FEC	40.00	51.9	

Source : Estimations des services du FMI.

Tableau 10. Burundi: Indicateurs de capacité à rembourser le FMI, 2015-26

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	Projections											
Obligations du FMI sur la base du crédit existant												
(Millions de DTS)												
Principal	12.5	13.0	12.0	12.5	11.8	10.6	8.0	5.4	3.5	1.5	0.0	0.0
Commissions et intérêts	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Obligations du FMI sur la base du crédit existant et prospectif												
(Millions de DTS)												
Principal	12.5	13.0	12.0	12.5	11.8	11.1	9.0	6.4	4.5	2.5	0.5	0.0
Commissions et intérêts	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total obligations sur base du crédit existant et prospectif												
Millions de DTS												
Principal	12.7	13.2	12.2	12.6	11.9	11.2	9.0	6.4	4.5	2.5	0.5	0.0
Pourcentage des exportations de biens et de services	6.9	6.2	5.4	5.1	4.4	3.9	2.9	1.9	1.2	0.6	0.1	--
Pourcentage du service de la dette ¹	50.1	48.4	48.0	47.8	42.7	40.3	33.5	25.4	18.9	11.8	2.3	--
Pourcentage des réserves officielles brutes	5.4	5.2	4.4	4.1	3.5	2.9	2.1	1.4	0.9	0.4	0.1	0.0
Pourcentage du PIB	0.5	0.5	0.4	0.4	0.4	0.3	0.2	0.2	0.1	0.1	--	--
Pourcentage de la quote-part	16.5	17.1	15.8	16.4	15.4	14.5	11.7	8.3	5.9	3.2	0.6	0.0
Encours de crédit au FMI												
Millions de DTS												
Principal	88.2	80.2	68.2	55.8	44.0	32.9	23.9	17.5	13.0	10.5	10.0	10.0
Pourcentage des exportations de biens et de services	48.0	38.0	30.3	22.7	16.5	11.4	7.6	5.1	3.5	2.6	2.3	2.1
Pourcentage du service de la dette ¹	347.6	294.8	269.2	211.6	158.4	118.3	88.6	69.3	54.4	49.7	46.7	50.5
Pourcentage des réserves officielles brutes	37.4	31.5	24.7	18.3	13.1	8.7	5.6	3.8	2.5	1.8	1.6	1.5
Pourcentage du PIB	3.8	3.2	2.5	1.9	1.4	0.9	0.6	0.4	0.3	0.2	0.2	0.2
Pourcentage de la quote-part	114.5	104.2	88.6	72.4	57.1	42.7	31.0	22.7	16.9	13.6	13.0	13.0
Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS)	-2.5	-8.0	-12.0	-12.5	-11.8	-11.1	-9.0	-6.4	-4.5	-2.5	-0.5	0.0
Décaissements	10.0	5.0	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
<i>Dont</i> : augmentation éventuelle de la FEC	5.0	5.0	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Remboursements et rachats	12.5	13.0	12.0	12.5	11.8	11.1	9.0	6.4	4.5	2.5	0.5	0.0
Pour mémoire :												
Exportations de biens et de services (millions de dollars)	264.7	304.8	327.8	357.5	388.1	421.4	457.8	497.9	541.8	590.8	645.1	708.2
Service de la dette (millions de dollars)	36.6	39.3	36.9	38.4	40.4	40.4	39.2	36.7	34.8	30.7	31.1	28.8
Réserves officielles brutes (millions de dollars)	339	368	402	444	489	553	626	666	766	828	896	970
PIB nominal (millions de dollars)	3,387.5	3,680.4	4,000.4	4,364.8	4,732.8	5,131.6	5,566.4	6,048.4	6,576.4	7,159.6	7,804.9	8,517.0
Quote-part (DTS, millions)	77.0	77.0	77.0	77.0	77.0	77.0	77.0	77.0	77.0	77.0	77.0	77.0

Source : Estimations et projections des services FMI.

¹ Le total du service de la dette inclut les rachats et les remboursements du FMI

Lettre d'intention

Bujumbura, le 04 mars 2015

Madame Christine Lagarde
Directrice Générale
Fonds Monétaire International
Washington, D.C., 20431

Madame la Directrice Générale,

Le Conseil d'Administration du Fonds Monétaire International (FMI) a approuvé le 27 janvier 2012 un accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) en faveur de la République du Burundi. Cet accord vient en appui à notre programme à moyen terme et vise à consolider le processus de stabilité macroéconomique, accélérer la croissance et réduire la pauvreté.

Conformément à cet accord, le Gouvernement du Burundi vient d'examiner, avec une mission du FMI, la mise en œuvre du programme dans le cadre de la sixième revue de l'accord, ainsi que les perspectives et les mesures économiques et financières à mettre en œuvre en 2015.

Le Burundi reste vulnérable aux effets persistants des chocs extérieurs liés aux cours des matières premières et à la baisse de l'effort fiscal observée depuis plus de deux ans. En outre, dans une période où le pays se prépare pour des élections générales en mai-juin 2015, des tensions sociales et politiques pourraient se développer, qui, conjuguées avec les chocs extérieurs, pourraient mettre à mal les progrès significatifs réalisés dans la voie de la stabilisation macroéconomique. C'est pourquoi, nous avons redoublé d'efforts pour mobiliser des recettes et constituer, avec les recettes exceptionnelles qui pourraient être mobilisées par ailleurs, des réserves budgétaires pour faire face aux imprévus liés aux prochaines élections.

Le renforcement de l'administration fiscale viendra en complément aux mesures incluses dans le collectif budgétaire de juillet 2014 pour compenser les moins values fiscales liées en partie à l'harmonisation de la fiscalité au sein de la Communauté Est Africaine (CEA). Le renforcement des

efforts de maîtrise des dépenses à partir du second semestre de 2014 ont permis d'atténuer les effets de ce choc et de rendre l'exécution du programme pendant la période sous revue globalement satisfaisante. Tous les critères quantitatifs de réalisation relatifs à la sixième revue ont été respectés. Les objectifs quantitatifs à fin septembre et à fin décembre ont aussi été respectés, à l'exception de celui relatif au plafond de la base monétaire qui a été dépassé pour les deux dates à cause d'une accumulation d'avoirs extérieurs plus forte que prévue, et le plafond à fin décembre du financement intérieur net de l'Etat qui a connu un très léger dépassement (de moins de 0,1 pour cent du PIB). L'objectif indicatif relatif aux dépenses pro-pauvres, à fin septembre, a été respecté, mais il ne l'a pas été à fin décembre à cause de la réallocation de crédits à d'autres dépenses prioritaires dans la loi de finances révisée de 2014. Le Gouvernement est fermement engagé à poursuivre la mise en œuvre du programme afin de préserver la viabilité des finances publiques et de la dette, et relancer la croissance économique à moyen terme. A cet effet, il maintiendra des politiques budgétaire et monétaire prudentes afin d'ancrer les anticipations d'inflation à des niveaux globalement compatibles avec la stabilité des prix.

Au regard des progrès enregistrés dans la mise en œuvre du programme appuyé par la FEC, le Gouvernement sollicite la conclusion de la sixième revue et le septième décaissement au titre de la FEC d'un montant équivalent à 5 millions de DTS, portant ainsi le total cumulatif des décaissements à 30 millions de DTS.

Pour consolider les progrès accomplis et poursuivre la mise en œuvre des réformes, notamment dans le renforcement de la gestion des finances publiques, le Gouvernement sollicite la prorogation de l'accord au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) jusqu'au 31 mars 2016 et l'augmentation des ressources disponibles sous cet accord pour un montant de 10 million de DTS.

Le Gouvernement est convaincu que les politiques énoncées dans le mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint sont appropriées pour atteindre les objectifs du programme, mais il prendra toute mesure supplémentaire qui s'imposerait à cet effet. Le Gouvernement consultera au préalable le FMI en ce qui concerne l'adoption de ces mesures et, le cas échéant, la révision des politiques figurant dans ce MPEF, conformément à la politique du FMI en la matière. Le Gouvernement communiquera au FMI toutes les informations nécessaires

pour assurer l'exécution et le suivi régulier du programme. Ces informations, de même que les modalités de suivi de la mise en œuvre du programme et les critères de réalisation, objectifs quantitatifs et repères structurels sont précisées dans le Protocole d'Accord Technique (PAT), également joint à cette lettre. La septième revue portera sur les critères de performance du 31 mars 2015 tandis que la huitième portera sur les critères de performance du 30 septembre 2015.

Les autorités burundaises souhaitent que la présente lettre, le MPEF et le PAT qui l'accompagnent, ainsi que le rapport des services du FMI sur cette sixième revue soient rendus publics. Elles autorisent par conséquent leur publication et leur affichage sur le site internet du FMI une fois que l'accord du Conseil d'Administration aura été obtenu. Ces documents seront également affichés sur les sites officiels du Gouvernement du Burundi. Veuillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de notre haute considération.

Tabu Abdallah MANIRAKIZA

Jean CIZA

Ministre des Finances et de la
Planification du Développement Economique

Gouverneur, Banque de la République du Burundi

Gervais RUFYIKIRI

Deuxième Vice-Président, République du Burundi

Pièces jointes : Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF)
Protocole d'accord technique (PAT)

MEMORANDUM DE POLITIQUES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Bujumbura, le 04 mars 2015

I. INTRODUCTION

1. Le Burundi a adopté un programme économique et financier appuyé par un accord triennal avec le Fonds monétaire international dans le cadre de la Facilité élargie de crédit (FEC), pour consolider les acquis économiques et politiques, promouvoir une croissance économique inclusive, contenir l'inflation et renforcer les politiques de lutte contre la pauvreté. Le présent Mémorandum complète ceux de décembre 2011, juillet 2012, janvier 2013, août 2013, décembre 2013, et juillet 2014. Il fait le point sur la mise en œuvre des objectifs quantitatifs du programme pour la période sous revue et des repères structurels relatifs à la sixième revue, et définit les politiques et réformes économiques du Gouvernement pour atteindre les objectifs de son programme économique et financier pour 2015. Les mesures et objectifs du programme vont de pair avec le Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP-II).

2. Les effets conjugués des chocs extérieurs auxquels le Burundi reste vulnérable et le risque de tensions sociales et politiques dans la période pré-électorale, appellent une vigilance particulière pour préserver les progrès significatifs accomplis dans la voie de la stabilisation macroéconomique. De plus, les effets sur les finances publiques et la position extérieure résultant de la baisse des appuis budgétaires directs sont amplifiés par la mobilisation insuffisante des ressources intérieures, notamment, du fait de l'étroitesse de la base taxable. Le Burundi a, de ce fait, toujours besoin de l'appui des partenaires techniques et financiers à ses efforts de transformation de son économie et du renforcement de ses institutions.

3. Lors de la conférence des partenaires au développement du Burundi, tenue à Genève en Octobre 2012, le gouvernement a présenté les avancées considérables réalisées, notamment dans les domaines de la bonne gouvernance, de la consolidation de la paix, et de l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base. Pour le suivi de la conférence de Genève, le gouvernement a organisé deux conférences sectorielles aux mois de juillet et d'octobre 2013 et une table ronde en décembre 2014 pour évaluer les progrès, à mi-parcours, dans la mise en œuvre du CSLP II. Les secteurs ciblés sont en harmonie avec les principaux axes du CSLP II et concernent (i) les infrastructures de transport, les technologies de l'information et de la communication (TIC) ; (ii) l'énergie ; (iii) le développement du secteur privé et le tourisme ; (iv) la gouvernance, l'Etat de droit et le genre ; (v) l'éducation, (vi) la santé ainsi que (vii) l'environnement, l'eau et l'assainissement. Le gouvernement est conscient du chemin qui reste encore à parcourir dans ces domaines. C'est pourquoi les autorités ont sollicité la poursuite de l'appui politique et des concours financiers supplémentaires pour promouvoir la croissance économique durable, résorber le chômage et réduire la pauvreté.

II. EVOLUTION DE L'ECONOMIE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ECONOMIQUE EN 2014

4. L'évolution macroéconomique est restée globalement conforme aux objectifs du programme. La croissance du PIB a continué sur sa lancée, passant de 4,5 % en 2013 à un rythme estimé de 4,7 % en 2014, une tendance qui devrait se poursuivre en 2015 grâce aux investissements dans les infrastructures, notamment les nouvelles technologies soutenues par la fibre optique, les transports et les barrages hydro-électriques. L'inflation a connu une diminution rapide, passant d'une moyenne de 9 % en 2013 à 4,4 % en 2014, aidée par la l'évolution favorable des prix internationaux des produits pétroliers et alimentaires et la reprise de la production agricole.

5. La position extérieure connaît une légère amélioration avec un déficit du compte extérieur courant (transferts compris) tombant de 18,4 % en 2013 à 17,6 % du PIB estimé pour 2014. Cette amélioration a été aidée par l'évolution favorable des termes de l'échange. Les importations rapportées au PIB ont baissé d'environ 2 points alors que les exportations ont augmenté de 1 point de pourcentage du PIB, reflétant en grande partie le rebond des exportations de café. Les réserves officielles de change restent stables à l'équivalent de 3,5 mois d'importations en fin 2014.

6. La politique monétaire de l'année 2014 a continué d'être guidée par l'objectif de stabilité des prix. Les conditions de la liquidité ont connu une amélioration qui a permis à la BRB d'abaisser son taux d'intervention de 10,95 % en juin 2014 à 8 % en décembre 2014. La croissance de la masse monétaire et des crédits à l'économie a atteint, pour chaque poste, environ 9 %, en glissement annuel, à fin décembre 2014. Le Comité de Politique Monétaire continue de publier ses rapports trimestriels depuis 2013, chacun accompagné d'une déclaration de politique monétaire, annonçant au publique les intentions de l'autorité monétaire pour l'avenir. Cette innovation renforce la transparence et la crédibilité de la politique monétaire. Après les interventions de la BRB visant à atténuer la volatilité du taux de change en 2013, le Franc Burundais est resté relativement stable par rapport au dollar américain.

7. L'exécution budgétaire, au premier semestre de 2014, a été affectée par les moins values importantes observées dans la mobilisation des recettes, ce qui a conduit à l'adoption d'une loi des Finances révisée pour inverser la tendance à la baisse de l'effort fiscal et renforcer la maîtrise des dépenses. Ces mesures ont permis, globalement, d'atteindre les objectifs du programme, malgré le retard dans l'adoption de la loi de Finances révisée et l'impact retardé jusqu'en 2015 de certaines des mesures de redressement des recettes fiscales. Ainsi, les ressources intérieures ont atteint 411,9 milliards de francs burundais à fin septembre et 655,5 milliards de francs burundais à fin décembre 2014 soit une croissance de 16,8 % par rapport à 2013. L'effort fiscal a cependant baissé d'environ 0,4 point de pourcentage du PIB dont la croissance nominale était de 13,2 %. Au total, l'augmentation des recettes a été le résultat de l'effet combiné des efforts redoublés de mobilisation de recettes engagés par l'OBR, des recettes non fiscales provenant de la vente d'une

licence de téléphone, et des mesures correctives visant à compenser les pertes de recettes enregistrées au cours du premier semestre. Toutefois, l'adoption tardive de ces mesures et des difficultés administratives dans leur mise en œuvre ont fait que leur impact sur les recettes (environ 0,3 % du PIB) n'a pas dépassé la moitié du montant prévu dans la loi des finances rectificative.

8. Au quatrième trimestre, le Gouvernement a fait des efforts pour tirer profit de la baisse des prix internationaux de pétrole. Le prix international moyen (FOT) des produits pétroliers a commencé à diminuer à partir du mois d'août pour les importateurs burundais.¹⁰ Le gouvernement a utilisé cette baisse pour appliquer la fiscalité sur les produits pétroliers, diminuant ainsi les subventions, tout en réduisant légèrement le prix du carburant à la pompe. Ainsi, ces mesures ont permis, pour le trésor public, une augmentation des recettes suite à la diminution des subventions, et pour les consommateurs, une réduction du prix du carburant. En plus, le prix moyen à la pompe est maintenant presque égal au prix moyen non-subventionné.

9. Le Gouvernement a poursuivi sa politique de maîtrise des dépenses, comme en témoigne la baisse continue de la masse salariale par rapport au PIB. Celle-ci est tombée à 6,6 % du PIB en 2014 soit une diminution de 0,4 point de pourcentage du PIB par rapport à 2013. Le déploiement du logiciel de la paie (OPEN PRH) avec l'adoption de l'immatriculation unique des agents de l'Etat, a permis d'apurer le fichier de la fonction publique et de la solde avec, virtuellement, l'élimination des doublons et des fantômes. Le nouveau système OPEN PRH a également considérablement réduit les délais de traitement des salaires. Le système a permis d'unifier la base de données courante avec celle tirée du recensement biométrique de 2008 et l'extension de son accès aux services du Ministère des Finances permettra de garantir une meilleure maîtrise de la masse salariale qui constitue l'un des plus grands postes du budget de l'Etat. Dans le même but, les services du Ministère de Fonction Publique et du Ministère des Finances ont été formés à des méthodes modernes de prévision de la masse salariale.

10. En somme, l'exécution du programme au cours de la période sous revue est globalement satisfaisante. En particulier, tous les critères de réalisation quantitatifs à fin septembre 2014 ont été respectés. Tous les objectifs indicatifs à fin septembre et à fin décembre ont aussi été respectés, à l'exception de celui relatif au plafond pour la base monétaire, et le plafond à fin décembre du financement intérieur net de l'Etat qui a connu un dépassement de moins de 0,1 pour cent du PIB. Le plafond de la base monétaire a été dépassé à cause de l'accumulation d'avoirs extérieurs nets qui ont dépassé leurs cibles (planchers) sans contreparties dans l'évolution des avoirs intérieurs nets. A fin septembre, l'objectif indicatif concernant les dépenses pro-pauvres a été observé malgré les difficultés de trésorerie, montrant la détermination du Gouvernement de poursuivre ses efforts pour protéger les tranches vulnérables de la population ; par contre, l'objectif à fin décembre n'a pas été respecté à cause des réallocations

¹⁰Toutes les moyennes dans ce texte se réfèrent aux moyennes non-pondérées des produits pétroliers, y compris l'essence, le pétrole et le gasoil.

de crédits, dans la loi de finances révisée, qui tout en étant essentiellement orientées vers la réalisation d'objectifs sociaux, ne correspondaient pas aux dépenses pro pauvres telles que définies dans le programme.

11. Comme indiqué au Tableau I.2, pour la plupart, les mesures structurelles relatives à la sixième revue ont été mises en œuvre comme convenu, avec quelques retards pour quelques-unes, en raison principalement des délais dans l'assistance technique requise.

12. Enfin, des progrès importants ont été réalisés dans le renforcement de la gestion des finances publiques. Ainsi, dans le cadre de la mise en place de la chaîne rationalisée de la dépense de l'État, le Ministre des Finances a émis l'ordonnance portant mise en vigueur de la délégation de l'engagement des dépenses aux ministères et autres institutions ayant un contrôleur des engagements des dépenses et le Conseil des Ministres a analysé le décret définissant la place des directions administratives et financières dans l'organigramme des ministères. Il est attendu que la chaîne de la dépense et la production des données financières soient rendues plus efficaces et fiables avec le déploiement, à partir du 1^{er} janvier 2015, d'un progiciel de gestion intégré des finances publiques accessible dans tous les ministères. Ce système devrait permettre le suivi sécurisé, en ligne, de l'ensemble des opérations budgétaires, de la mise en place des crédits, jusqu'à l'émission des balances de règlements du Trésor et la production automatisée des restitutions financières, telles que le tableau des opérations financières de l'État. Le nouveau progiciel devrait en outre être évolutif et être interconnecté aux autres chaînes de dépenses, notamment les traitements et salaires des agents de l'État, ainsi qu'au système informatique de l'OBR. Cependant, l'interface entre le nouveau progiciel et le système informatique de l'OBR ne pourra se faire qu'une fois les deux systèmes auront été opérationnels. Entretemps, des modules sont en cours de développement qui permettront au Ministère d'avoir un suivi en ligne des recettes mobilisées par l'OBR et à l'OBR d'asseoir la fiscalité sur les opérations de l'État avec les fournisseurs.

13. La BRB a poursuivi la mise en œuvre d'une politique monétaire prudente, au cours de 2014, dans un environnement macroéconomique caractérisée par une liquidité assez confortable, une croissance économique modérée, une inflation extérieure faible et une inflation intérieure maîtrisée. La BRB a poursuivi la mise en œuvre des projets liés à la modernisation du secteur financier, une des composantes du projet de développement du secteur financier (PSD). Dans ce contexte, elle s'attelle: (i) au renforcement de la supervision des établissements bancaires et des établissements financiers non-bancaires et des institutions de micro-finance ; et (ii) à la modernisation des systèmes de paiement (ACH/RTGS, Monétique et central de dépôts des titres) par le renforcement de l'infrastructure informatique ; et (iii) à la généralisation de l'utilisation des NTIC par le système bancaire et à la modernisation du système national des paiements et la mise en place du cadre légal et institutionnel y relatif. Des progrès sensibles ont été enregistrés dans ces domaines. Ainsi, la loi portant Système National de Paiement a été finalisée et introduite dans le circuit de promulgation. Le Protocole d'Accord Interbancaire de Monétique est en cours de signature par les parties prenantes.

14. Dans le domaine de la supervision bancaire, tout en continuant à remplir ses missions de veiller à la stabilité et à la solidité du secteur bancaire par des contrôles sur pièces et sur place, de réglementation et d'agrément, de suivi de la réglementation des changes, le service de la supervision a aussi poursuivi la mise à jour de son dispositif légal et réglementaire en vue de l'aligner aux meilleures pratiques et standards internationaux. Le service a élaboré la méthodologie de supervision basée sur les risques déjà validée par les autorités de la BRB au mois de janvier 2014. Le manuel des procédures incluant la supervision basée sur les risques a aussi été validé. En outre, le service a aussi amélioré son système de notation des banques.

15. Le projet de loi bancaire, sur lequel des observations ont été formulées par les services du FMI et la Banque Nationale de Belgique, a été parachevé, approuvé par le Conseil des Ministres et soumis au Parlement pour adoption. En conformité avec les dispositions de ce projet de loi, quatre circulaires ont été révisées et édictées : (i) la circulaire sur les fonds propres pour l'adapter à Bâle ; (ii) la circulaire sur le ratio de solvabilité dans le souci de se conformer à Bâle II et III ; (iii) la circulaire sur la division des risques qui introduit la notion de grands risques ainsi que la limite des concours au personnel et personnes apparentées ; et (iv) la circulaire sur l'adéquation des ressources aux emplois qui a été revue. Trois autres lois ont aussi fait objet de délibération par le Conseil des Ministres ; il s'agit des lois concernant le bureau d'information sur le crédit, le crédit-bail, et le registre des sûretés mobilières.

16. Des progrès notables ont été accomplis concernant la mise en œuvre des recommandations de l'audit interne de la BRB et des mesures de sauvegardes. Conformément à ces recommandations, la BRB continue de soumettre trimestriellement un rapport à son Conseil Général sur la gestion des réserves. Un processus global d'identification des articles des statuts de la BRB à amender est en cours. La disposition relative à la détention et la gestion des réserves officielles unique par la Banque Centrale sera amendée en conséquence. En application de la loi en vigueur, la BRB a aussi instruit toutes les banques pour leur enjoindre de mettre en application l'Ordonnance Ministérielle leur interdisant d'ouvrir des comptes pour les entités et projets de l'Etat. Conformément à l'accord de consolidation des avances de la BRB au Trésor public, le Ministère des Finances effectue régulièrement le paiement des intérêts à la date d'échéance. La BRB effectue aussi des vérifications renforcées de tous les paiements en devises (en particulier pour les montants dépassant le seuil de 50.000 dollars US) effectués au nom du Trésor public pour limiter le risque de fraude.

17. Plusieurs investissements importants en cours de mise en œuvre devraient stimuler les exportations. Dans le secteur café, le Gouvernement compte sur l'appui de la Banque mondiale pour renforcer la productivité du secteur tout en poursuivant le programme de privatisation des stations de lavage. Le Gouvernement reconnaît le rôle prépondérant que devrait jouer le secteur privé dans ce secteur dans le cadre de sa stratégie visant à accroître la production et réduire la cyclicité de la production de café. Dans le secteur des industries extractives, la société Burundi Musongati Mining, dans laquelle l'Etat détient 15 pourcent de participation, a commencé, en phase pilote, les opérations d'extraction de nickel. En pleine capacité, soit un horizon de cinq à

sept ans, qui requerra d'importants investissements pour développer la mine mais aussi dans l'énergie et le transport, l'exploitation du nickel devrait avoir d'importantes retombées pour l'économie burundaise.

18. Le Gouvernement poursuit les réformes dans l'optique de rendre l'environnement des affaires attractif aux investisseurs privés. Il a, à cet effet, adopté un projet de code des investissements révisé conforme aux dispositions communautaires au sein de la Communauté Est Africaine (CEA) et transmis au Parlement pour adoption. Des avancées significatives ont été réalisées en vue d'éliminer les contraintes liées à: (i) la création d'entreprises ; (ii) l'octroi de permis de construire ; (iii) le transfert de propriétés ; et (iv) le commerce régional qui ne constituent plus des obstacles à l'entrepreneuriat. Grâce aux efforts entrepris par le Gouvernement en matière d'amélioration du climat des affaires, le Burundi est parmi les 29 pays les plus réformateurs selon le rapport *Doing Business 2015* de la Banque Mondiale, et le pays a perdu deux places pour se classer du 150^{ème} rang au 152^{ème} rang respectivement selon les classements des années 2014 et 2015. Le recul apparent observé en 2015 résulte plus d'un changement de méthodologie qui a défavorisé les pays africains plutôt que de la détérioration du climat des affaires.

III. PERSPECTIVES ET POLITIQUES ECONOMIQUES ET FINANCIERES POUR 2015

A. Cadre Macroéconomique

19. Les perspectives économiques pour le Burundi restent difficiles. Le taux de croissance du PIB est attendu en hausse dans le moyen terme, tiré par la reprise de l'activité agricole, les investissements de développement du secteur minier et dans les nouvelles technologies de l'information et des télécommunications, la construction, et l'exécution de projets hydro-électriques. L'intégration au sein de la CEA devrait stimuler l'investissement dans les secteurs du tourisme, le commerce de gros et de détail, ainsi que le secteur financier et les télécommunications.

20. Ainsi, la croissance du PIB devrait s'inscrire en légère hausse à 4,8 % en 2015 contre 4,7 % en 2014, tirée par les travaux d'infrastructure, notamment la réhabilitation des routes endommagées par les pluies en 2014 et la construction d'ouvrages hydro-électriques. L'inflation, telle que mesurée par l'indice prix à la consommation des ménages, ne devrait pas dépasser 5,5 % en 2015 et devrait se stabiliser à environ 5 % en moyenne annuelle dans le moyen terme, aidée par une politique monétaire prudente et la baisse projetée des cours internationaux des produits alimentaires et pétroliers. Malgré la baisse anticipée des exportations de café, le déficit du compte courant de la balance des paiements devrait diminuer en dessous de 15 % du PIB, reflétant la baisse de la facture pétrolière, et continuer à diminuer dans le moyen terme grâce au niveau plus élevé des exportations et la faible expansion des importations dans un contexte de ralentissement de flux d'aide humanitaire. Les réserves officielles de change s'amélioreraient

légèrement pour s'établir à l'équivalent de 3,6 mois d'importation en 2015, en partie aidées par la diminution des interventions de la BRB sur le marché des changes devraient continuer à augmenter dans le moyen terme.

B. Politiques Budgétaires

21. La politique budgétaire suivie ces dernières années a été marquée par une bonne maîtrise des dépenses compte tenu de la baisse des recettes internes et des dons budgétaires. Elle a permis d'améliorer la situation des finances publiques, avec la réduction du recours au financement intérieur de 1,8 % du PIB en 2012 à 2,2 % en 2014, au moment où le déficit global se contractait de 3,7 % du PIB en 2012 à 3,4 % en 2014. Cependant, pour contenir les dépenses, trop souvent, il a fallu procéder à des ajustements budgétaires aux dépens des dépenses d'investissements sur ressources propres. Les dépenses en capital sont principalement financées par des dons projets et s'exécutent au rythme des décaissements des appuis budgétaires.

22. La politique du gouvernement telle que reflétée dans le budget pour 2015 adopté en décembre dernier est dans l'ensemble conforme au programme. Par rapport au programme, le solde globale du budget montre une légère détérioration (un déficit de 2,3 % du PIB contre seulement 2,1 dans le programme original) pour permettre à l'Etat de financer sa part des coûts afférant aux prochaines élections. Cette légère augmentation du déficit budgétaire global sera inversée en 2016 en partie grâce au redoublement de l'effort fiscal sur le moyen terme. Les mesures structurelles de recettes adoptées dans la loi des finances rectificative de 2014 bénéficieront au budget dans les années ultérieures. Cependant, l'exécution du budget pourrait être compromise par l'incertitude des appuis extérieurs et la pression pour financer le Programme d'assistance médicale (CAM). Les efforts du gouvernement visant à verrouiller des gains résultant de la baisse des prix du pétrole, y compris en retardant les ajustements des prix intérieurs, pourrait aider à minimiser l'impact négatif de ces incertitudes.

23. Les recettes budgétaires totales (hors dons) devraient s'établir à 713,7 milliards de francs burundais (soit 13,4 % du PIB), contre 655,6 (soit 13,7 % du PIB) en 2014. Pour atteindre cet objectif, le plein effet des mesures fiscales introduites par la loi de finances révisée d'août 2014 devraient permettre de générer des recettes supplémentaires équivalant à environ 1 point de pourcentage du PIB et d'inverser la tendance à la baisse continue de l'effort fiscal depuis 2012. Ces mesures couplées avec le produit attendu des efforts de renforcement de l'administration fiscale, les droits d'accise sur les produits pétroliers et la diminution des subventions de ces produits permettront de protéger les dépenses prioritaires et de mettre les finances de l'Etat dans une position moins précaire en cette année d'élections.

24. Les dépenses totales pourraient atteindre 1567 milliards de francs burundais (soit 29,3 % du PIB) en 2015. La masse salariale est attendue à 339,5 milliards de francs burundais, soit 6,4 % du PIB, et devrait permettre de répondre aux besoins en ressources humaines des secteurs clés de l'éducation, de la santé et de l'agriculture. La baisse de la masse salariale est essentiellement due à la limitation des recrutements aux secteurs prioritaires et le maintien des hausses de salaire

à un niveau nettement inférieur au taux de croissance nominal du PIB. Les dépenses électorales financées sur ressources propres seraient contenues à environ 15 milliards de francs burundais (soit 0,3 % du PIB), représentant environ un tiers des dépenses électorales dont le financement sera couvert principalement par les appuis des partenaires extérieurs. Les dépenses d'investissement financées sur ressources propres devraient s'élever à 97,1 milliards de francs burundais, soit environ 2 % du PIB, presque le niveau atteint en 2014.

25. Dans le secteur de la santé, le gouvernement poursuivra la politique de gratuité des soins de santé pour les enfants de moins de 5 ans et la prise en charge des accouchements. Le taux d'accouchements assistés a été évalué à 73% en 2013 contre 70% en 2012. Le programme d'assurance maladie connaît un succès croissant et permet l'accès des populations vulnérables aux services de santé. Afin de le pérenniser, le gouvernement a engagé sa réforme afin de mieux cibler les bénéficiaires et de renforcer sa complémentarité avec les autres régimes d'assurance médicale, notamment la prise en charge des indigents par le ministère de la solidarité, les mutuelles de santé communautaires, la couverture médicale des fonctionnaires et les assurances médicales privées. Le budget 2015 prend en compte la poursuite des efforts engagés par le gouvernement pour protéger le pays contre Ebola.

26. Dans le secteur de l'éducation, le programme de gratuité des frais scolaires au primaire, et les cantines scolaires fournissant des repas gratuits aux élèves sera préservé. Le taux d'achèvement du primaire s'est ainsi amélioré passant de 70% à 74% pour les filles, et de 66% à 68% pour les garçons entre 2013 et 2014.

27. Dans le secteur agricole, en étroite collaboration avec les partenaires techniques et financiers, le Gouvernement cherche à améliorer la productivité afin de (i) lutter contre la vie chère, (ii) éliminer l'insécurité alimentaire et (iii) augmenter la production de café tout en améliorant la qualité afin de promouvoir le label « café du Burundi » sur les marchés internationaux. Dans le même cadre, le Gouvernement a développé et met en œuvre un programme d'encouragement à l'utilisation des engrais par les producteurs ruraux. Ce programme a pour objectif d'accroître significativement la productivité agricole et de contribuer ainsi, à la réalisation des objectifs du Plan National d'Investissement Agricole et de l'Élevage.

28. Le Gouvernement, conscient de la fragilité de la position extérieure du pays, continuera de mener une politique prudente d'endettement afin d'éviter le surendettement. C'est pourquoi il s'engage à rechercher des ressources sous forme de dons ou de prêts hautement concessionnels, ayant un élément don d'au moins 50 pour cent, en volume suffisant pour la couverture des besoins de financement. La nouvelle loi d'endettement, préparée avec l'assistance technique du FMI, récemment transmise au Parlement pour adoption, fournira un cadre efficace pour guider la politique d'endettement. Le gouvernement compte poursuivre le renforcement du service de la dette, y compris la mise en place d'un cadre d'analyse de la soutenabilité de la dette avec l'appui technique d'AFRITAC Centre.

C. Politiques Monétaire et de Change

29. La BRB poursuit la modernisation de la conduite de la politique monétaire qui restera guidée par l'objectif de stabilité des prix. Afin de renforcer l'efficacité de cette politique, la BRB continue à s'investir dans le renforcement de ses capacités de prévision de l'inflation et d'analyse des facteurs autonomes de la liquidité bancaire. La baisse du taux d'inflation a permis à la BRB de réduire son taux d'intérêt pour alléger le coût du crédit. La BRB continuera à suivre de près l'évolution des indicateurs macroéconomiques dont l'inflation, la liquidité, et les taux d'intérêt de manière à conduire des opérations permettant d'assurer un rythme de croissance de la masse monétaire nécessaire pour le financement de l'économie. La BRB a, à cet effet, demandé l'assistance technique du FMI, pour renforcer ses capacités dans les prévisions macroéconomiques et dans la définition et la conduite de la politique monétaire, avec un accent particulier sur l'identification d'instruments permettant d'accroître l'efficacité des taux d'intérêt et autres signaux de la politique monétaire. Pour promouvoir l'accès aux services financiers tout en veillant à la stabilité et à la solidité du système financier, la BRB envisage de mettre en place un cadre réglementaire de protection des consommateurs des services financiers et d'accompagner les institutions de crédits dans la mise en place d'un bureau d'information sur les débiteurs (credit bureau). La BRB continuera aussi à veiller, dans le cadre de la coordination des politiques monétaire et budgétaire, au respect du plafond des avances à l'Etat dans les limites légales, avec pour objectif de les ramener à zéro en 2016.

30. La politique de taux de change est conduite dans le contexte de faibles entrées de devises et d'une demande accrue d'importations. Pour assurer l'efficacité de la politique de taux de change, la BRB veille, dans sa politique active d'animation du marché interbancaire des devises, avec la souplesse requise, à minimiser les risques de volatilité excessive du taux de change et assurer que celui-ci reste conforme aux fondamentaux de l'économie pour préserver la stabilité extérieure.

31. La BRB est consciente de la grande importance que revêt la veille sur le système financier pour renforcer sa santé. A cet égard, elle a demandé l'assistance technique du département des marchés monétaires et de capitaux du FMI qui a pris la forme de missions de court terme. Cette mission devrait permettre de renforcer significativement le dispositif de suivi du système financier, notamment le service de supervision bancaire de la BRB. La BRB bénéficie également de l'assistance technique du Trésor des Etats Unis dans le domaine de la stabilité financière.

D. Mesures structurelles

32. Le renforcement de la gestion des finances publiques a connu quelques progrès et continue de présenter d'importants défis auxquels le gouvernement s'attache à faire face avec l'appui des partenaires techniques et financiers. Le gouvernement a décidé, pour inverser durablement la baisse de la mobilisation des recettes rapportées au PIB, de mettre à la disposition de l'OBR les ressources nécessaires au renforcement de sa capacité à exercer ses missions et donner plus de vitalité au département de la politique fiscale du ministère des

finances. Les deux entités ont déjà engagé la mise en œuvre des principales recommandations de l'assistance technique du FMI dans les domaines de la politique et de l'administration fiscales. A cet effet, l'OBR transmet mensuellement les données de recettes à la direction de la politique fiscale renforcée en termes de personnel qualifié dans les domaines de programmation financière et dans les estimations de l'impact de mesures fiscales et les prévisions de recettes fiscales. Pour renforcer la formulation et la mise en œuvre de la politique budgétaire, Un comité mixte formel de concertation entre le Ministère des Finances et l'OBR, doté d'un secrétariat, se réunit trimestriellement et les procès verbaux de ses réunions font l'objet de diffusion. L'OBR poursuivra la fiabilisation du fichier des contribuables et s'attachera à y ajouter, d'ici fin septembre 2015, au moins 15 pourcent de nouveaux contribuables par rapport au nombre inscrit en fin 2014.

33. Le gouvernement a adopté les premiers textes définissant le cadre rénové pour l'application de la Loi Organique relative aux finances publiques. A cet effet : (i) le Ministre des Finances a signé en juillet 2014 l'ordonnance relative à la mise en place du référentiel d'audit de capacité de gestion budgétaire des ministères et autres institutions ; (ii) cet audit qui est achevé sera, conformément aux bonnes pratiques, finalisé au cours du premier trimestre 2015 avec la prise en compte des observations éventuelles des ministères pilotes (éducation, santé et agricultures) ; (iii) au vu des conclusions de l'audit de capacité mené par la Cour des Comptes le pouvoir d'ordonnancement sera délégué aux ministères pilotes au cours de l'exercice budgétaire 2015. Pour accompagner la modernisation de la gestion des finances publiques, un nouveau système informatique, auquel les ministères sont reliés pour les besoins de l'exécution budgétaire, a été mis en place. Le Ministre des Finances publiera, d'ici fin avril 2015, les instructions à l'intention des gestionnaires délégués de crédits qui auront été désignés par les ministres dépensiers et qui sont les points de contact des Contrôleurs des engagements de dépenses (CED) qui ont été nommés par le Ministre des Finances pour une couverture intégrale et opérationnelle du contrôle financier a priori. Les gestionnaires de crédits délégués seront les contacts directs des CED comme acteurs légaux de la chaîne de la dépense et auront produit des spécimens de leurs signatures respectives.

34. Le rapport de l'audit des arriérés intérieurs extrabudgétaires par la Cour des Comptes a été finalisé à la fin du mois de Septembre 2014. Ce rapport provisoire a fait l'objet de confirmation entre le Ministère des Finances et les autres Ministères et autres institutions qui avaient des arriérés, ce qui va permettre à la Cours des Comptes de produire un rapport définitif. Une ordonnance ministérielle désignant les membres qui devront élaborer la stratégie d'apurement des arriérés a été signée le 24 décembre 2014. La stratégie d'apurement des arriérés sera élaborée et approuvée par le Ministre des finances avant le 30 avril 2015 et inscrite dans la loi de Finances de 2016.

35. Le gouvernement est conscient de l'importance d'un suivi rigoureux de la mobilisation des appuis financiers des partenaires au développement. Le Comite National de la Coordinations des Aides (CNCA) assure la coordination de ce suivi. Le CNCA semble doté de ressources

humaines avec des capacités non négligeables pour gérer la coordination des aides : la couverture et la cohérence des informations sur les appuis extérieurs pourraient être renforcées pour permettre une meilleure compréhension des développements macroéconomiques. A cette fin, le gouvernement soutient les efforts du CNCA pour élaborer des données de qualité. A cet effet, le CNCA établira à partir de juin 2015 un rapport semestriel sur les appuis fournis par les cinq partenaires techniques et financiers dont les appuis représentent au moins 90 pourcent des ressources mobilisées (Banque mondiale, Union Européenne, Banque Africaine de Développement, Belgique et la Chine). Pour renforcer la transparence budgétaire, le rapport d'exécution du budget 2014 fournira les données complètes relatives aux recettes and dépenses liées à la participation du Burundi aux opérations de maintien de la paix à l'étranger (notamment AMISOM et MINUSCA).

36. L'ISTEEBU a accompli des progrès remarquables dans la compilation des comptes nationaux et le passage au Système de Comptabilité Nationale 2008. Il publiera, d'ici fin septembre 2015, les comptes définitifs 2012 et les comptes provisoires 2013. Avec l'appui d'AFRITAC Centre, il développe une nouvelle année de base pour les comptes nationaux tout en engageant l'élaboration de comptes trimestriels.

37. Pour moderniser le cadre légal de la banque centrale et renforcer sa gouvernance, un projet d'amendements des statuts de la BRB qui permettront de les conformer aux pratiques dominantes sera soumis au Conseil des Ministres, après consultation avec les services du FMI avant le 30 septembre 2015. Dans le même temps, le Gouvernement poursuivra le remboursement des obligations du Trésor envers la BRB dont le paiement avait été reporté (rééchelonné) à janvier 2015. En particulier, la BRB exercera les contrôles requis sur les paiements (surtout pour les paiements de montants élevés en devises) ; la BRB pourra ainsi répondre aux exigences formelles liées à ces opérations (pour prévenir la fraude et éviter les retards de paiement en cas de rejet du dossier par BRB). Le ministère des Finances s'engage également à associer la BRB aux négociations avec les partenaires étrangers, entre autres, afin d'assurer que les réserves de change de la BRB ne sont pas obérés (sous quelques formes de garanties d'engagements ou d'obligations de l'Etat).

38. La BRB poursuit ses efforts pour améliorer la qualité des données de balances des paiements. Pour renforcer la production de données de balance des paiements, la BRB a mis à jour, en collaboration avec l'ISTEEBU et l'Agence de Promotion des Investissements (API), l'enquête sur les investissements directs étrangers menée en 2013. Elle a mené aussi, en collaboration avec l'ISTEEBU, une enquête annuelle sur le commerce transfrontalier. La collecte des statistiques sur les frais de transport de marchandises auprès de l'OBR est devenue effective avant la fin de l'année 2014. En outre, deux projets sont à l'étude qui portent sur la formation des banques commerciales sur la répartition géographique des transactions internationales en vue de l'établissement d'une balance des paiements régionale de la CEA et la collecte de données sur les primes d'assurances auprès compagnies d'assurances. La BRB a commencé, depuis le

deuxième trimestre 2014, à produire la balance des paiements trimestriels en utilisant le Manuel du FMI 6^{ème} version.

IV. CADRE STRATEGIQUE DE CROISSANCE ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

39. La première revue de mise en œuvre du CSLP II qui a été publiée en décembre 2013 reflète les principaux progrès et relève les défis persistants ayant marqué l'année 2012. Elle souligne que la transformation de l'économie burundaise évolue plus lentement que prévu du fait des faibles performances des secteurs porteurs de croissance et des retards enregistrés dans la mise en place des infrastructures d'appui. A cet effet, il est recommandé notamment d'accélérer les réformes visant (i) l'amélioration de la productivité des cultures de rentes, en particulier le café, (ii) l'exploitation rationnelle des ressources minières, (iii) le renforcement du climat des affaires et de la compétitivité des entreprises installées au Burundi ainsi que (iv) la poursuite des programmes liés à l'énergie, aux transports et aux TIC.

40. Le second rapport de mise en œuvre du CSLP II couvrant l'année 2013 a été diffusé en novembre 2014. Grâce à l'appui de la Banque Mondiale, l'enquête PMS (Panier Minimum de Soins) a permis la disponibilité de nouvelles données dont l'exploitation offrira une opportunité de procéder à l'analyse du profil de la vulnérabilité qui constitue l'un des indicateurs importants de l'évolution des indicateurs socio-économiques du CSLP. Par ailleurs, il est prévu d'actualiser le seuil de pauvreté à travers les nouvelles informations issues de l'enquête sur les conditions de vie des ménages qui inclut des volets relatifs à l'emploi, le secteur informel, la protection sociale et la main d'œuvre. Il s'agira maintenant de mesurer l'évolution de ce phénomène dont les estimations datent de 2006.

41. En vue d'améliorer la production statistique, l'ISTEEBU a mis en place un système de production des comptes nationaux provisoires, avec l'appui d'AFRITAC Centre et finalisé cette activité en 2014. Parallèlement, il a commencé les travaux relatifs à la mise en place, avec l'appui d'AFRITAC Centre, d'un système de comptes nationaux trimestriels, pour améliorer la production de ses comptes nationaux et répondre aux besoins des utilisateurs. Le changement d'année de base est une des activités concourant à cette amélioration. En outre, l'ISTEEBU vient de conduire une enquête nationale sur les conditions de vie des ménages. Les résultats issus de cette enquête permettront d'actualiser beaucoup d'indicateurs nécessaires en comptabilité nationale. Une enquête agricole est également en cours.

V. SUIVI DU PROGRAMME

42. Le Programme continuera à faire l'objet d'un suivi semestriel par le Conseil d'administration du FMI sur la base d'indicateurs quantitatifs de suivi et de repères structurels précisés dans les Tableaux I.1 et I.2. Ces indicateurs sont définis dans le Protocole d'Accord Technique (PAT) ci-joint. Les revues semestrielles seront basées sur les données à fin mars et fin septembre. La septième revue du programme sera basée sur les critères de réalisation à fin mars 2015 et la huitième revue du programme sera basée sur les critères de performance à fin

septembre 2015. Afin d'assurer le succès du programme, les autorités entendent prendre toutes les mesures nécessaires pour la réalisation des objectifs quantitatifs et repères structurels convenus avec les services du FMI.

Tableau I.1. Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs, 2014-15
(milliards BIF, sauf indication contraire)

	2014												2015				
	Mar.			Juin. ¹			Sep.			Déc. ¹			Mar.	Juin. ¹	Sep.	Déc. ¹	
	Prog.	Réal.	Statut	Prog.	Réal.	Statut	Prog.	Réal.	Statut	Prog.	avec ajust.	Prél.	Statut	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Critères de réalisation																	
Avoirs extérieurs nets de la BRB (plancher cumulatif; en millions de dollars EU) ²	25.0	60.7	Respecté	33.1	52.9	Respecté	19.7	91.5	Respecté	49.0	13.5	82.2	Respecté	51.4	31.9	31.9	55.8
Avoirs intérieurs nets de la BRB (plafond cumulatif) ²	216.6	182.4	Respecté	229.7	308.4	Non respecté	270.4	168.0	Respecté	262.7	318.1	227.1	Respecté	318.4	331.5	360.1	324.4
Financement intérieur net de l'Etat (plafond cumulatif) ²	10.7	2.2	Respecté	21.3	33.3	Non respecté	39.0	38.4	Respecté	42.7	98.0	104.0	Non respecté	13.5	30.0	44.4	49.9
Arriérés de paiements extérieurs de l'Etat (plafond; en millions de dollars EU) ³	0.0	0.0	Respecté	0.0	0.0	Respecté	0.0	0.0	Respecté	0.0		0.0	Respecté	0.0	0.0	0.0	0.0
Dettes extérieures à court terme de l'Etat (plafond; en millions de dollars) ^{3,4}	0.0	0.0	Respecté	0.0	0.0	Respecté	0.0	0.0	Respecté	0.0		0.0	Respecté	0.0	0.0	0.0	0.0
Nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'Etat ou la BRB (plafond; cumulatif depuis le début de l'année civile, en millions de dollars EU) ^{3,4,5}	28.0	0.0	Respecté	28.0	28.0	Respecté	28.0	28.0	Respecté	28.0		28.0	Respecté	28.0	28.0	28.0	28.0
Objectifs indicatifs																	
Recette fiscales brutes de l'Etat (hors dons, plancher; cumulatif depuis le début de l'année) ³	151.8	137.3	Non respecté	267.6	297.4	Respecté	450.2	463.4	Respecté	636.6		655.6	Respecté	157.8	324.0	514.1	706.7
Accumulation des arriérés budgétaires intérieurs (plafond; cumulatif depuis le début de l'année)	0.0	0.0	Met	0.0	0.0	Respecté	0.0	0.0	Respecté	0.0		0.0	Respecté	0.0	0.0	0.0	0.0
Base monétaire (plafond)	257.3	276.2	Non respecté	282.8	334.9	Non respecté	302.2	309.7	Non respecté	339.1		355.0	Non respecté	398.3	381.4	410.9	415.0
Dépenses pro pauvres (plancher; cumulatif depuis le début de l'année)	34.5	61.3	Met	118.7	119	Respecté	189.2	196.3	Respecté	303.6		252.0	Non respecté	50.4	130.0	207.2	286.1

Sources: Autorités Burundaises et services du FMI.

¹ Objectifs indicatifs.

² Le plafond ou le plancher sera ajusté comme convenu au Protocole d'Accord Technique.

³ Critère continu.

⁴ Voir les définitions dans le Protocole d'Accord Technique.

⁵ Le plafond de 28 millions de dollars E.U. à partir de septembre 2013 pour financer un projet d'infrastructure routière.

Tableau I.2. Burundi: Mesures Structurelles pour 2015

Mesures	Date de Mise en Œuvre	Proposition de Repère pour Revue	Objectif
Mesures reportées de la 6eme Revue			
Emettre par le ministre des Finances les instructions pour harmoniser la gestion déléguée des dépenses par les ministères et autres institutions.	30 avril 2015	Septième	Normaliser et autonomiser les organes de gestion de budget au sein des ministères et autres institutions afin d'améliorer la discipline fiscale.
Adopter un plan d'apurement des arriérés sur les dépenses extrabudgétaires (non validées et sans ordre de paiement) dans les années précédentes, qui aura été validé par l'audit de la Cours des Comptes.	30 avril 2015	Septième	La stratégie d'apurement sera incorporée dans la Loi de Finance de 2016
Elaborer dans le système informatique du Ministère des Finances des modules permettant la visibilité des recettes mobilisées par l'OBR.	30 juin 2015	Huitième	Améliorer l'exécution budgétaire
Administration et Politique Fiscale			
Augmenter d'au moins 15 % le nombre de contribuables immatriculés par rapport à décembre 2014.	30 septembre 2015	Huitième	Créer un fichier central fiable des contribuables et élargir l'assiette fiscale.
Gestion des Finances Publiques			
Finaliser l'audit de capacité en matière de gestion budgétaire des trois ministères pilotes (éducation, santé, agriculture).	31 mars 2015	Septième	Adopter le cadre réglementaire nécessaire pour la déconcentration de l'ordonnancement.

Redéployer le système d'information dans les trois ministères pilotes (éducation, santé, agriculture)	30 juin 2015	Huitième	Poursuivre la rationalisation de la chaîne de dépense.
---	--------------	----------	--

Banque Centrale et Mesures de Sauvegarde

Adoption par le Conseil des Ministres du Projet de loi sur la création d'un bureau d'information sur le crédit.	31 mars 2015	Septième	Faciliter l'intermédiation financière et en moderniser le cadre réglementaire.
---	--------------	----------	--

Soumettre au conseil des ministres un projet d'amendement des statuts de la BRB (après consultation des services du FMI).	30 septembre 2015	Huitième	Moderniser le cadre légal de la BRB et renforcer sa gouvernance.
---	-------------------	----------	--

Données Macroéconomiques

Le Comité National de la Coordination des Aides (CNCA) fournira semestriellement aux utilisateurs, y compris le FMI, des données complètes sur les appuis extérieurs de 2014.	30 juin 2015	Huitième	Renforcer la provision des données sur l'aide et la mise en œuvre des projets impliquant des financements extérieurs.
---	--------------	----------	---

Finaliser et publier les comptes définitifs de 2012 et provisoires de 2013 suivant les recommandations de l'assistance technique d'AFRITAC centre et développer un plan pour le changement de base du PIB et l'élaboration des comptes trimestriel.	30 Septembre, 2015	Huitième	Améliorer les données de comptes nationaux annuels et les indicateurs économiques de court terme.
---	--------------------	----------	---

Pièce jointe II. Amendements au Protocole d'accord technique

1. Le présent protocole d'accord technique couvre les dispositions convenues pour le suivi de l'application du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC). Il définit les variables du programme à utiliser pour ce suivi, ainsi que les obligations du Gouvernement burundais et de la Banque de la République du Burundi (BRB) en matière d'information. Il définit aussi les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et les ajustements applicables.

A. Objectifs quantitatifs du programme

Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs

2. Les critères de réalisation quantitatifs du programme énoncés dans le MPEF sont les suivants :

avoirs extérieurs nets de la BRB (plancher);

avoirs intérieurs nets de la BRB (plafond);

financement intérieur net de l'État (plafond);

arriérés des paiements extérieurs de l'État (plafond ; critère permanent) ;

encours de la dette extérieure à court terme (échéance inférieure à un an) de l'État (plafond, critère permanent); et nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par l'État ou la BRB (plafond, critère permanent).

3. Les objectifs quantitatifs indicatifs du programme énoncés dans le MPEF sont les suivants:

recettes budgétaires brutes (plancher);

accumulation des arriérés de paiement intérieurs (plafond) ;

monnaie centrale (plafond) et

dépenses en faveur des pauvres (plancher).

B. Définitions et calculs

4. Les avoirs extérieurs nets de la BRB sont définis comme étant la différence entre i) les réserves officielles brutes (valorisées aux prix du marché) et les autres créances et ii) les engagements en devises envers des entités non résidentes (y compris l'utilisation de ressources du FMI et les engagements issus de l'utilisation d'allocations de DTS). Les réserves officielles brutes de la BRB sont définies comme étant les avoirs extérieurs liquides dont peut disposer librement la banque centrale.

5. Les avoirs intérieurs nets de la BRB sont définis comme étant la différence entre (i) la monnaie centrale, qui comprend la circulation fiduciaire, les réserves des banques commerciales et les autres dépôts détenus à la BRB et (ii) les avoirs extérieurs nets de la BRB.
6. Les recettes budgétaires brutes de l'État sont définies comme celles apparaissant dans le TOFE, et comprennent toutes les recettes fiscales et non fiscales du budget national, avant déduction des remboursements fiscaux générés au cours de l'année, notamment les crédits de TVA accumulés.

C. Ajustement en fonction des changements des coefficients de réserves obligatoires

7. Le plafond sur les avoirs intérieurs nets de la BRB sera ajusté symétriquement pour tout changement du coefficient de réserves obligatoires sur les dépôts dans les banques commerciales par le montant du nouveau coefficient moins celui prévu au programme, multiplié par les dépôts des banques soumis aux réserves obligatoires. Le taux prévu au programme actuel est de 3 %.
8. Le financement intérieur net de l'État est défini comme étant la variation des encours i) des prêts, avances et autres crédits à l'État de la BRB et de toutes les banques commerciales du Burundi; plus ii) le stock de tous les titres d'État libellés en francs Burundi détenus par des entités non bancaires, y compris des non-résidents; moins iii) les dépôts de l'État détenus à la BRB et dans des banques commerciales burundaises. La partie de l'État concernée est l'administration centrale et toutes les autres caisses ou opérations spéciales qui font partie du processus budgétaire ou ont une incidence sur la position financière de l'État.
9. L'encours des arriérés de paiement extérieurs de l'État aux fins du suivi du programme est défini comme étant le montant en fin de période du service de la dette extérieure exigible et non payé pendant le différé d'amortissement défini par un créancier, y compris les intérêts contractuels et moratoires, pour lesquels aucun accord d'apurement n'a été conclu ou dont les arriérés ne sont pas rééchelonnables. La présence d'arriérés nécessite qu'un créancier réclame le paiement des montants dus et non payés. Les montants contestés ne sont pas considérés comme des arriérés. Les arriérés pour lesquels un échéancier d'apurement a été convenu avec le créancier ou qui sont soumis à un rééchelonnement ou à une restructuration ne sont pas considérés comme des arriérés aux fins du suivi du programme. Les montants exigibles au titre du service de la dette relevant de ce type d'accords qui n'auraient pas été payés seraient considérés comme des arriérés dans le cadre du programme.

D. Définition de la dette

10. Le programme prévoit un plafond sur les nouveaux prêts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par l'État ou la BRB. Aux fins du présent programme, on entend par dette extérieure toute dette contractée dans une monnaie autre que le franc burundais. Ce critère de réalisation s'applique aux nouveaux prêts extérieurs non concessionnels (comme spécifié ci-

après) contractés ou garantis par l'État, les collectivités locales, la BRB et la REGIDESO et assortis d'une échéance initiale d'au moins un an, y compris les obligations contractées ou garanties dont la contrevaletur n'a pas été reçue (incluant les contrats de location). La partie de l'État concernée est l'administration centrale et toutes les autres caisses ou opérations spéciales qui font partie du processus budgétaire ou ont une incidence sur la position financière de l'État. La dette contractée par les entreprises d'État est incluse dans le plafond global, si elle est garantie par l'État.

11. Aux fins du programme, la définition de la dette est celle qui est donnée au point 9 de la décision du Conseil d'administration du FMI no 12274, révisée le 31 août 2009 (Décision no 14416-(09/91)).

a) Aux fins de la présente directive, le terme «dette» s'entend comme une obligation courante, donc non conditionnelle, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel l'emprunteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services à une ou plusieurs échéances futures ; ces paiements libèrent l'emprunteur des engagements contractés au titre du principal ou des intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, les principales étant :

12. (i) les prêts, c'est-à-dire des avances de fonds effectuées au profit de l'emprunteur par le prêteur sur la base d'un engagement de l'emprunteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits acheteurs) et des échanges temporaires d'actifs, équivalant à des prêts totalement garantis, au titre desquels l'emprunteur doit rembourser les fonds, et généralement payer un intérêt, en rachetant les garanties à l'acheteur dans le futur (par exemple, accords de pension ou accords officiels de swap);

13. (ii) les crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur permet à l'emprunteur de différer les paiements jusqu'à une date ultérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation des services;

14. (iii) les accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser un bien pour une ou plusieurs périodes généralement plus courtes que la durée de vie totale escomptée des biens concernés, le bailleur conservant le titre de propriété. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

b) Conformément à la définition de la dette retenue au point 9 (a) ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordées par voie de justice suite à un défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de dette constituent également une dette. Le non-paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à création de dette.

15. Pour une dette donnée, l'élément don équivaut à la différence entre sa valeur actuelle (VA) et sa valeur nominale, exprimée en pourcentage de cette valeur nominale. La VA de la dette à la date où elle est contractée est calculée en actualisant les flux futurs de paiements au titre du service de cette dette. Il est tenu compte dans le calcul de la concessionnalité de toutes les conditions de l'accord de prêt, dont l'échéance, le différé d'amortissement, le calendrier des paiements, les commissions d'entrée et les frais de gestion. Le taux d'escompte utilisé à cet effet est de 5 pourcent.

16. L'encours de la dette extérieure à court terme, à échéance inférieure à un an, de l'État doit demeurer nul dans le cadre du programme. La partie de l'État concernée est l'administration centrale et toutes les autres caisses ou opérations spéciales qui font partie du processus budgétaire ou ont une incidence sur la position financière de l'État. Les crédits courants à l'importation sont exclus de ce plafond. Les prêts dont l'échéance initiale, visée dans le contrat initial, est égale ou supérieure à un an sont considérés comme des prêts à moyen ou à long terme. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette, telle que définie au point 9 des Directives relatives aux critères de réalisation applicables à la dette extérieure adoptées le 24 août 2000, mais aussi aux engagements contractés ou garantis dont la contre-valeur n'a pas été reçue (y compris le crédit-bail). Ce critère de réalisation exclut les accords de rééchelonnement, les prêts du FMI et tout titre du Trésor libellé en francs burundais détenu par des non résidents. Au 31 Décembre 2014, le stock de l'encours de la dette à court terme était nul.

17. En conformité avec le CSLP, la définition des dépenses pro-pauvres adoptée par les autorités repose sur trois critères : (i) le caractère social de la dépense, selon la classification administrative des dépenses (ce qui inclut les dépenses « des services sociaux » et une partie des dépenses des « services généraux » et des « services économiques » s'ils ont un caractère social), (ii) la cohérence avec l'un des quatre piliers du CSLP et (iii) les dépenses d'investissement pro-pauvres financées par les bailleurs de fonds.

18. L'accumulation des arriérés de paiement intérieurs est mesurée par le cumul des ordonnancements non-exécutés après plus de 60 jours.

Ajustement pour l'aide financière extérieure

19. Le programme prévoit des ajustements qui autorisent l'utilisation des plus-values d'aide financière (jusqu'à un plafond) et la compensation des moins-values par le crédit intérieur (jusqu'à un plafond).

20. Toute plus-value de financement extérieur (jusqu'à hauteur de 40 millions de dollars EU) pourra être utilisé pour les dépenses prioritaires telles que définies dans le DSRP. Le plancher de l'encours des avoirs extérieurs nets de la banque centrale sera ajusté à la hausse et les plafonds de l'encours des avoirs intérieurs nets de la banque centrale et du financement intérieur net de l'État, à la baisse à concurrence de 100% de tout montant d'excédent de financement au-delà de 40 millions de dollars EU.

21. En cas de moins-value de financement extérieur, le plancher de l'encours des avoirs extérieurs nets de la banque centrale sera ajusté à la baisse et les plafonds de l'encours des avoirs intérieurs nets de la banque centrale et du financement intérieur net de l'État, à la hausse jusqu'à hauteur d'un maximum de 40 millions de dollars EU. L'aide financière extérieure sera convertie en francs burundais au taux de change francs burundais/dollar EU prévu au programme. Le taux de change du programme pour fin Mars 2015 est de 1555,02.

22. L'aide financière extérieure (exprimée en dollars EU) est définie comme comprenant les éléments suivants : (i) prêts non liés aux projets et dons d'aide budgétaire (y compris les paiements effectués par l'intermédiaire du fonds de fiducie multi-bailleurs de fonds géré par la Banque mondiale aux fins du service courant de la dette envers les créanciers multilatéraux) ; (ii) allègement de la dette sur les échéances courantes ; moins (iii) paiements au comptant au titre des opérations d'apurement des arriérés extérieurs. Les décaissements des bailleurs de fonds sur des comptes bloqués pour l'apurement des arriérés ne sont pas compris dans l'aide extérieure aux fins du suivi du programme.

E. Informations à communiquer aux services du FMI

23. Pour faciliter le suivi de la mise en œuvre du programme, les autorités prépareront, dans les six semaines suivant la fin de chaque mois, un rapport mensuel sur l'état d'exécution du programme qui sera communiqué au Département Afrique du FMI. Ce rapport contiendra les données hebdomadaires concernant :

les opérations du marché d'enchères de devises (MESD);

le bilan de la BRB (situation hebdomadaire) (BRB, Service des études).

24. Les données mensuelles ci-après avec un délai maximum de 6 semaines :

un tableau de bord contenant les données hebdomadaires et mensuelles les plus récentes sur les principaux indicateurs financiers (REFES) ;

le tableau des flux de trésorerie en devises (BRB, Service des opérations bancaires avec l'étranger) ;

la situation monétaire, avec ventilation de la banque centrale et des banques commerciales (BRB, Services des études) ;

les données mensuelles sur le taux de change (marchés officiel et parallèle, en fin de mois et en moyenne sur le mois) (BRB, Services des études) ;

une ventilation détaillée des recettes publiques (Ministère des finances) ;

une ventilation détaillée des dépenses publiques, sur la base des engagements, y compris des dépenses pro-pauvres (Ministère des finances) ;

une ventilation détaillée du service de la dette publique intérieure et extérieure, comprenant les montants exigibles et payés, en intérêts et en principal, ainsi que le détail par créancier et toute accumulation d'arriérés au titre de la dette intérieure ou extérieure (Ministère des finances) ;

une ventilation détaillée de l'encours des arriérés de paiement intérieurs de l'exercice en cours (Ministère des finances) ;

le montant des nouveaux emprunts contractés ou garantis par l'État, y compris des informations détaillées sur leurs conditions (telles que monnaie de libellé, taux d'intérêt, différé d'amortissement, échéance) (Ministère des finances) ;

les décaissements effectifs d'aide extérieure non liée aux projets, y compris les nouveaux prêts et allègements de dette accordés par les créanciers extérieurs du Burundi (Ministère des finances) ;

une mise à jour de l'exécution des mesures structurelles prévues au programme (REFES).

25. Les données trimestrielles ci-après avec un délai maximum de 6 semaines :

des rapports sur l'état d'avancement des réformes internes de la BRB, y compris les plans d'action par service pour le mois suivant (Comité de suivi de la réforme, BRB).

26. Le SP/REFES/Ministère des finances et la BRB communiqueront également au Département Afrique du FMI toute information jugée nécessaire à un suivi effectif du programme.



BURUNDI

9 mars 2015

SIXIÈME REVUE DE L'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDES DE PROROGATION DE L'ACCORD ET D'AUGMENTATION DU NIVEAU D'ACCÈS AUX RESSOURCES DU FMI— MISE À JOUR DE L'ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

Approuvé par
**Roger Nord et
Dhaneshwar Ghura (FMI)
et John Panzer (IDA)**

Rapport établi par les services du Fonds monétaire international et de l'Association internationale de développement (IDA).

La présente analyse de viabilité de la dette (AVD) applicable aux pays à faible revenu actualise l'AVD conjointe FMI/IDA du 18 février 2014. Par rapport à l'évaluation antérieure, le niveau d'endettement public augmente légèrement suite à l'accroissement de l'encours de la dette intérieure à la fin de 2014 et au relèvement des décaissements projetés au titre des prêts en 2015. L'AVD extérieure actualisée indique que le risque de surendettement demeure élevé, un indicateur (ratio dette extérieure/exportations) dépassant le seuil indicatif de viabilité dans le scénario de référence et dans celui prévoyant un choc, et un autre (service de la dette/exportations) franchissant le seuil de viabilité à très court terme dans le scénario envisageant le choc le plus extrême. Ces résultats tiennent essentiellement à la base d'exportations très étroite du Burundi, et indiquent que le pays ne parviendra à ramener le risque de surendettement à un niveau inférieur que s'il est en mesure d'améliorer ses résultats à l'exportation. Tous les autres indicateurs de la dette extérieure demeurent conformes à une situation de viabilité, dans le scénario de référence comme dans les scénarios de chocs. Aucune vulnérabilité notable n'est observée dans le scénario de référence en termes de dette publique intérieure ou de dette privée extérieure mais, dans le scénario du choc le plus extrême, le ratio valeur actuelle de la dette publique/PIB dépasse sa valeur de référence à court terme, ce qui fait clairement apparaître la nécessité d'appliquer des politiques prudentes en matière de finances publiques et d'endettement¹.

¹ L'AVD a été réalisée par les services du FMI et de la Banque mondiale, en collaboration avec les autorités burundaises. L'exercice budgétaire au Burundi couvre la période allant de janvier à décembre.

CONTEXTE

1. **L'analyse de viabilité de la dette actualisée montre que le Burundi demeure confronté à un risque élevé de surendettement.** Elle signale quelques améliorations, compte tenu notamment d'une meilleure couverture des exportations de services, mais estime que le risque de surendettement reste élevé, le ratio VA de la dette extérieure aux exportations dépassant le seuil de viabilité dans le scénario de référence, le ratio service de la dette/exportations et le ratio VA de la dette publique au PIB franchissant pour leur part leur seuil de viabilité respectif dans les scénarios de chocs les plus extrêmes (graphiques 1–2 et tableaux 1–4). L'AVD actualisée laisse entendre que le Burundi dispose d'une marge d'emprunt limitée, et souligne que les prêts doivent rester fortement concessionnels compte tenu de l'étroitesse de sa base d'exportations².
2. **Le Burundi est classé comme un pays à faible performance aux fins des seuils d'endettement à considérer dans le cadre de viabilité de la dette (CVD).** La note du Burundi au terme de l'Évaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA) réalisée en 2013 par la Banque mondiale est identique à celle de 2012. La faiblesse relative des résultats, la moyenne pour les trois dernières années s'établissant à 3,20 sur une échelle de 1 à 6, place le Burundi dans le groupe des pays peu performants³.
3. **En 2012–13, les ratios d'endettement du Burundi ont diminué sous l'effet de la croissance du PIB réel (4,5 %) et de la dépréciation réelle du franc burundais par rapport au dollar (8 % environ).** Les ratios dette publique/PIB et dette extérieure/PIB ont fléchi de 3 points et de 2 points pour s'établir à 32,7 % et 19,6 % respectivement. À la fin de 2013, la dette extérieure contractée et garantie par l'État (CGE) s'élevait à 538 millions de dollars. Environ 86 % de l'encours nominal de la dette extérieure CGE est de nature multilatérale, le reste étant détenu par les créanciers bilatéraux. L'encours de la dette intérieure se monte à quelque 359,5 millions (554 milliards BIF), dont 70 % étaient à moyen et long termes (30 % en effets publics) à la fin de 2013.

² Le café et le thé représentent environ 80 % des exportations. L'analyse ne tient pas compte des exportations informelles, notamment d'or et d'autres minéraux de grande valeur, qui ne figurent pas dans les données officielles de la balance des paiements mais dont on estime qu'elles ont atteint des niveaux substantiels ces dernières années, ce qui implique que leur prise en compte pourrait modifier l'évaluation.

³ Une note inférieure à 3,25 traduit une mauvaise performance sur le plan de la politique économique, conformément au cadre de viabilité de la dette (CVD) applicable aux pays à faible revenu.

Tableau du Texte 1. Burundi: Encours de la Dette Extérieure, fin 2013

(Millions de dollars US)

	Nominal	Pourcentage du Total	Pourcentage du PIB
Dette Totale	538	100	19.6
Multilatérale	462	85.9	16.8
Bilatérale	75	14	2.8
Club de Paris	0	0	0
Non Club de Paris	75	14	2.8
Commerciale	0	0	0

Sources : Autorités du Burundi et estimations des services de la Banque Mondiale et du FMI.

HYPOTHÈSES SOUS-JACENTES

4. Les hypothèses macroéconomiques de référence de la dernière AVD sont conformes au cadre macroéconomique qui sous-tend l'accord FCE en vigueur. À court et moyen termes, elles se fondent essentiellement sur la stratégie de réduction de la pauvreté. À plus long terme, elles supposent: 1) une conjoncture macroéconomique stable, caractérisée par une dynamique de croissance persistante, une inflation maîtrisée et l'assainissement des finances publiques; 2) une politique budgétaire responsable et une politique d'endettement prudente; et 3) la poursuite des réformes de l'environnement économique de manière à favoriser la croissance du secteur privé et la diversification des exportations. Sur cette base, le cadre macroéconomique de l'AVD montre que tous les principaux critères de convergence de l'EAC, sauf un, sont respectés depuis 2014. Le critère de couverture des réserves, en mois d'importations (4,5 mois), devrait l'être à compter de 2021. Tous les critères indicatifs devraient être observés à partir de 2014, à l'exception du ratio recettes budgétaires/PIB (fixé à 25 %).

Tableau du Texte 2. Burundi: Principaux Indicateurs Economiques, 2013-34

	2013	2014	2015	Moyenne 2015-2034
Croissance du PIB réel (pourcentage)				
DSA de Fév 2014	4.5	4.7	4.8	6.1
DSA courant	4.5	4.7	4.8	6.1
Deficit budgétaire primaire (pourcentage du PIB)				
DSA de Fév 2014	-1.3	-0.7	-1.1	-0.5
DSA courant	-1.0	-2.3	-0.4	-1.1
Déficit du compte courant, excluant les intérêts (en pourcentage du PIB)				
DSA de Fév 2014	-22.9	-21.2	21.0	-17.5
DSA courant	-18.3	-17.5	-13.2	-12.4
Croissance des exportations (pourcentage)				
DSA de Fév 2014	-35.1	14.6	9.5	11.6
DSA courant	1.9	31.0	-9.2	9.0

Sources : Autorités du Burundi; estimations et projections des services du FMI.

5. Les risques qui pèsent sur les perspectives macroéconomiques tiennent principalement à la fragilité de la situation sociale et sécuritaire et à la conjoncture extérieure. La persistance de la crise de la dette dans la zone euro et l'atonie de la croissance économique dans les pays émergents ont des effets d'entraînement négatifs au travers des échanges et de l'investissement. La forte volatilité de la production caféière et des cours internationaux du café intensifie aussi les risques. Sur le plan positif, le Burundi tire profit du repli prononcé des prix internationaux du pétrole, qui diminue la facture des exportations et l'inflation; ces effets risquent toutefois de ne pas être durables, et dépendent en grande part de la réaction des pouvoirs publics. En parallèle, l'incertitude entourant l'appui des bailleurs de fonds présente également des risques. La réintégration des réfugiés rapatriés devrait par ailleurs aggraver le chômage, intensifier la demande de services publics et attiser les conflits liés à l'accès aux terres. Enfin, l'environnement socio-politique associé aux élections de 2015 est éminemment imprévisible.

ANALYSE DE LA VIABILITÉ DE LA DETTE EXTÉRIEURE

6. Dans le scénario de référence, l'un des indicateurs dépasse son seuil à moyen terme. Le ratio VA dette/exportations, bien qu'il diminue progressivement, devrait se maintenir au-dessus du seuil de référence de 100 % jusqu'à 2021 environ. Le ratio service de la dette/exportations devrait lui aussi dépasser le seuil de viabilité à court terme dans le scénario du choc le plus extrême⁴. Ces résultats tiennent essentiellement à l'étroitesse de la base d'exportations du Burundi et à son potentiel d'exportations relativement faible actuellement. À l'inverse, le ratio VA dette/PIB, le ratio VA dette/recettes, et le ratio service de la dette/recettes devraient rester nettement en dessous des seuils de référence durant toute la période de projection. Qui plus est, ces indicateurs se stabilisent quelque peu à moyen terme et s'orientent à la baisse à long terme, d'où une amélioration du profil de viabilité de la dette à long terme (graphique 1 et tableau 1). Cette évolution tient à l'intention des autorités de mener des politiques saines sur le plan macroéconomique et prudentes sur celui de la dette. Globalement, ces politiques devraient entraîner un recul des indicateurs d'endettement. Le maintien du ratio VA dette/PIB au-dessous de 10 % à long terme, notamment, est indispensable pour ramener le ratio VA dette/exportations en-dessous du seuil de viabilité du scénario de référence à compter de 2020, et se rapprocher de celui du scénario du choc le plus extrême à l'horizon 2030.

⁴ L'analyse ne tient pas compte des envois de fonds, qui seraient insignifiants par rapport aux exportations. Leur intégration durcirait le critère de viabilité, sans toutefois influencer notablement sur les conclusions.

Encadré 1. Burundi: hypothèses macroéconomiques, 2015–2034

À moyen terme (2015–19), les projections sont conformes au cadre macroéconomique de la sixième revue de l'accord triennal au titre de la FEC. Les projections à long terme (2015–2034) supposent un environnement politique plus stable, la croissance persistante des exportations de café, et des effets positifs, en termes de stabilisation macroéconomique et de croissance économique, de la hausse des investissements publics et des mesures appliquées les années précédentes dans le cadre des programmes successifs du FMI.

- D'après les projections, **la croissance du PIB réel** progressera entre 2015 et 2034 pour atteindre un taux annuel de 6 % environ, niveau supérieur à celui enregistré entre 2005 et 2014. La croissance sera le fruit d'une stabilité macroéconomique persistante, des améliorations apportées à l'infrastructure, de l'essor du secteur du nickel, et des meilleurs résultats du secteur agricole dus à des cours internationaux favorables et à de nouveaux investissements. L'activité économique devrait également bénéficier de l'affermissement durable de la stabilité politique.
- **L'inflation mesurée par l'IPC** devrait rester stable à long terme, à 5 % par an environ, en raison des progrès accomplis dans le secteur de l'agriculture et des politiques visant à préserver la stabilité des prix.
- **L'assainissement des finances publiques devrait se poursuivre durant la période de projection (2015–34)**. Le solde budgétaire primaire devrait se maintenir à 1 % du PIB environ à compter de 2015, et constituer un point d'ancrage solide pour la viabilité des finances publiques à long terme. Cette évolution s'explique par: 1) le repli progressif des dons, qui passeront de 13 % en 2014 à 8 % environ en 2034, le redressement de la situation économique au Burundi, et les restrictions budgétaires dans les pays bailleurs de fonds; 2) la stabilisation du ratio recette intérieures/PIB aux environs de 14 %; et 3) un recul graduel des dépenses primaires, de 29 % du PIB en 2014 à 23,4 % en 2034. Le déficit budgétaire global devrait osciller autour de 2 % du PIB.
- **Le déficit extérieur courant (dons officiels compris)** devrait persister, mais diminuer progressivement pour atteindre 12 % du PIB en 2034 par suite: 1) de l'effet positif de la progression d'environ un point de PIB des exportations de biens et de services durant la période de projection, accompagnée de l'exploitation croissante du potentiel d'exportation minière (notamment du nickel); 2) de la décélération des importations de biens et de services d'environ 7 points de PIB, en partie sous l'effet de amélioration des termes de l'échange et de la substitution des importations dans les secteurs agricole et manufacturier dérivant des investissements actuels et prévus dans ces filières; 3) de la diminution progressive des transferts officiels, imputable en partie à la baisse des dons; et 4) de la hausse graduelle de l'IDE résultant de l'amélioration de l'environnement économique et de l'approfondissement de l'intégration régionale.
- **Le coût des nouveaux financements** découle: 1) de l'augmentation des prêts très concessionnels à court et moyen termes; 2) du repli graduel des financements extérieurs, qui passeront de quelque 60 % du total des financements en 2014 à 50 % environ à l'horizon 2034; et 3) du recul progressif des prêts fortement concessionnels.

7. Les scénarios de rechange et les tests de résistance mettent en évidence la vulnérabilité du profil de viabilité de la dette aux chocs défavorables. Dans un scénario prévoyant à la fois des chocs sur la croissance du PIB, les exportations et les flux d'IDE, les indicateurs d'endettement se détériorent par rapport au scénario de référence; la valeur actuelle de l'indicateur dette/exportations franchit le seuil à moyen terme et revient au niveau de référence à long terme⁵. Par ailleurs, l'indicateur service de la dette/exportations se dégrade et dépasse très rapidement son seuil de référence pendant un an. Dans le cadre d'un scénario qui suppose le maintien des politiques des dix dernières années, seul le ratio VA dette/exportations franchit le seuil, mais la plupart des indicateurs accuseraient une hausse substantielle par rapport à cette valeur dans le scénario de référence, et ne connaîtraient pas d'amélioration à long terme⁶. Ces résultats montrent qu'il est nécessaire de promouvoir un environnement macroéconomique sain propice à la croissance, à la diversification des exportations et aux flux d'investissement direct étranger, et de poursuivre les réformes pour éviter un retour aux politiques insoutenables du passé⁷.

8. Tous les scénarios indiquent que l'étroitesse de la base d'exportations est le facteur de vulnérabilité le plus important pour la viabilité de la dette du Burundi. Le ratio VA dette/exportations, en particulier, devrait se maintenir au-dessus du seuil de 100 % jusqu'en 2021 dans le scénario de référence, jusqu'en 2030 dans le scénario du choc le plus extrême, et pendant toute la période de projection dans le scénario historique.

ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE PUBLIQUE

9. Une amélioration progressive des indicateurs de la dette publique, extérieure et intérieure, est prévue dans le scénario de référence, principalement liée à la diminution des besoins d'emprunt du secteur public, elle-même due à l'élargissement de l'assiette des revenus et au recul graduel des dépenses publiques après la période de reconstruction. Les ratios en valeur actuelle de la dette publique/PIB et de la dette publique/recettes restent bas, ce qui s'explique par le recours des autorités burundaises à des dons et à des prêts hautement concessionnels pour financer la reconstruction et la lutte contre la pauvreté.

10. Les indicateurs d'endettement public sont cependant très vulnérables aux chocs. Dans un scénario associant une croissance plus faible du PIB et un déficit primaire plus élevé,

⁵ La combinaison de chocs prévoit qu'en 2015-16, la croissance du PIB, la croissance des exportations, le déflateur du PIB en dollars et les flux non créateurs de dette se situeront à leur moyenne historique moins un demi écart-type.

⁶ Le scénario historique suppose que durant la période de projection les principales variables macroéconomiques se maintiendront à leur moyenne respective des dix dernières années. Certaines des variables économiques de 2009 ont été ajustées car le Burundi a bénéficié de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale cette année-là.

⁷ Si les hypothèses relatives à la production caféière ne se concrétisaient pas et que le pays se voyait de nouveau menacé par la fragilité, les indicateurs d'endettement se détérioreraient considérablement.

le ratio VA dette/PIB devrait progresser de 5 points (au-dessus du scénario de référence) pendant toute la période de projection, et celui de la dette aux recettes de 20 points environ⁸. Par ailleurs, le ratio dette publique/PIB franchit aussi le seuil de référence dans le scénario du choc le plus extrême. Ces résultats montrent qu'il convient de mener une politique budgétaire prudente et qu'il ne sera guère possible de recourir à de nouveaux emprunts en cas de choc budgétaire. Il est indispensable de mettre rapidement en œuvre la stratégie fondée sur l'évaluation de la gestion de la dette de 2012. Le ratio service de la dette/recettes reste faible dans le scénario de référence, mais il est sensiblement altéré dans les scénarios de rechange et par les chocs, à court terme notamment, même si la plupart des nouveaux emprunts sont censés être contractés à des conditions très concessionnelles.

CONCLUSION

11. Se fondant sur cette AVD applicable aux pays à faible revenu, les services de la Banque mondiale et du FMI estiment que le risque élevé de surendettement demeure élevé pour le Burundi. Les indicateurs de viabilité de la dette accusent une amélioration par rapport à l'AVD de 2014, mais pas suffisante pour justifier un changement de classification du risque. En particulier, tout comme dans l'AVD de 2014, le ratio VA dette/exportations demeure supérieur au seuil de référence pendant une période substantielle dans le cadre du scénario de référence, et se dégrade dans le scénario historique et dans celui du choc le plus extrême.

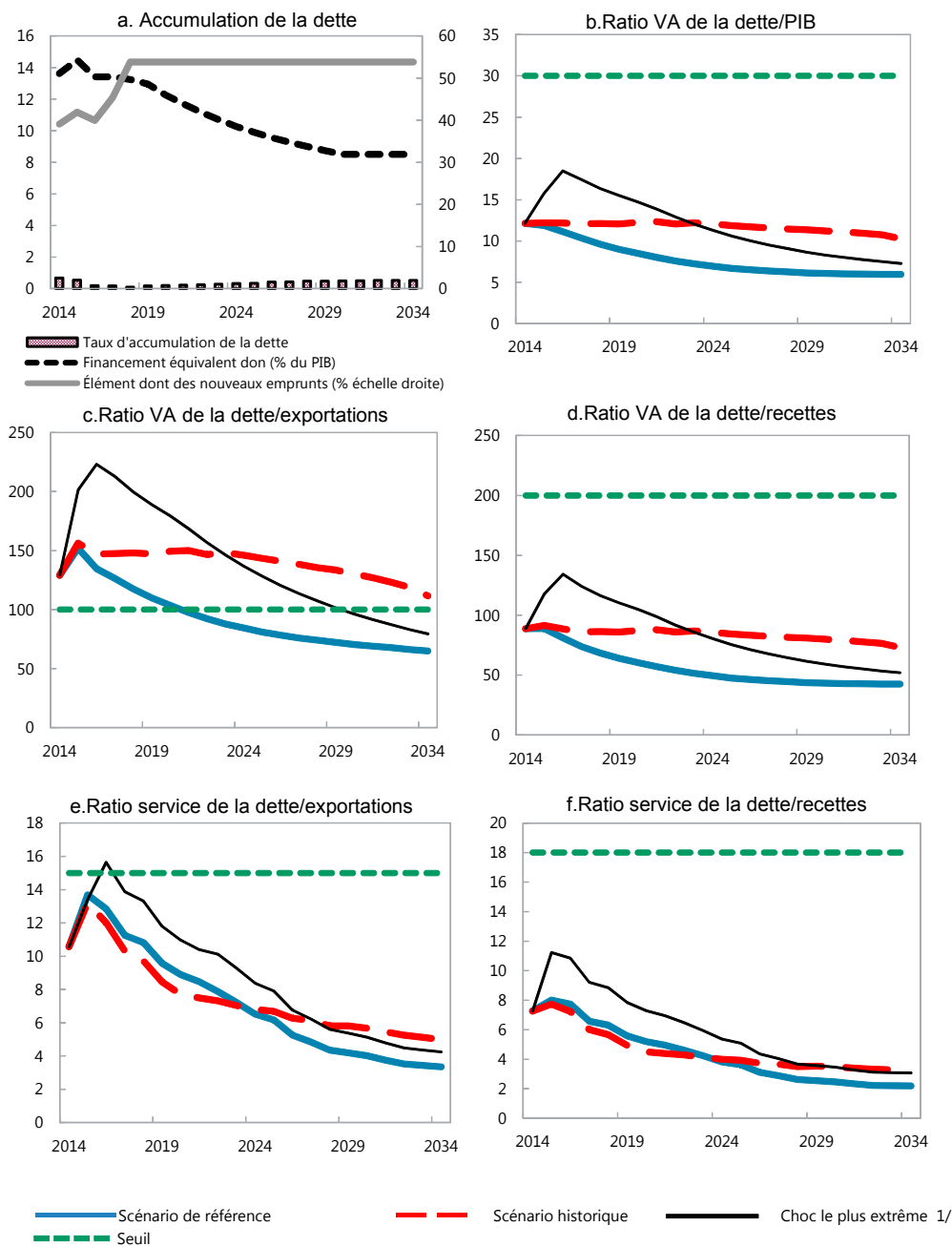
12. Compte tenu de ce classement dans la catégorie de risque élevé de surendettement et des facteurs de vulnérabilité mis en évidence dans les scénarios de rechange et les tests de résistance, le Burundi doit mener des politiques macroéconomiques saines et une politique d'endettement prudente. L'analyse met notamment en évidence la nécessité d'accroître les exportations en élargissant la base d'exportations à d'autres secteurs que celui, traditionnel, du café, et en diversifiant les marchés d'exportation. Cela suppose la mise en œuvre résolue de réformes dans le secteur du café, visant notamment à augmenter sa productivité et à améliorer sa santé financière, et l'exploitation du potentiel d'exportations d'autres secteurs (exploitation minière, thé, horticulture, et tourisme). Le Burundi doit en outre profiter de ses réformes budgétaires et de la stabilité macroéconomique pour appliquer des politiques raisonnées et éviter des retours en arrière qui, comme le montre l'analyse, risqueraient de compromettre la viabilité de la dette. Alors que les autorités ont restreint leurs programmes pour participer à des PPP, il importe que ces projets soient conduits et financés de manière à ne pas mettre la viabilité de la dette en péril. Enfin, compte tenu du risque élevé de surendettement et des facteurs de vulnérabilité, les services de la Banque mondiale et du FMI encouragent les autorités à continuer de rechercher des financements extérieurs assortis d'une concessionnalité maximum, tout emprunt non concessionnel devant être examiné, suivi et notifié à intervalles

⁸ Le scénario suppose qu'en 2013–14, la croissance du PIB et le solde primaire se situeront à leur moyenne historique moins un demi écart-type.

réguliers dans l'intérêt de la pleine transparence et de la bonne gouvernance. Les services des deux institutions encouragent les autorités à mettre la dernière main à la nouvelle loi sur la dette publique, qui établira un cadre juridique global régissant l'endettement et contribuera à définir l'objectif et la stratégie de gestion de la dette, de même que d'autres aspects, dont l'autorité habilitée à signer les contrats. Les travaux engagés pour renforcer les pratiques de gestion de la dette marquent un pas important vers le renforcement de la viabilité de la dette. Les services des deux institutions encouragent les autorités à accélérer la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation de la gestion de la dette de la Banque mondiale afin de faciliter la mise en place d'une stratégie globale d'endettement à moyen terme.

13. Les autorités souscrivent globalement à l'analyse des services du FMI et de la Banque mondiale. Elles souhaitent bénéficier des modifications récemment apportées à la politique sur les plafonds d'endettement, notamment pour augmenter les emprunts visant à financer les projets stratégiques dans les domaines de l'énergie, de l'infrastructure de transport et de l'agriculture. Elles reconnaissent toutefois que l'accroissement des emprunts extérieurs à ces fins supposerait que le Burundi remédie aux faiblesses qui l'exposent au risque de surendettement.

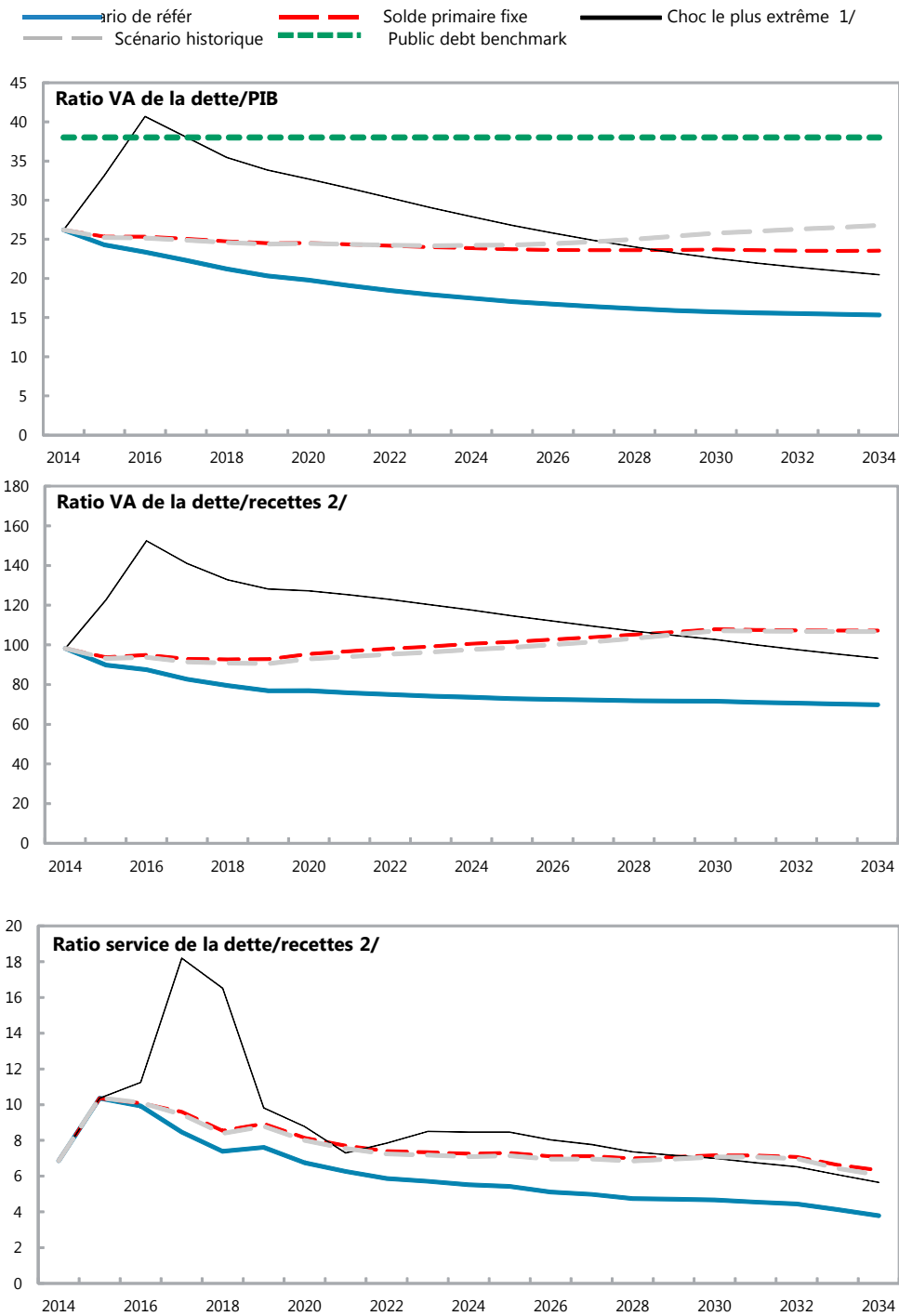
Graphique 1. Burundi : Indicateurs d'endettement extérieur contracté ou garanti par l'État selon divers scénarios, 2014–2034^{1/}



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2024 ou avant. Au graphique b. cela correspond à un choc de type Flux hors dette ; au c. à un choc de type Flux hors dette ; au d. à un choc de type Flux hors dette ; au e. à un choc de type Exportations; et au f. à un choc de type Dépréciation ponctuelle .

Graphique 2. Burundi : Indicateurs d'endettement public selon divers scénarios, 2014–2034^{1/}



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2023 ou avant.

2/ Les recettes incluent les dons.

Tableau 1. Burundi: Cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2011–2034^{1/}**(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)**

	Effectif			Moyenne historique	Écart type	Projections							2020-2034			
	2011	2012	2013			2014	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne	2024	2034	Moyenne	
Dette extérieure (nominale) 1/	22.2	21.7	19.6			18.2	18.0	16.8	15.7	14.7	14.0			11.7	10.7	
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	22.2	21.7	19.6			18.2	18.0	16.8	15.7	14.7	14.0			11.7	10.7	
Variation de la dette extérieure	-0.3	-0.5	-2.0			-1.4	-0.2	-1.1	-1.2	-0.9	-0.7			-0.3	0.0	
Flux générateurs d'endettement net identifiés	0.5	0.7	-2.5			-0.5	-0.5	-1.4	-1.4	-1.4	-1.2			-0.5	0.5	
Déficit extérieur courant hors intérêts	13.5	17.2	18.3	9.4	8.0	17.5	13.2	12.8	12.3	11.9	12.0			13.2	11.4	12.3
Déficit de la balance des biens et services	31.5	34.7	31.1			27.6	24.4	22.4	21.6	20.9	20.7			20.3	17.5	
Exportations	9.5	8.7	8.2			9.4	7.8	8.3	8.2	8.2	8.2			8.3	9.2	
Importations	41.0	43.4	39.2			37.0	32.2	30.7	29.8	29.0	28.9			28.5	26.6	
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-18.7	-17.8	-12.7	-19.9	4.2	-10.0	-11.0	-9.4	-9.1	-8.6	-8.2			-6.6	-5.9	-6.4
<i>dont : officiels</i>	-11.8	-12.9	-8.0			-5.8	-7.0	-5.6	-5.4	-5.1	-4.8			-3.8	-3.5	
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	0.7	0.3	-0.1			-0.1	-0.2	-0.3	-0.3	-0.4	-0.5			-0.5	-0.2	
IDF nets (négatifs = entrées)	-9.9	-15.3	-19.2	-7.7	8.0	-17.3	-12.9	-13.5	-13.0	-12.6	-12.6			-13.2	-10.3	-12.2
Dynamique endogène de la dette 2/	-3.1	-1.1	-1.6			-0.7	-0.7	-0.7	-0.7	-0.7	-0.6			-0.6	-0.6	
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.1	0.1	0.1			0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1			0.1	0.1	
Contribution de la croissance du PIB réel	-0.8	-0.8	-0.9			-0.8	-0.8	-0.8	-0.8	-0.8	-0.7			-0.7	-0.7	
Contribution des variations de prix et de taux de change	-2.4	-0.4	-0.8			
Résiduel (3-4) 3/	-0.8	-1.3	0.4			-0.9	0.2	0.2	0.2	0.5	0.4			0.2	-0.5	
<i>dont : financement exceptionnel</i>	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	
VA de la dette extérieure 4/	13.0			12.2	11.9	11.2	10.4	9.6	9.0			7.0	6.0	
En pourcentage des exportations	159.1			129.1	152.1	134.6	126.5	117.4	109.8			84.3	64.9	
VA de la dette extérieure CGE	13.0			12.2	11.9	11.2	10.4	9.6	9.0			7.0	6.0	
En pourcentage des exportations	159.1			129.1	152.1	134.6	126.5	117.4	109.8			84.3	64.9	
En pourcentage des recettes publiques	97.9			88.8	89.0	81.1	73.8	68.5	64.1			49.5	42.5	
Ratio service de la dette/exportations (en pourcentage)	3.2	7.2	14.5			10.6	13.7	12.8	11.3	10.8	9.6			6.5	3.4	
Ratio service de la dette CGE/exportations (en pourcentage)	3.2	7.2	14.5			10.6	13.7	12.8	11.3	10.8	9.6			6.5	3.4	
Ratio service de la dette CGE/recettes (en pourcentage)	2.0	4.3	8.9			7.3	8.0	7.7	6.6	6.3	5.6			3.8	2.2	
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	93.5	62.7	8.4			36.5	44.0	14.6	9.2	5.3	11.7			41.8	245.5	
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	13.8	17.7	20.4			18.9	13.4	13.9	13.4	12.8	12.8			13.5	11.4	
Principales hypothèses macroéconomiques																
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	4.2	4.0	4.5	4.3	0.6	4.7	4.8	5.0	5.2	5.4	5.4	5.1	6.1	6.6	6.4	
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	12.0	1.8	3.8	8.6	5.0	8.5	4.5	3.5	3.3	3.5	2.9	4.4	2.6	2.3	2.4	
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 5/	0.6	0.5	0.6	0.6	0.2	0.6	0.7	0.7	0.8	0.8	0.8	0.7	0.8	0.8	0.8	
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	25.1	-3.1	1.9	18.7	26.1	31.0	-9.2	15.2	7.5	9.1	8.6	10.4	9.0	11.0	9.8	
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	10.2	12.0	-1.8	24.9	33.4	7.3	-4.9	3.8	5.5	6.2	7.7	4.3	15.0	7.6	8.4	
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	39.1	41.9	40.0	45.3	53.8	53.8	45.7	53.8	53.8	53.8	
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	15.3	14.5	13.3			13.7	13.4	13.8	14.0	14.0	14.0			14.0	14.0	14.0
Flux d'aide (en milliards de dollars) 7/	513.5	467.9	456.5			422.3	497.0	494.6	544.3	600.1	637.7			772.1	1549.9	
<i>dont : dons</i>	487.7	423.0	447.1			401.9	462.7	476.6	517.4	552.2	585.7			693.6	1361.0	
<i>dont : prêts concessionnels</i>	25.8	44.9	9.4			20.4	34.3	18.1	26.9	47.9	51.9			78.6	188.9	
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 8/			13.6	14.5	13.4	13.4	13.2	13.0			10.3	8.5	9.7
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 8/			93.2	92.7	95.1	95.9	96.3	96.2			95.3	94.4	95.0
<i>Pour mémoire :</i>																
PIB nominal (milliards de dollars EU)	2371.0	2509.9	2722.6			3093.9	3387.5	3680.4	4000.4	4364.8	4732.8			7159.6	17209.5	
Croissance du PIB nominal en dollars	16.7	5.9	8.5			13.6	9.5	8.6	8.7	9.1	8.4			9.7	8.9	9.1
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	356.8			374.7	391.1	396.9	402.8	406.3	413.5			483.5	997.3	
(VAT - VAT-1)/PIBT-1 (en pourcentage)			0.7	0.5	0.2	0.2	0.1	0.2			0.3	0.3	0.5
Envois de fonds bruts des travailleurs (milliards de dollars EU)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	
PV of PPG external debt (in percent of GDP + remittances)	13.0			12.2	11.9	11.2	10.4	9.6	9.0			7.0	6.0	
PV of PPG external debt (in percent of exports + remittances)	159.1			129.1	152.1	134.6	126.5	117.4	109.8			84.3	64.9	
Debt service of PPG external debt (in percent of exports + remittances)	14.5			10.6	13.7	12.8	11.3	10.8	9.6			6.5	3.4	

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $\frac{r - g - p(1+g)}{(1+g) + p + g}$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel; et p = taux de croissance du déflateur du PIB en \$EU.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux.

4/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

5/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

7/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

8/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

Tableau 2. Burundi : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2014–2034
(en pourcentage)

	Projections							
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2024	2034
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	12	12	11	10	10	9	7	6
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	12	12	12	12	12	12	12	10
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	12	12	11	11	10	10	9	9
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	12	12	11	10	10	9	7	6
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	12	11	11	11	10	9	7	6
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	12	12	11	10	9	9	7	6
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	12	16	18	17	16	16	11	7
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	12	12	11	10	10	9	7	6
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	12	16	15	14	13	12	9	8
Ratio VA de la dette/exportations								
Scénario de référence	129	152	135	127	117	110	84	65
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	129	156	147	148	148	147	146	112
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	129	153	138	134	128	123	112	103
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	129	148	130	123	114	106	82	63
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	129	144	169	159	148	139	106	79
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	129	148	130	123	114	106	82	63
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	129	202	223	213	200	189	137	79
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	129	132	128	121	112	105	80	60
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	129	148	130	123	114	106	82	63
Ratio VA de la dette/recettes								
Scénario de référence	89	89	81	74	68	64	50	42
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	89	91	89	86	86	86	86	73
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	89	90	83	78	74	72	66	67
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	89	87	80	73	68	64	49	42
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	89	86	83	76	71	66	51	42
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	89	87	79	72	67	63	48	41
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	89	118	134	124	116	110	80	52
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	89	89	80	73	68	64	49	41
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	89	121	110	101	93	87	67	58

Tableau 2. Burundi : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2014–2034 (fin)
(en pourcentage)

Ratio service de la dette/exportations								
Scénario de référence	11	14	13	11	11	10	7	3
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	11	13	12	10	10	8	7	5
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	11	14	13	12	11	10	7	6
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	11	14	13	11	11	10	7	3
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	11	13	16	14	13	12	8	4
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	11	14	13	11	11	10	7	3
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	11	14	14	13	12	11	10	5
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	11	12	12	11	10	9	6	3
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	11	14	13	11	11	10	7	3
Ratio service de la dette/recettes								
Scénario de référence	7	8	8	7	6	6	4	2
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	7	8	7	6	6	5	4	3
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	7	8	8	7	7	6	4	4
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	7	8	8	7	6	6	4	2
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	7	8	8	7	6	6	4	2
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	7	8	8	7	6	6	4	2
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	7	8	8	7	7	6	6	3
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	7	8	8	6	6	5	4	2
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	7	11	11	9	9	8	5	3
<i>Pour mémoire :</i>								
Élément don supposé du financement résiduel (c-à-d en sus du scénario de référence) 6/	50	50	50	50	50	50	50	50

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

2/ On suppose que le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est de 2 points de pourcentage supérieur à celui retenu dans le scénario de référence, et que le différé d'amortissement et les échéances sont les mêmes que ci.

3/ Par hypothèse, la valeur des exportations reste en permanence au niveau plus faible, mais le solde extérieur courant, en pourcentage du PIB, retourne à son

niveau de référence après le choc (ce qui laisse implicitement supposer un ajustement compensatoire du niveau des importations).

4/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

5/ Par dépréciation, on entend une baisse en pourcentage du taux dollar/monnaie nationale qui ne dépasse jamais 100%.

6/ S'applique à tous les tests de résistance sauf A2 (conditions moins favorables), où les conditions de tous les nouveaux financements sont celles qui sont précisées à la note 2.

Tableau 3. Burundi : Cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2011–2034
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Moyenne ^{5/}	Écart type ^{5/}	Estimation						Projections			
	2011	2012	2013			2014	2015	2016	2017	2018	2019	2013-18 Moyenne	2024	2034	2019-33 Moyenne
Dettes du secteur public 1/	37.2	36.1	32.7			32.3	30.4	29.0	27.6	26.4	25.3		22.2	20.1	
<i>dont : libellée en devises</i>	22.2	21.7	19.6			18.2	18.0	16.8	15.7	14.7	14.0		11.7	10.7	
Variation de la dette du secteur public	-2.5	-1.2	-3.3			-0.4	-1.9	-1.3	-1.4	-1.3	-1.0		-0.5	-0.1	
Flux générateurs d'endettement identifiés	-1.4	-0.8	-4.4			-0.6	-1.3	-1.2	-1.2	-1.1	-0.8		-0.2	0.0	
Déficit primaire	2.3	2.8	0.2	1.9	14.5	2.3	0.4	0.6	0.6	0.6	0.7	0.9	1.0	1.2	1.1
Recettes et dons	35.9	31.4	29.7			26.7	27.0	26.7	27.0	26.7	26.4		23.7	22.0	
<i>dont : dons</i>	20.6	16.9	16.4			13.0	13.7	12.9	12.9	12.7	12.4		9.7	7.9	
Dépenses primaires (hors intérêts)	38.2	34.2	29.9			29.0	27.4	27.3	27.6	27.3	27.1		24.8	23.2	
Dynamique automatique de la dette	-3.7	-3.3	-4.5			-2.9	-1.7	-1.6	-1.7	-1.6	-1.4		-1.2	-1.3	
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-5.6	-5.8	-4.5			-3.1	-2.4	-2.0	-2.0	-1.9	-1.7		-1.5	-1.5	
<i>dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen</i>	-4.0	-4.3	-2.9			-1.6	-1.0	-0.5	-0.5	-0.5	-0.3		-0.2	-0.2	
<i>dont : contribution de la croissance du PIB réel</i>	-1.6	-1.4	-1.5			-1.5	-1.5	-1.4	-1.4	-1.4	-1.3		-1.3	-1.3	
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	2.0	2.5	-0.1			0.1	0.8	0.4	0.2	0.3	0.2		
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0.0	-0.4	-0.1			0.0	-0.1	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1		0.0	0.0	
Produit des privatisations (négatif)	0.0	-0.4	-0.1			0.0	-0.1	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1		0.0	0.0	
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Allègement de la dette (Initiative PPTE et autres)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Résiduel, y compris variations des actifs	-1.1	-0.4	1.0			0.2	-0.6	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2		-0.3	0.0	
Autres indicateurs de viabilité															
VA de la dette du secteur public	26.1			26.2	24.3	23.4	22.3	21.2	20.3		17.5	15.3	
<i>dont : libellée en devises</i>	13.0			12.2	11.9	11.2	10.4	9.6	9.0		7.0	6.0	
<i>dont : extérieure</i>	13.0			12.2	11.9	11.2	10.4	9.6	9.0		7.0	6.0	
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)	
Besoin de financement brut 2/	10.6	17.2	9.2			7.5	6.3	8.4	8.9	9.2	9.7		10.3	10.2	
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes et dons (en %)	87.9			98.2	89.9	87.5	82.7	79.5	76.9		73.7	69.9	
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes (en %)	196.6			191.4	181.9	169.8	158.9	151.1	144.7		124.5	109.3	
<i>dont : extérieure 3/</i>	97.9			88.8	89.0	81.1	73.8	68.5	64.1		49.5	42.5	
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 4/	12.8	36.6	22.6			6.9	10.4	9.9	8.5	7.4	7.6		5.5	3.8	
Ratio service de la dette/recettes (en %) 4/	30.0	79.0	50.5			13.4	21.0	19.3	16.3	14.1	14.3		9.3	5.9	
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB	4.8	4.0	3.6			2.8	2.3	1.9	2.0	1.8	1.7		1.5	1.3	
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires															
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	4.2	4.0	4.5	4.3	0.6	4.7	4.8	5.0	5.2	5.4	5.4	5.1	6.1	6.6	6.4
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	0.6	0.5	0.6	0.6	0.2	0.6	0.7	0.7	0.8	0.8	0.8	0.7	0.8	0.8	0.8
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	-8.4	-9.7	-6.2	-4.2	8.7	-2.4	0.0	2.3	1.4	1.4	1.9	0.8	2.6	1.6	2.6
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	10.5	13.6	-0.3	3.7	7.5	0.8
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	14.7	16.4	11.7	12.6	5.7	8.1	6.6	5.5	5.4	5.5	5.0	6.0	4.7	4.4	4.5
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	0.7	-6.7	-8.7	-1.4	3.4	1.5	-0.9	4.5	6.3	4.2	4.7	3.4	4.3	6.4	5.3
Élément de don des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcentage)	39.1	41.9	40.0	45.3	53.8	53.8	45.7	53.8	53.8	...

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ [Indiquer la couverture du secteur public, par ex., administration générale ou secteur public non financier. Préciser en outre si la dette est brute ou nette.]

2/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente.

3/ Les recettes excluent les dons.

4/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

5/ Les moyennes historiques et écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Tableau 4. Burundi : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs d'endettement public 2014–2034

	Projections							
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2024	2034
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	26	24	23	22	21	20	17	15
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	26	25	25	25	25	24	24	27
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	26	25	25	25	25	25	24	24
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	26	24	23	22	21	21	18	17
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	26	25	24	23	22	21	19	18
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	26	33	41	38	35	34	28	20
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	26	29	33	31	30	28	24	20
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	26	29	28	26	25	23	19	15
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	26	30	29	27	26	24	21	17
Ratio VA de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	98	90	87	83	79	77	74	70
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	98	93	94	91	91	91	98	107
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	98	94	95	93	93	93	101	107
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	98	90	88	83	80	78	76	78
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	98	91	89	85	83	80	80	80
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	98	123	152	141	133	128	118	93
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	98	108	123	116	110	107	102	90
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	98	108	104	97	92	88	79	68
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	98	110	107	100	96	92	87	77
Ratio service de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	7	10	10	8	7	8	6	4
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	7	10	10	9	8	9	7	6
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	7	10	10	10	9	9	7	6
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	7	10	10	8	7	8	6	4
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	7	10	10	9	8	8	6	4
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	7	10	11	18	17	10	8	6
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	7	10	11	14	12	9	7	5
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	7	11	12	10	9	9	7	5
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	7	10	11	14	8	9	6	4

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Suppose que la croissance du PIB réel est à son niveau de référence moins un écart type, divisé par la racine carrée de la durée de la période de projection.

2/ Les recettes incluent les dons.



Communiqué de presse n° 15/134
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 23 mars 2015

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI achève la sixième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit en faveur du Burundi, augmente le montant de ressources mis à disposition et approuve un décaissement de 6,9 millions de dollars

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la sixième revue des résultats économiques obtenus par le Burundi dans le cadre du programme appuyé par un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC)¹. La décision du Conseil d'administration ouvre la voie au décaissement immédiat de 5 millions de DTS (environ 6,9 millions de dollars EU), ce qui porte le montant total des décaissements au titre de l'accord à 30 millions de DTS (environ 41,6 millions de dollars EU).

En achevant la sixième revue, le Conseil d'administration a approuvé, à la demande des autorités, la prolongation de l'accord FEC en cours jusqu'à fin mars 2016 et l'augmentation de 10 millions de DTS (environ 13,9 millions de dollars EU, soit 13 % de la quote-part) des ressources mises à disposition au titre de cet accord. Le financement et le délai supplémentaires aideront à renforcer la gestion des finances publiques et à consolider le programme de réformes économiques du pays.

L'accord FEC triennal en faveur du Burundi, portant sur un montant équivalant à 30 millions de DTS (environ 41,6 millions de dollars EU), a été approuvé par le Conseil d'administration le 27 janvier 2012 (voir le [communiqué de presse 12/35](#)).

À l'issue des débats du Conseil d'administration, M. Mitsuhiro Furusawa, Président par intérim et Directeur général adjoint, a fait la déclaration ci-après :

«Dans l'ensemble, les progrès accomplis dans le cadre du programme appuyé par la FEC ont été satisfaisants. Selon les estimations, la croissance économique a légèrement accéléré en

¹ La facilité élargie de crédit (FEC) est le principal outil dont dispose le FMI pour accorder une aide financière à moyen terme aux pays à faible revenu. Elle est caractérisée par des plafonds d'accès plus élevés, des conditions de financement plus concessionnelles, une plus grande souplesse dans la conception des programmes qu'elle appuie, et une conditionnalité à la fois plus simple et mieux ciblée. Un financement au titre de la FEC est assorti d'un taux d'intérêt nul, d'un différé d'amortissement de cinq ans et demi et d'une échéance finale de dix ans.

2014, tandis que l'inflation a nettement baissé, aidée en cela par la chute des cours internationaux du pétrole et une politique monétaire prudente. Les perspectives économiques à court terme restent difficiles; aussi la prudence restera-t-elle de mise face aux incertitudes de l'environnement extérieur et à l'approche des élections nationales de 2015.

«Le budget 2015 constitue une bonne base pour la politique de finances publiques pendant cette année électorale et devrait être exécuté avec vigilance. Le dérapage des recettes survenu au début de l'année 2014 a fait l'objet de mesures correctrices qui devraient avoir un effet positif durable sur le niveau des recettes. Le renforcement de l'administration fiscale ainsi qu'une meilleure coordination entre l'élaboration de la politique fiscale et sa mise en œuvre seront essentiels pour accroître de façon durable le ratio impôts/PIB.

«La gestion des finances publiques doit être renforcée pour rehausser l'efficacité et atténuer les risques budgétaires. Des efforts sont nécessaires pour améliorer la gestion de trésorerie du Trésor et renforcer le contrôle des dépenses, tout en préservant celles qui sont effectuées en faveur des pauvres.

«La réalisation de l'objectif de viabilité de la dette concourra à ancrer la politique budgétaire à moyen terme. Le Burundi reste exposé à un risque élevé de surendettement; il importe donc que tout emprunt futur soit contracté à des conditions concessionnelles. Il serait important que la loi sur l'endettement public, qui fournirait le cadre légal de la gestion de la dette, soit adoptée. À cet égard, une meilleure gestion de la dette intérieure, notamment par l'alignement de l'émission de titres publics sur les besoins de financement de l'État, éviterait d'avoir à recourir au financement de la banque centrale et à l'accumulation d'arriérés.

«L'inflation sous-jacente a nettement diminué ces derniers mois et le niveau bas des prix internationaux des denrées alimentaires et des carburants aidera à la contenir. Cependant, il importera que la politique monétaire reste axée avant tout sur le maintien d'un environnement de faible inflation. La stabilité financière devrait être renforcée par la surveillance accrue des banques et le projet de créer une centrale des risques et un registre des garanties.

«Il est indispensable d'accélérer les réformes structurelles pour rehausser la compétitivité extérieure du Burundi, mobiliser l'investissement du secteur privé et accroître le potentiel de croissance du Burundi. Les efforts devraient tendre à relever la productivité agricole, à desserrer les goulets d'étranglement dans le secteur de l'énergie et des autres infrastructures, à élargir l'accès au crédit et à approfondir l'intégration régionale.»

**Déclaration de Mme Kapwepwe, Administratrice pour
le Burundi et de M. Yamuremye, Conseiller
23 mars 2015**

Les autorités du Burundi apprécient l'engagement constructif du FMI ainsi que le soutien qu'il apporte au pays dans le cadre de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC), et elles remercient ses services pour le dialogue et les conseils de politique économique dont elles bénéficient de leur part. Les autorités restent déterminées à mettre en œuvre les politiques et les réformes structurelles prévues dans le programme FEC afin de préserver la stabilité macroéconomique, d'encourager une croissance économique solidaire, de créer des bases solides pour la réduction de la pauvreté, et de renforcer la sécurité et la stabilité politique. L'économie bénéficie de la baisse des cours internationaux du pétrole, mais les autorités sont conscientes qu'elle reste fragile en raison de l'amenuisement de l'aide budgétaire des bailleurs de fonds et de l'incertitude politique à l'approche des élections générales de 2015. Dans ce contexte, les autorités sont résolues à préserver la stabilité macroéconomique en menant des politiques budgétaire et monétaire prudentes et en renforçant l'environnement politique.

Malgré la conjoncture économique difficile, elles ont avancé de façon remarquable dans la mise en œuvre du programme. Tous les critères de réalisation et la plupart des objectifs indicatifs de fin septembre et fin décembre 2014 ont été observés. En outre, les réformes structurelles ont progressé à un rythme satisfaisant. En s'appuyant sur ces résultats solides, les autorités demandent que le programme FEC en cours soit prorogé d'un an pour créer un cadre macroéconomique propice au dialogue avec les partenaires du pays et pour pouvoir mener à bien les réformes structurelles en cours. Les autorités demandent aussi une augmentation des ressources disponibles au titre de l'accord FEC en cours pour les aider à faire face aux besoins accrus de balance des paiements et catalyser l'aide budgétaire des bailleurs de fonds à l'approche des élections générales de 2015. Cela dégagerait en outre une marge de manœuvre pour négocier calmement un nouveau programme avec les autorités une fois passées les élections générales. Les autorités demandent donc au Conseil d'administration de se déclarer favorable à l'achèvement de la sixième revue de l'accord FEC, à leur demande de prorogation de l'accord et à l'augmentation des ressources disponibles.

Résultats obtenus dans le cadre du programme

Le programme suit son cours. Tous les critères quantitatifs ont été observés et les objectifs indicatifs de fin septembre et fin décembre 2014 ont dans l'ensemble été atteints. L'objectif indicatif relatif aux dépenses en faveur des pauvres fixé pour fin septembre a été atteint, mais il a été manqué fin décembre 2014 à cause des réductions de dépenses liées à l'ajustement budgétaire de 2014. Les réformes structurelles ont avancé de façon irrégulière en raison, en partie, des retards dans la fourniture d'assistance technique. Trois des sept repères structurels ont été observés dans les délais fixés et un a été réalisé avec du retard. Des progrès satisfaisants ont été enregistrés en ce qui concerne deux autres repères structurels relatifs à l'audit des arriérés extrabudgétaires et au décret sur l'organigramme des directions administratives et financières des ministères dépensiers. La réalisation du repère structurel relatif à la mise en place d'une interface entre l'Office burundais des recettes (OBR) et le Ministère des Finances et de la Planification du développement économique était techniquement impossible jusqu'à la mise en

place complète du nouveau système informatique à l'OBR. Entre-temps, des mesures ont été prises pour améliorer le partage de l'information entre les deux institutions.

Évolution récente de l'économie

La croissance économique du Burundi a continué de s'accélérer en 2014 tandis que l'inflation a nettement reculé et que le déficit extérieur courant a légèrement diminué. La croissance économique s'est appuyée sur un rebond de la production de café, le secteur de la construction et la mise en œuvre de grands projets d'infrastructure, notamment dans les domaines de la fibre optique, de l'énergie hydroélectrique et du réseau routier. L'inflation globale a diminué sous l'effet de la baisse des cours internationaux du pétrole. Cette dernière a contribué à l'amélioration des termes de l'échange et de la balance commerciale en réduisant le coût des importations. Malgré ces résultats économiques remarquables, la pauvreté et le chômage des jeunes restent élevés.

L'orientation de la politique budgétaire reste conforme aux exigences du programme malgré le déficit de recettes et l'amenuisement de l'aide budgétaire. Pour maintenir le programme sur la bonne voie, les autorités ont adopté des mesures fiscales en juillet 2014 afin de remédier au déficit de recettes enregistré pendant le premier semestre de l'année. En même temps, le recouvrement de l'impôt s'est amélioré grâce aux recettes exceptionnelles dégagées par la suppression des subventions énergétiques rendue possible par la baisse des cours internationaux du pétrole. Cependant, le retard des décaissements d'aide budgétaire a eu pour effet de creuser le déficit budgétaire fin décembre 2014, ce qui a alourdi la dette intérieure. La situation devrait toutefois se normaliser au premier trimestre de 2015 avec le décaissement de l'aide budgétaire de la Banque africaine de développement et de la Banque mondiale.

En ce qui concerne la politique monétaire, la Banque de la République du Burundi (BRB) s'est servie de l'espace créé par la baisse de l'inflation pour assouplir les conditions monétaires. Elle a abaissé son taux directeur entre juin et décembre 2014 pour faciliter l'accès au crédit. Le taux de change est resté souple et les interventions de la banque centrale en ont limité la volatilité. Par souci de transparence et de crédibilité, le Comité de politique monétaire a publié à partir de 2013 des rapports trimestriels accompagnés d'une déclaration de politique monétaire annonçant l'orientation arrêtée par les autorités dans ce domaine.

Perspectives et politiques économiques

Les perspectives macroéconomiques sont favorables grâce à la poursuite des investissements publics dans les infrastructures, qui contribueront au renforcement de la croissance économique. Cependant, malgré les retombées positives actuelles de la baisse des cours du pétrole, les vulnérabilités extérieures persistent à cause de la forte volatilité des cours du café, à laquelle s'ajoute l'accès limité aux financements extérieurs. À cet égard, les autorités s'efforceront de maintenir des politiques budgétaire et monétaire prudentes pour assurer la stabilité macroéconomique. Sur le plan des réformes structurelles, une plus grande attention sera accordée aux principaux moteurs de la croissance économique, à savoir notamment les infrastructures, la santé et l'éducation, l'agriculture, le secteur minier, avec en particulier la mise

en œuvre du projet d'exploitation du nickel, le tourisme et l'intégration régionale. Les autorités continueront d'améliorer le climat des affaires pour encourager l'investissement privé.

Politique budgétaire et gestion de la dette

Face à la baisse tendancielle de l'aide budgétaire, les autorités s'efforceront de maintenir l'orientation prudente de la politique budgétaire. À cette fin, elles renforceront la mobilisation des recettes et rationaliseront les dépenses publiques. Les mesures correctives adoptées en juillet 2014 devraient accroître les recettes intérieures à moyen terme, mais d'autres efforts doivent être consentis pour améliorer le ratio recettes fiscales/PIB. À cet effet, les autorités continueront de renforcer l'administration fiscale et d'élargir la base d'imposition, et de rehausser la crédibilité de la politique fiscale. Des efforts seront faits pour renforcer la Direction de la politique fiscale en définissant et en appliquant une politique fiscale qui corresponde aux objectifs globaux de la politique budgétaire. Du côté des dépenses, les autorités continueront de renforcer la maîtrise des dépenses et de dégager davantage de ressources pour soutenir la croissance économique. Elles appliqueront aussi la stratégie de gestion des finances publiques pour renforcer la comptabilité, la préparation et l'exécution du budget, la gestion des flux de trésorerie, et la gestion du compte unique du Trésor.

En ce qui concerne la gestion de la dette, les autorités s'efforceront d'obtenir des dons et des prêts hautement concessionnels. Cependant, compte tenu de la rareté de ce type de ressources, elles mettront en œuvre les réformes nécessaires pour faciliter la sortie du pays de son statut de pays à risque élevé de surendettement. À cet égard, elles continueront de renforcer la capacité de gestion de la dette et s'efforceront d'élargir la base d'exportation.

Politique monétaire et développement du secteur financier

La banque centrale continuera d'appliquer des mesures de politique monétaire pour maintenir la stabilité des prix et un niveau de taux de change compatible avec les paramètres fondamentaux de l'économie. L'inflation étant basse, les autorités assoupliront les conditions monétaires tout en évitant de relancer l'inflation. Pour accroître l'efficacité des instruments de politique monétaire, diverses mesures seront prises, notamment pour améliorer la gestion de liquidité, approfondir le marché financier intérieur et renforcer le marché monétaire interbancaire, ce qui améliorera le mécanisme de transmission monétaire. La flexibilité du taux de change sera préservée tandis que des interventions sur le marché des changes permettront d'en limiter la volatilité.

Dans l'ensemble, le système bancaire est bien capitalisé, liquide et rentable. Cependant, compte tenu de l'augmentation des créances improductives, qui sont passées de 10,3 % en 2013 à 12,5 % en septembre 2014, les autorités renforceront la surveillance bancaire pour assurer la solidité du système financier. De plus, pour améliorer les opérations d'intermédiation et stimuler le crédit au secteur privé, les autorités prendront des mesures telles que la création d'une centrale des risques, l'établissement d'un registre de garanties et l'amélioration de la surveillance des établissements de microfinance.

Réformes structurelles

Les autorités continueront d'approfondir les réformes structurelles pour libérer le fort potentiel de croissance économique. Elles procéderont à des réformes pour remédier au problème de la faible productivité dans l'agriculture, en particulier le secteur caféier. En outre, pour desserrer les goulets d'étranglement infrastructurels, plusieurs projets sont en cours dans le secteur énergétique. Cela contribuera à diversifier l'économie et à développer le vaste potentiel du secteur minier du pays. Enfin, les efforts porteront aussi sur l'amélioration du climat des affaires et l'approfondissement de l'intégration régionale.

Conclusion

Les autorités du Burundi sont conscientes que la stabilité macroéconomique est un des piliers essentiels de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté. À cet égard, malgré une conjoncture difficile, elles sont résolues à mener des politiques budgétaire et monétaire prudentes. En outre, pour libérer le potentiel de croissance, elles sont déterminées à soutenir le rythme des réformes structurelles afin d'améliorer la productivité, de soutenir la diversification de l'économie et d'approfondir l'intégration régionale. Dans cette optique, les autorités réduiront l'incertitude politique en renforçant le dialogue entre les principales parties prenantes politiques.